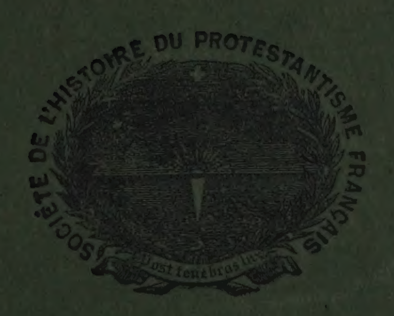
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LII[e] ANNÉE
PREMIÈRE DE LA 5[e] SÉRIE
Mars-Avril 1903



PARIS
Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères
LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)
33, rue de Seine, 33
1903

SOMMAIRE DU BULLETIN DE MARS-AVRIL 1903

Les prochaines livraisons publieront des études sur :

Jean du Bellay, les Protestants et la Sorbonne, de 1530 à 1535 (V. L. Bourrilly et N. Weiss) (suite).

La réaction catholique à Orléans au lendemain de la première guerre de religion (P. de Félice).

Cent cadavres de huguenots traînés sur la claie, 1685-1725 (H. Gelin).

Un mariageur à l'époque du Désert (E. Bonifas).

Des documents sur :

Le prosélytisme protestant au XVIIIe siècle.

La capture d'Étienne Dolet.

La bataille de Dreux racontée par Coligny.

Mémoires de la famille de Chaufepié.

L'Histoire de M. G. Chenu de Chalezac, etc., etc.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

JEAN DU BELLAY, LES PROTESTANTS ET LA SORBONNE (1529-1535)

Après la mort de Louis de Berquin, 1529-1533[1]

I

Dieu tout puissant en repous te maintienne
De par de là, gentille âme chrestienne !
Si en mes vers ores je ramentoy
Le trop honteulx et dur trespas de toy,
Certainement ce n'est pour t'offencer,
Ainçois plus tost pour ta joie avancer,
Car le record de passé qui tourmente
Du temps serain le grand plaisir augmente;
Puys, de jadis la vie tant honneste
Et amytié me incite et admoneste
De te mander ce que de toy fut dict,
Après que mort eust faict ce grand crédit
De te gecter hors de ce corps charnel,
Pour t'en aller en repos éternel.
Au paravant on m'a bien annoncé
Comment jadis il te fut prononcé
Mourir par feu, dont depuis peu de temps
Tu feuz absoubz, ainsi comme j'entens.

1. M. V.-L. Bourrilly qui a déjà plusieurs fois collaboré à ce recueil, nous ayant proposé cette étude, nous lui avons communiqué les pièces que nous avions depuis longtemps recueillies sur cette époque, et nous avons nous-même rédigé certaines des pages qu'on va lire. C'est pour cela qu'elles sont signées de nos deux noms. (*Réd.*)

Mais, sur le champ et sur cause nouvelle,
Nouvelle peine, hélas! on te revelle,
Te condemnant en amende honnorable
Et à languir en prison pardurable.
Puys tellement ton cas on démena,
Que ton appel à la mort te mena :
Et quand deseur tu fleschiz les genoulx,
Disant ainsi : « Jhesus, sauveur de nous,
Tu as pour moy souffert la mort très dure,
C'est bien raison que pour toy je l'endure » —
Et là dessus prononças maint beau traict
Consolatif, de l'Evangille extraict,
Qui tant de foy et d'espoir lors te livre
Que, allant mourir, te sembloit aller vivre, —
Lors le bourreau, la main sur toy boutée,
A de ton col la chesne d'or ostée,
Et, en son lieu, subit, sa propre main
Mit le cordeau cruel et inhumain,
Non pas cruel, mais plustost gracieulx,
Car par luy es hors du val soucieulx
De ce vil monde. Adonc on te desplace
De la prison, et t'en vas en la place
Où ce dur peuple on voit souvent courir,
Pour voir son frère estrangler et mourir.
Et en est aise et si ne scet pourquoy;
Et se on actainct quelquun qui ayt de quoy,
Tous font tel chère à sa mort qui aproche,
Comme allans veoir un jeu de la bazoche.
Dames y vont, hommes chambres leur louent,
Et là Dieu scet les beaulx jeulx qui se y jouent,
Ce temps pendant que confesser on faict
Le pauvre corps que on va rendre deffaict.
Croy, cher amy, que [on] ne feit pas tel [le] feste
Quand tu naquis que quant ta mort fut preste.
Las! tu mourus comme herese en publicque,
Plain toutesfoys de la foy catholicque,
Sans soustenir contre la loy de Dieu
Ung seul propos, qu'ainsi soit, sur le lieu,
Après ta mort, Merlin, ton confesseur,
Crya tout hault : « Peuple, je te fays seur
Que cent ans a, ainsi (je) le maintiens

Il ne mourut homme meilleur chrestien ».
Et sans cella, mon frère en Jhesus Christ,
N'eusse voulu t'envoier cest éscript.
Car il n'affiert christianne poesye[1]
Louer aucun qui meurt en hérésie.
Si rendz à Dieu louanges immortelles
De ta grand mort. On blasme les mortz telles,
Mais je supply ceulx de ton parentaige
Ne le voulloir prendre au désavantaige
De leur honneur, et penser en eulx mesmes
Que ceulx qui ont éternelz dyadesmes
Lassus au ciel, ont bien passé le pas
D'infâme, dur et publicque trespas;
Infâme, dis-je, quant au monde esgaré,
Ouquel tel homme en son lict bien paré
Pourra mourir et avoir couverture
En terre saincte et riche sépulture,
En grand danger, peult estre, de descendre
Plus bas que (ceulx) par bourreaulx mys en cendre.

C'est en ces vers pleins d'allusions significatives, que Clément Marot nous a laissé le récit du martyre de Louis de Berquin et de l'impression qu'il fit sur ses amis et contemporains[2].

Ce supplice inattendu marquait la fin de la période initiale de la Réforme française. C'était la deuxième victoire importante que le parti de l'obscurantisme et de la réaction remportait sur elle dans l'espace de moins de dix années. La première avait été la condamnation, sans réfutation et sans appel, des écrits de Luther, proclamée solennellement le 15 avril 1521. Comme celle-ci, l'arrêt de mort du 17 avril 1529, fut obtenu par une sorte de coup d'Etat, grâce, sans doute, aux intrigues de Noël Bédier. On sait, en effet,

1. Guiffrey a presye.
2. Cette « *Épistre de Barquin* », découverte dans un manuscrit de la Bibliothèque de Soissons, a été imprimée, d'abord d'après une copie d'A. de Montaiglon, dans le *Bulletin* de 1862 (XI, 129), puis, comme *inédite*, par M. G. Guiffrey, dans ses *Œuvres de Clément Marot*, III, 107. Ni l'un ni l'autre texte ne paraissent très exacts. Nous avons, pour quelques mots, adopté tantôt l'un, tantôt l'autre.

qu'on profita habilement de l'absence de François Ier et de Marguerite sa sœur auxquels, à deux reprises déjà, Berquin avait dû sa délivrance, pour en finir avec lui.

Le 16 avril 1529 les fameux « juges délégués » par le pape, savoir André Verjus, Jacques de la Barde, présidents de la chambre des enquêtes au parlement de Paris et Nicolas Leclerc, docteur en théologie et curé de Saint-André-des-Arcs, — assistés du promoteur de la Foi, Nicolas Danthuile, de dix autres conseillers et d'un avocat au Parlement, — avaient rendu leur sentence sur l'accusation d'impiété lancée par Berquin contre ceux qui avaient condamné ses écrits. Ils l'avaient déclaré atteint de l'hérésie luthérienne et condamné à être livré au bras séculier, à faire amende honorable, à être privé de ses grades, dignités et offices, à voir consumer ses écrits et à tenir prison perpétuelle, se réservant de décréter d'autres peines plus graves s'il refusait de se soumettre à celles-ci[1].

Ce jugement indigna tellement l'ami d'Erasme et de Marot qu'il refusa de l'accepter et en appela « en cour de Rome et au grand Conseil[2] » devant lequel il était déjà une fois comparu[3]. Les conseillers, prévoyant ce qui devait arriver, insistèrent à plusieurs reprises pour obtenir son désistement. Il paraît même que Berquin le promit à l'un d'entre eux, à Guillaume Budé, alors maître des requêtes à l'hôtel du roi[4], mais il n'avait pu finalement se résoudre à « approuver seulement par son silence que l'on condamne ainsi la vérité[5] ». Sa candeur, son audace et son obstination précipitèrent donc

1. Tout ceci résulte d'une lecture attentive de l'arrêt définitif imprimé, malheureusement avec beaucoup d'incorrections, dans ce *Bulletin* (t. XXX [1881], 113) et dans Guiffrey (*op. cit.*, p. 683). L'un et l'autre reproduisent une copie du fonds français, 17527, fol. 132 v°. Il y en a une autre, aussi peu exacte, ms. fr. 21385. D'après une relation du fonds fr. 17527, 134 v°, Berquin aurait, en outre, été condamné à être « mené dedans ung tumbereau au pillory et illec tourné et avoir la langue percée et la fleur de lys au front », et, après seulement, « envoyé ès prisons de monsieur de Paris, pour achever le demourant de sa vye ».

2. Guiffrey, qui a reproduit cette relation dans sa *Cronique du roy Francoys premier*, p. 76, note, a lu « la cour de Rouen ».

3. Voy. pour les divers procès de Berquin l'article de la 2e édition de la *France protestante* et *Bulletin*, 1902, p. 634.

4. Voy. Crespin, *Le Livre des Martyrs*, Toulouse, 1885, I, 275.

5. Les *Vrais pourtraits des hommes illustres*, 1581, p. 169.

sa ruine. Contrairement aux usages son appel fut jugé dès le lendemain et exécuté le jour même.

On voit, par les vers de Marot, que cette mort, acceptée et subie avec une calme résolution, après cette touchante prière,

. . . . Jhesus, sauveur de nous,
Tu as pour moy souffert la mort très dure,
C'est bien raison que pour toy je l'endure...

fut aussitôt considérée comme un martyre :

...ceulx qui ont éternelz dyadesmes
Lassus au ciel, ont bien passé le pas
D'infâme, dur et publicque trespas...

II

Ce fut un coup terrible pour le parti de la Réforme en même temps que de l'Humanisme, dont Berquin était alors le représentant le plus en vue et celui sur lequel on fondait les plus grandes espérances. Honnête, chaste, instruit, bien en cour, quelques-uns, à cause de son enthousiasme et de son indomptable courage, le comparèrent à « un second Luther » qui aurait pu réussir dans sa lutte périlleuse contre « les plus dangereux freslons qui fussent lors en France, assavoir nos maistres Beda et de Quercu... s'il eust trouvé telle faveur vers le Roi Francoys premier que fit Luther auprès du duc de Saxe ». Ainsi s'exprime Théodore de Bèze[1] dont les souvenirs personnels et parisiens remontent à l'époque de ce supplice.

La perte était d'autant plus grande qu'il n'y avait alors personne pour prendre la place que Berquin occupait[2], et qu'en divers lieux du royaume les partisans de la foi libre et évangélique, encore peu nombreux et disséminés, cherchaient à se grouper et à s'affirmer.

1. Dans ses *Vrais pourtraits, ut suprà.*

2. Cette place était en quelque sorte intermédiaire, entre ceux qui poursuivaient la Réforme purement religieuse, et ceux qui combattaient l'ignorance et l'esprit rétrograde des moines et suppôts de l'Université.

Jusque vers 1530, en France, le mouvement réformateur avait, en effet, progressé, sinon aussi sérieusement que dans les pays limitrophes, du moins d'une manière continue et remarquable étant données les circonstances adverses. — Il venait de triompher ou allait s'imposer à *Berne* (février 1528), à *Bâle* et à *Strasbourg* (février 1529), à *Neuchatel* (novembre 1530), villes qui, grâce à des réfugiés français, étaient en relations constantes avec les « luthériens » de France. En Allemagne, la diète de *Spire* (19 avril 1529) allait populariser le nom de *Protestants* l'année même où la paix religieuse était signée entre les cantons suisses (25 juin 1529)[1] et où, malheureusement, grâce à l'obstination littéraliste et impolitique de Luther, le célèbre *Colloque de Marbourg* (4 octobre 1529) allait consommer la rupture entre Zwingliens et Luthériens sur l'interprétation de la sainte Cène. Enfin la fameuse *diète d'Augsbourg* (30 juin 1530) allait donner droit de cité à la confession de foi des luthériens allemands, très différents de ceux qui, improprement, portaient ce nom en France.

L'intérêt que tous les esprits éclairés portaient alors à la question religieuse était si grand que ces divers événements et d'autres, bien moindres, étaient aussitôt connus en France[2]. Ceux que pendant longtemps encore on allait stigmatiser du nom de « luthériens » n'y jouirent que très temporairement et secrètement, de l'appui officiel, bien moins sûr que celui des princes allemands ou des magistrats des villes qu'on vient d'énumérer et que beaucoup d'autres allaient imiter. Pourtant ils avaient réussi à propager leurs idées d'un bout de la France à l'autre.

En dehors de Paris et de Meaux[3], où elles avaient pris naissance et s'étaient affirmées avec quelque éclat, elles avaient,

1. Voy. pour tout ce qui concerne la Suisse, et plus particulièrement le pays de Vaud, l'*Essai d'un abrégé chronologique*, inséré par M. le professeur H. Vuilleumier, dans la *Revue de théologie et de philosophie* de Lausanne, 1902.

2. Ainsi les thèses soutenues en janvier 1528, à Berne, étaient connues peu de temps après et traduites aux environs d'Alençon. Voy. *Bull.*, 1887, 300.

3. Voy. *Bull.*, 1894, 242 ss., et 1897, 631 ss.

en effet, gagné Metz[1], le pays de Montbéliard[2], Lyon[3], certains points du Dauphiné et du Vivarais[4] où l'on signale des victimes de cette hérésie dès 1525 et 1528, Castres, Carcassonne, Toulouse où un procès imminent[5] allait révéler l'existence d'un nombre relativement considérable de personnes « infestées ». Dans l'ouest, on en trouvait à Bordeaux, à Villeneuve-d'Agen[6], probablement à La Rochelle[7] qui fournit un des premiers martyrs, *Guillaume Joubert*, exécuté à Paris le 17 février 1526. En remontant vers le Nord, on rencontrait de petits centres plus ou moins militants à Alençon[8] et en divers lieux de Normandie, puisque les poursuites qui aboutirent au supplice, à Rouen[9], de *Pierre Bart* (1528) et d'*Étienne Lecourt*, curé de Condé-sur Sarthe (1533) découvrirent beaucoup de « mal sentans de la foy ». Enfin, dix-huit mois après le martyre de Louis de Berquin, on vint dénoncer au Parlement de Paris une série de personnages du diocèse d'Amiens qui déclaraient, entre autres, « qu'icelluy Berquin estoit mort pour la foy et martir comme feit sainct Laurens[10] ».

Tous ces faits qu'il serait facile de détailler, prouvaient, dans tous les cas, que la France ne restait nullement étrangère au mouvement puissant qui agitait les esprits dans l'Europe centrale. Si le Nouveau Testament en langue vulgaire n'avait pu y être répandu qu'entre 1523 et 1525 et fut interdit à partir de cette dernière année, personne à peu près, en dehors de Louis de Berquin, n'avait eu l'idée — ou le courage — de saisir l'opinion publique au moyen de petits traités imprimés, comme cela se pratiquait depuis longtemps en Allemagne et en Suisse. Voilà peut-être pourquoi la Sorbonne

1. *Ibid.*, 1886, 453 ss.
2. Voy. J. Viénot, *Histoire de la Réforme* dans le pays de Montbéliard.
3. Cf. *Bull.*, 1890, 245 ss.
4. Voy. E. Arnaud, *Histoire des Protestants du Dauphiné*, I, 14, et *Histoire des Protestants du Vivarais*, I, 4.
5. Celui qui aboutit au martyre de *Jean Caturce*.
6. Cf. Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, I, 15.
7. Cf. *Bulletin*, 1895, 395 ss.
8. *Ibid.*, 1884, 112 ss.
9. *Ibid.*, 1887, 299 ss.
10. Cette phrase est empruntée à un arrêt encore inédit du Parlement de Paris, que nous comptons publier prochainement.

et le Parlement mirent tant d'acharnement et de précipitation à arrêter le commencement de propagande et d'action publique qu'il avait tentées en traduisant et publiant, sous le voile de l'anonyme, quelques opuscules d'Erasme et peut-être de Luther[1].

III

Leur victoire, toutefois, ne fut pas définitive. La fin de la guerre avec l'empereur, par la paix de Cambrai et la restitution des enfants de France, permit, en effet, au roi, de prendre sa revanche en réalisant un projet qu'il caressait depuis longtemps et que Budé, dans la préface de ses *Commentaires de la langue grecque*, venait de lui rappeler en un langage pressant. En mars 1530, il institua les « lecteurs royaux » : ce fut l'origine du *Collège de France*, institution bien humble encore, surtout si on la compare à ce qu'avaient auparavant rêvé les humanistes, mais de très grande conséquence, et immédiate, puisqu'elle consacrait l'application des nouvelles méthodes d'enseignement et en assurait la liberté contre les tenants des anciennes doctrines[2]. La Faculté de théologie surtout en fut atteinte dans son autorité et dans son prestige. Non seulement elle n'a plus le monopole de l'interprétation des Ecritures, mais, malgré les déterminations qu'elle prend, les lecteurs montrent que les langues grecque et hébraïque sont indispensables pour l'intelligence et l'explication selon la vérité, de l'Écriture sainte et qu'il faut être ignare ou de mauvaise foi, pour déclarer que le grec et l'hébreu sont « langues génératrices d'hérésie[3] ».

Ce qui, d'ailleurs, faisait la force de la Sorbonne c'était sa réputation séculaire, sa prétention usurpée de conserver intactes les anciennes traditions religieuses et, en outre, la protection, l'appui du roi. Or, en 1530, une partie des docteurs, et Bédier tout le premier, vinrent se mettre en travers

1. Voy., sur ces traités, quelques articles, encore inachevés, du *Bulletin*, 1887, 664, et 1888, 155, 432 et 500 (cf. *Errata*, p. VIII), et 1902, p. 433, nos 6 à 8.

2. Voy. A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*.

3. Cf. Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, 78.

des désirs nettement exprimés de François Ier. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, désireux de divorcer avec Catherine d'Aragon afin d'épouser Anne Boleyn, et n'ayant pu obtenir de Clément VII le bref nécessaire pour cela, décida de soumettre son cas aux différentes universités d'Angleterre, d'Italie, de France, pour trouver dans les avis favorables des docteurs une force d'opinion capable de fléchir le pape ou, du moins, un appui moral lui permettant de réaliser son dessein. Il s'adressa donc à la Sorbonne où il ne comptait pas trouver d'hostilité, car il la supposait dans la dépendance de François Ier; et le roi de France, dont il était l'ami et l'allié, lui avait de multiples et étroites obligations depuis la paix de Cambrai. En fait, François Ier fit tous ses efforts pour satisfaire les désirs d'Henri VIII. A Orléans, à Angers, des conclusions favorables au roi d'Angleterre furent rendues.

A Paris, Gervais Wain, les frères du Bellay, Guillaume surtout, furent chargés de « travailler » les docteurs, pour les amener à se prononcer en faveur d'Henri VIII. Mais Langey rencontra une résistance très vive auprès de ceux qui suivaient les directions d'un Espagnol, Garay, et du syndic de la Faculté, Bédier. A plusieurs reprises, il dénonça au roi les menées de ce dernier; il le fit tancer d'importance, par Montmorency d'abord, ensuite par l'évêque de Senlis, Petit, et par le premier président Lizet. Peine perdue! Bédier continuait à faire « le démoniacle ». Après avoir retardé, par son obstruction systématique, jusqu'au 2 juillet 1530, le vote d'une conclusion conforme aux vœux d'Henri VIII, il s'efforça de faire revenir les docteurs sur leur décision. Ses menées trouvèrent, dans la personne de Lizet[1], moins de défaveur que ne l'auraient voulu Jean et Guillaume du Bellay. Jean du Bellay se plaignit assez vivement à Montmorency de l'attitude douteuse du premier président. Quant à Bédier, une commission fut nommée pour instruire son cas. Nous ignorons quelle put être l'issue de l'enquête. Ce qu'il importe seulement de noter, c'est l'opposition des frères du Bellay, l'un, Jean, déjà proposé pour

1. Pierre Lizet présenta au Parlement les lettres patents lui donnant l'office de premier président, vacant par la mort de Jean de Selve, le 20 décembre 1529 (Arch.-nat., x^{1a}, 1533).

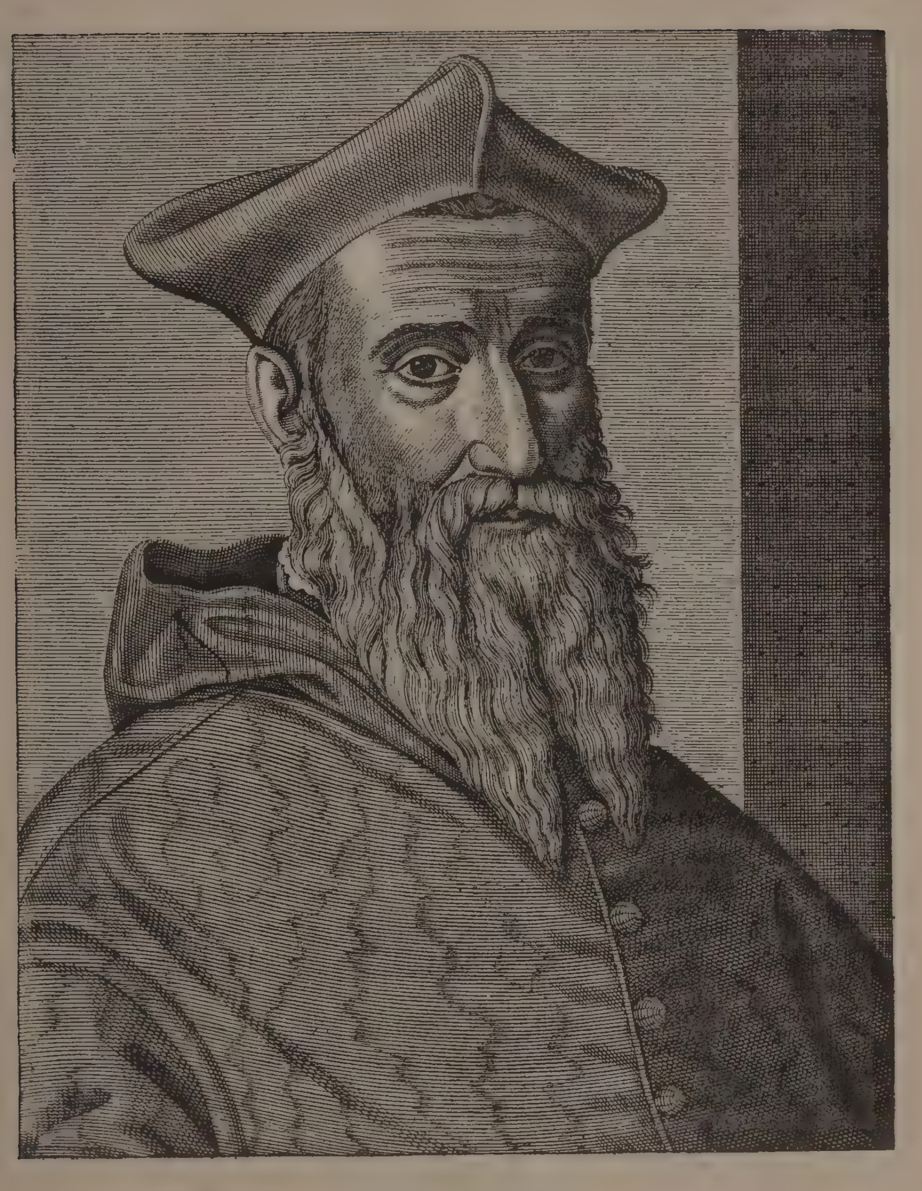
l'évêché de Paris, l'autre, Guillaume, dans la gloire de ses succès diplomatiques en Angleterre, non seulement à Bédier, mais encore à Lizet, que nous verrons plus tard parmi les adversaires les plus violents des novateurs ; — c'est encore l'animosité de François I[er] contre ces docteurs et en particulier contre Bédier, dont l'entêtement a failli compromettre l'alliance anglaise, nécessaire à ce moment, et vient contrecarrer l'orientation nouvelle de sa politique extérieure.

Ces circonstances inclinent momentanément le roi vers les idées nouvelles et en favorisent le développement. Il y a là, entre 1530 et 1533, un moment unique dans l'histoire des idées au XVI[e] siècle, où l'on put croire au triomphe de l'esprit nouveau qui soufflait la Renaissance des belles lettres et la Réforme des anciennes croyances. Les deux mouvements émanant d'un même principe se confondaient presque et se prêtaient en tout cas un mutuel appui [1].

Le premier effet pratique des nouvelles idées a été une réforme de l'enseignement. Pendant que le Collège de France introduit, dans l'enseignement supérieur, des études nouvelles et une méthode scientifique, Mathurin Cordier et ses éléves, André de Gouvea en particulier, opèrent une révolution analogue dans les collèges, dans l'enseignement secondaire, comme nous dirions aujourd'hui. Le mot de révolution n'est pas excessif, car ces petits traités pédagogiques, comme la *Correction du langage* que Cordier publie en 1530, dérivent de méthodes dont la portée dépasse les murs des collèges où les maîtres bornent leurs rêves modestes; ils inculquent des habitudes, engendrent des besoins que ces jeunes élèves porteront ensuite partout, dans toutes les choses de la vie.

Le retour aux textes anciens épurés, amendés, dépouillés de la croûte de gloses et de commentaires accumulés depuis des siècles, l'effort pour supprimer les intermédiaires, tous les intermédiaires, pour atteindre directement l'auteur, mieux encore, à travers l'auteur, l'homme même, cet effort on l'ap-

1. Cf. sur ces rapports : H. Hauser, *De l'Humanisme et de la Réforme* (*Revue hist.*, juillet 1897). — Ch. Borgeaud, *Histoire de l'Université de Genève*, chap. I[er], *La réforme des études au XVI[e] siècle.*



Le cardinal Jean du Bellay.

(Voy. A. Heulhard, *Rabelais*, p. 21.)

pliquera aux textes sacrés comme aux textes profanes[1], à la Bible comme aux traités de Senèque ou aux dialogues de Platon, au divin philosophe comme à l'Homme-Dieu. La formule *Christum ex fontibus prædicare*[2] est une formule d'humaniste : c'est aussi le mot d'ordre de tous les partisans des nouvelles doctrines religieuses.

IV

Ces doctrines, naturellement sont un peu vagues. Ce sont même plutôt des aspirations que des doctrines strictement définies. A la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres, réclamée depuis les grands conciles du xv[e] siècle et dont le besoin se faisait de plus en plus urgent, à la suppression des abus de tous genres sur lesquels tous les esprits éclairés étaient d'accord, s'ajoutait le désir d'introduire dans les choses de la religion, dans les rapports avec les fidèles plus de piété sincère, de cet esprit de fraternité, de désintéressement, de charité en quoi consistait le véritable enseignement de Jésus-Christ pleinement compris et des premiers pères de l'Église mieux connus. Pour cette œuvre, qui n'impliquait pas une rupture avec Rome, un schisme avec la papauté, dont au contraire on persistait à demander la réalisation à la papauté elle-même, un grand parti semble prêt, parti aux limites flottantes, composé d'humanistes, de grammairiens, de princes de l'Église, de grands seigneurs, d'hommes dont la confiance égale la sincérité et qui se font illusion sur leur force et leur cohésion, grâce à la faveur dont ils jouissent à la cour et à l'appui du roi dont ils se croient sûrs.

Comment en effet n'auraient-ils pas eu une si belle confiance? — Dans ce parti on peut ranger d'abord Budé, le grand Budé, le prince des humanistes et le père du Collège de France, avec Jacques Colin qui en a été le premier adminis-

1. Cf. Du Boulay, *Histoire de l'Université de Paris*, VI, 217, la réforme de la Faculté de théologie demandée par la Faculté des arts en 1530, sur consultation du Parlement. « Laissant de côté l'Évangile et les saints docteurs de l'Église, ils professent je ne sais quelle sophistique. »

2. Prêcher Jésus-Christ d'après les sources.

trateur, qui est lecteur du roi, son confident de tous les instants et qui méprise les moines presque à l'égal d'Érasme. On doit y comprendre encore les frères du Bellay, Jean d'abord, l'ancien ambassadeur de François Ier en Angleterre, successeur désigné de Poncher au siège épiscopal de Paris, admis par le roi, en récompense de ses services, dans son Conseil étroit (juillet 1530); René, conseiller au Parlement, en attendant qu'il devienne vicaire de son frère, puis évêque du Mans; Guillaume enfin, l'agent le plus actif et le plus délié de la politique française en Italie, en Angleterre, bientôt en Allemagne, le négociateur principal de l'affaire du divorce en Sorbonne, l'homme qui a le plus fait peut-être pour nouer contre l'empereur et le pape un système d'alliances fondées sur les intérêts présents du roi et non sur l'orthodoxie.

Au-dessus d'eux, celle dont ils sont, du reste, les serviteurs et les amis, Marguerite de Navarre, la propre sœur du roi. Depuis longtemps celle-ci est acquise au parti des novateurs : les enseignements de Lefèvre d'Étaples et la correspondance avec Briçonnet ont porté leurs fruits[1]. Elle a défendu Berquin de toutes ses forces et si elle ne l'a pu sauver du supplice, c'est un coup de traitrise juridique qui lui en a laissé l'éternel regret. Elle a recueilli Gérard Roussel dont elle a fait son aumônier. Bien plus, en ce moment même, non contente de grouper autour d'elle les principaux adeptes des nouvelles aspirations et des nouvelles doctrines, elle formule elle-même ses désirs et sa profession de foi dans ce *Miroir de l'âme pècheresse* que les presses de Simon Dubois vont mettre au jour à Alençon dans cette année 1531[2]. Dans cet ouvrage, écrit M. Lefranc qui a étudié, dans le plus minutieux détail, les *Idées religieuses de Marguerite de Navarre*, la reine « parle, d'un bout à l'autre, en adepte convaincue des dogmes et des principes de la Réforme; elle y révèle non seu-

1. Voir les extraits de cette correspondance dans ce *Bulletin* d'août-septembre 1901.

2. *Le miroir de l'âme pécheresse, ouquel elle recongnoist ses faultes et vechez, aussi ses graces et benefices à elle faictz par Jesuchrist son espoux. La Marguerite tres noble et precieuse s'est preposee a ceulx qui de bon cueur la cerchoient.* A Alençon, chez maistre Simon du bois, MDXXXI, 35 ff. Voy. le fac-similé du titre, dans ce *Bull.* 1894, p. 261.

lement les mêmes méthodes mais aussi les mêmes habitudes d'esprit qui caractérisent les partisans de la révolution religieuse; elle y use de leur vocabulaire et de leurs formules préférées[1]... » Certainement, du moins à cette heure, elle est entrée plus avant déjà dans la voie de la Réforme, que ne le feront jamais la plupart de ceux qui se groupent autour d'elle. Elle s'en distingue donc, elle s'en distinguera surtout très nettement dans la suite. Mais, pour l'instant, elle rassemble auprès d'elle tous ces novateurs, elle les encourage de ses exhortations et de son exemple, elle les couvre de sa protection, au besoin, elle les fait bénéficier de la faveur dont l'honore son frère. Et cette faveur croît de jour en jour : elle devient prépondérante après la mort de Louise de Savoie (23 septembre 1531). Jusque là l'action de la mère avait contrebalancé celle de la sœur. La mère disparue, la sœur régna sans partage, malheureusement pour un temps trop court, sur l'âme de François Ier.

A ce moment on pouvait croire le roi définitivement gagné. L'institution des lecteurs royaux lui avait valu le titre de Père des Belles-Lettres et les éloges hyperboliques de tous les poètes et humanistes du temps, non seulement de ceux de France, mais encore des étrangers. Il apparaissait à tous, avec son cortège d'écrivains et d'érudits, comme le véritable roi de la Renaissance[2]. Les dehors brillants et séduisants de son caractère pouvaient tromper sur le sérieux de son esprit et la profondeur de ses sentiments. Ce qui rendait l'illusion encore plus naturelle, c'était la direction nouvelle dans laquelle il engageait de plus en plus sa politique étrangère. Le rapprochement de l'empereur avec le pape avait singulièrement refroidi les relations de la France avec ce dernier. François Ier faisait tenir à son ambassadeur à Rome, l'évêque d'Auxerre, un langage menaçant[3] et toute sa conduite était d'accord avec ce langage. Son alliance devenait de plus en plus étroite avec Henri VIII qui glissait au schisme et méditait

1. *Bull.* 1897, p. 20.

2. Voy. ci-contre, le titre de *Pauli Belmisserii opera*, 1534, d'après Ph. Renouard, *Simon de Colines*, p. 224.

3. Cf. Decrue, *Anne de Montmorency, grand maître*, p. 184 et ss.

une rupture éclatante avec la papauté. Contre l'empereur, il se rapprochait des princes allemands, non seulement des ducs



de Bavière, mais des confédérés protestants de Smalkalde du grave électeur de Saxe comme du fougueux landgrave de

Hesse. Les missions de Gervais Wain en 1531 préparaient les actes décisifs signés par Guillaume du Bellay en 1532. Certes, il faut se garder d'exagérer l'action de cette politique extérieure sur la politique intérieure; mais il convient néanmoins de la constater.

V

François Ier, toutefois, léger et superficiel, ne se donnait jamais sans retour et, dans un de ces brusques revirements dont il était coutumier, on pouvait toujours espérer le reprendre. Les docteurs de la Sorbonne et les membres du Parlement ne perdirent donc pas courage[1], et, bien qu'avec moins de chances de succès, poursuivirent la lutte contre tous les partisans des idées nouvelles, sous quelque forme qu'elles se manifestassent.

Toutes les occasions leur sont bonnes pour entretenir le fanatisme populaire. Le 21 mai 1530, on trouve, rue Aubry-le-Boucher, une image de la Vierge Marie mutilée: « Quelques luthériens (naturellement) crevèrent les yeux à l'image de Nostre-Dame et de son enfant, et leur percèrent le cœur, et si leur donnèrent plusieurs coups de couteau, et aussi aux images de saint-Roch et saint-Fiacre, icelles images estans peinctes et mises en plat contre une maison où demeurait un pelletier, assise au bout et faisant le coing de la rue Aubry-le-Boucher, de ce costé où elle abboutit en la rue Sainct-Martin ; et ne sceut-on jamais qui avoit ce faict[2] ». Aussitôt, processions expiatoires le 29 mai, en grande pompe, avec déploiement de croix et de reliques[3]. Messieurs du Parlement y participent avec le clergé,

1. Les deux hommes qui alors, grâce à leur situation, entraînaient ces deux corps, savoir Bédier et Lizet, étaient aussi ignorants que fanatiques.

2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, édition Lalanne, page 410.

3. Mercredy 26 may 1530. — « Ce jour, la Court advertye d'ung gros excès et crime commis naguères en l'image de la glorieuse Vierge Marie, paincte en une paroy d'une maison sus la rue près l'église saint-Merry, a ordonné et ordonne faire faire samedy prochain une procession par ceulx de la sainte chapelle, où la Court assistera, et sera dicte une antienne devant lad. ymage et icelle repaincte et mise en son premier estat. Et après, sera la messe dicte en ladicte saincte chapelle en l'honneur de Dieu et de la belle Dame. » (Arch.-nat. Xra, 1533, fol. 233 v°.).

« vestuz en robbes d'écarlate » et assistent à la grande messe qui est dite au retour de la cérémonie[1].

Huit jours après, ces mêmes images furent effacées et couvertes de plâtre. Pour prévenir le retour de pareils scandales, on défendit « de non plus faire images Notre-Dame qui ne fussent dix piedz haultes de terre[2] ». La Sorbonne se montre infatigable à censurer, à condamner toutes les propositions, tous les ouvrages qui lui paraissent entachés d'hérésie. Nous l'avons vue, dès avril 1530, censurer les propositions sur la nécessité de savoir le grec et l'hébreu pour bien comprendre l'Écriture sainte. Le 2 mars 1531, elle condamna toute une série de livres, entre autres, l'*Unio dissidentium* et l'*Oraison de J.-C. qui est le Paternoster, le Credo avec les dix Commandemens de la Loi, les sept Pseaumes, le tout en françois*, contenant autres traités, comme *le Livre de la Suggestion des Chrétiens*, une *Exposition sur le Magnificat, le Livre de la Loi et de l'Évangile avec la force d'iceux*, un autre nommé *Épitre chrétienne* et le *Brief Recüeil de la Substance de la Doctrine Évangélique*[3].

A son instigation, le Parlement commit, le 12 juillet 1531, Mrs Nicole Brachet et Loys Roillart, pour visiter, avec deux docteurs de la Faculté de théologie, les livres qui se vendaient à Paris, et saisir ceux qu'ils trouveraient « de mauvaise doctrine[4] ». Cet arrêt, renouvelé le 17 mai 1532[5],

1. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, indique, par erreur, le 28 mai.

2. *Ibid.* 411.

3. Duplessis d'Argentré, *Collectio Judiciorum*, II, 86. La plupart de ces traités se trouvaient dans un volume qui, pour la première fois, sortit des presses de Simon Dubois, en 1529, peut-être avant le supplice de Louis de Berquin, qu'on peut supposer les avoir traduits d'après les éditions latines que Luther en avait données. Le titre de ce volume était *Le Livre de vraye et parfaicte oraison*. [Voy. *Bull.*, 1888, 155 ss. (Cf. p. VIII *des Errata*), la description de ce recueil et le facsimilé de son titre et d'une de ses pages. Voir aussi *Bull.* 1902. p. 437, nos 36 et 37.] Jusqu'à ce jour, la première édition française de l'*Unio dissidentium* (Voy. *Bull.* 1901, p. 441, n° 59, une édition de 1539) n'a pas été retrouvée, pas plus que le *Livre de la Suggestion des Chrétiens*, ni l'*Exposition sur le Magnificat*, ni le *Livre de la Loi et de l'Évangile avec la force d'iceux*, ni l'*Épitre Chrétienne*. — Quant au *Brief recueil*, voy. *Bull.* 1902, p. 437, n° 30.

4. Arch. nat. X1a 1534, f° 296r°.

5. *Ibid.* X1a 1535, f° 220r°.

donna lieu à de véritables abus et à des protestations, puisque, le 15 septembre 1533, le parlement dut interdire « derechef à ceux de la faculté de théologie », de perquisitionner et « procèder par censures quelconques, *sans appeler les commissaires sur ce deputez par lad. Court*[1] ».

Il faut remarquer que toutes ces poursuites se faisaient sous l'inculpation de luthéranisme. Luthériens, les lecteurs royaux qui enseignent le grec et l'hébreu; luthériens, les auteurs présumés de la mutilation des images; imbus d'hérésie luthérienne, tous les ouvrages que l'on condamne. Il y avait très probablement dans cette assimilation, peu fondée en somme, une tactique pour effrayer les esprits timorés et les hommes d'ordre, en évoquant les excès et les troubles dont la diffusion des doctrines luthériennes s'était accompagnée en Allemagne. Quoiqu'il en soit, on avait réussi à faire signer au roi un édit, celui du 29 décembre 1530, par lequel il chargeait le cardinal Duprat de déléguer, par tout le royaume, des juges, pour enquérir contre ceux qui étaient suspects de suivre « l'hérésie et secte luthérienne » et « aussy pour oyr et recevoir en ceste affaire tous accusateurs et dénunciateurs[2] ». En conséquence Duprat, le 6 janvier 1531, avait confié cette charge à Jacques Mesnaiger de la cour du Parlement de Paris, Jean Chauderon du grand Conseil du roi, Jean Lescuyer et Nicolas Quelain conseillers au Parlement, désignés par lettres du légat.

VI

Nous ne savons quels furent au juste les résultats de l'application de cet édit : il semble n'avoir entraîné que des condamnations de livres. Cependant il n'est peut-être pas téméraire d'y rattacher quelques faits qui prouvent, à tout le moins, les efforts de certains membres du Parlement et de la Faculté de théologie pour atteindre les protecteurs des novateurs et ruiner leur crédit. C'est d'abord Jean du Bellay, le

1. *Ibid.* X[1a] 1536, f° 457 r°. — Il faut rapprocher de ces textes une longue lettre justificative de F. Lizet à Montmorency, ms. fr, 2997, f°s 97-98, datée de Paris, XI février.

2. Cf. *Catalogue des Actes de François Ier*, VI, 240, n° 20120.

futur évêque de Paris, mal vu de la Sorbonne et peu sympathique au premier président Lizet, sur lequel on essaye de faire peser des soupçons de luthéranisme. La calomnie, savamment répandue, finit par arriver jusqu'aux oreilles de notre évêque, qui s'en plaignit au roi, prétendant que des informations étaient faites contre lui devant le Parlement. Le roi, pour satisfaire son conseiller, par lettres missives écrites à Fontainebleau, le 11 décembre 1530, chargea un des capitaines de sa garde, Poton Raffin, sénéchal d'Agenois, de s'en assurer[1]. Poton se présenta le 14 devant la cour, toutes chambres réunies et lut la lettre suivante :

Messieurs, le Roy m'a envoyé icy devers vous pour vous dire et déclarer comme il a esté adverty que vous avez depuis naguères fait faire certaines informacions à l'encontre de l'évesque de Bayonne, le chargeant très grandement de son honneur et d'un crime d'hérésie; et d'autant qu'un chacun de vous est assez adverty du lieu que tient led. seigneur de Bayonne et que, tant pour les bonnes mœurs, vertus, mérite et honnesteté de vie qui sont en sa personne, que aussy pour les grands et recommandables services qu'il a faits en plusieurs manières aud. seigneur, et à tout son royaume, ainsy qu'il est tout notoire, il l'a faict de son privé et estroit Conseil, l'approchant, par ce moyen, de sa personne; de tant plus iceluy seigneur trouve estrange que ayez faict procéder allencontre de luy sans premièrement l'en avoir adverty, ce qui luy semble bien, comme la raison le veult, que vous debviez faire, attendu mesmement qu'il est question en cette matière de l'authorité et honneur dud. seigneur, car ce luy seroit peu de réputation d'avoir mis en sond. privé Conseil, qui est celuy qui a commandement sur tous les autres magistrats de son Royaume, un tel personnage que led. s^r de Bayonne, s'il se trouvait chargé ou notté de ce que l'on luy met sus. A ceste cause, Messieurs, et que icelluy seigneur veult sçavoir et entendre la vérité de cette matière, et à la requeste et poursuitte de qui et pourquoy ont esté faites lesdites informations, pour après en faire et ordonner ainsy que la conscience et la justice luy suggérera, — il m'a donné charge de vous commander et ordonner très expressément de par luy, que incontinant et sans aucune intervalle de temps, vous ayez à luy envoyer, avec moy, deux d'entre vous bien informés et instruits de lad. matière, ensemble lesd. informations et toutes autres procédures qui pour-

1. Arch. Nat. X^{1a} 1534 f. 28-30.

ront avoir esté faites à l'encontre dud. s^r de Bayonne, en l'estat qu'elles sont de présent, sans aucune chose y changer ny muer, pour, après avoir veu le tout, et bien et clairement entendu, y pourveoir comme dessus. Parquoy messieurs, vous ne fauldrez, s'il vous plaist, d'ensuivre le commandement dud. sgr.

Signé : Poton.

Lizet répond à Poton de se retirer au greffe pendant que la cour « adviseroit à luy faire response »; puis, dit « qu'il n'avoit point sceu que par ordonnance d'icelle il eust esté aucunement informé ne procédé allencontre dud. évesque de Bayonne, ne que le procureur général du roy eust requis informer et croyait, par ce moyen, que le rapport faict au Roy fust faux ». Roger, procureur général, Olivier Allégret et Guill. Poyet, avocats du roi, interrogés, déclarent ne rien savoir. Allégret affirme « n'avoir ouy parler dud. affaire, fors samedy dernier que M. René du Bellay, conseiller céans, frère dud. évesque, luy demanda s'il avoit veu lesd. informations faites allencontre de sond. frère, auquel il a respondu que non et qu'il ne sçavoit qu'il y en eust aucunes. Et lors led. du Bellay luy dict que led. Lizet, premier président, avoit porté parolles en présence d'aucuns conseillers de lad. cour qu'il y avoit informations, par lesquelles led. évesque estoit chargé d'hérésie ».

Lizet nie le propos; René du Bellay, mandé, déclare que « vendredy ou sabmedy dernier[1], il receut lettres dud. év. de Bayonne par lesquelles il luy mandoit que quelques gens de bien, ses amys, l'avoient adverty que l'on avoit informé en lad. cour contre luy de crime d'hérésie et que led. premier président avoit dit, en présence d'aucuns conseillers, qu'il y en auroit informations faites et blasmoit grandement sond. frère de ce qu'il l'avoit premièrement sceu par des estrangers que par luy, qui estoit au lieu pour le sçavoir, et davantaige luy avoit escript et mandé par messages que si lesd. conseillers de céans, qui estoient présens au dire dud. premier président, le vouloient desnier, il le leur prouveroit. Et cela estoit la cause pour laquelle il s'estoit enquis aud. Allégret, s'il avoit veu lesd. informations, joinct que le bruit com-

1. C'est-à-dire le 9 ou 10 décembre.

mung de la ville est qu'il en a esté faites contre sond. frère, et que le premier président l'a ainsy dit ».

Lizet répond « qu'il n'en parla jamais en la cour de céans, ne ailleurs, mais, au contraire, que ung évesque de ce Royaume avoit envoyé naguères un procès, lequel il distribua en la Tournelle sans l'avoir veu, à M. Nicolle Sanguin, conseiller céans pour en faire son rapport, que veu, l'advertit que, par la déposition d'un prisonnier, entr'autres led. évesque de Bayonne estoit nommé, sans toutesfois estre chargé, et, pour celle cause, ne voulut, certains jours après, permettre que led. Sanguin en fist rapport en lad. cour, ne que led. évesque fust nommé, pour éviter langage et suspicion, et dist aud. Sanguin que, quant il y auroit charge contre le personnage nommé aud. procez, il en faudroit parler au roy avant que à lad. court ».

Lizet demande à René du Bellay les noms des conseillers présents. René promet de les donner, avec l'autorisation de la cour qui, après en avoir délibéré en leur absence, l'ordonne. René donc, « après serment de dire vérité », cite, d'après J. du Bellay, « M. Jean Ruzé, Robert Tiercelin et led. Sanguin conseiller céans ».

Tous les trois nient : Ruzé dit « que le premier président dist un matin que led. Sanguin avoit voulu parler de certain procez auquel led. évesque de Bayonne estoit nommé et qu'il ne l'avoit voulu permettre, et autre chose ne luy a jamais oüy dire dud. affaire ». Tiercelin déclare qu'à l'époque de cette conversation il était au Mans. Sanguin confirme le dire de Lizet, que corrobore Denis Poillot, aussi présent.

Là-dessus, la cour ordonne que Lizet, Sanguin, Jean Tron son iront porter au roi le procès envoyé à lad. cour. On rappelle le sénéchal d'Agenois auquel Lizet répond « que, par ordonnance d'icelle (cour), n'a aucune chose esté faite, ne requeste baillée et conclusions prinses par les gens du roy; que le rapport faict au roy a esté trouvé non véritable, faict légérement et sans occasion; n'a en ce lad. cour, ne en autres affaires, contrevenu à l'authorité et vouloir du Roy, mais a tousjours mis peine d'y obéir et punir ceux qui y contreviennent; rend grâces très humblement au Roy de ce qu'il luy

a pleu ne adjouter foy au rapport qui lui en a esté faict sans en advertir la cour et envoyer devers elle pour en sçavoir la vérité; a icelle cour advisé et ordonné que luy et deux des conseillers d'icelle se transporteront devers led. seigneur pour obéir à son mandement et informer au vray dud. affaire, et néantmoins, affin que led. séneschal en puisse faire rapport plus certain, elle a mandé lesd. gens du Roy pour en dire, en sa présence, ce qu'ils en entendent ».

Roger, Allégret et Poyet, en présence du sénéchal, confirment la vérité des dires de Lizet. Le sénéchal s'assure que les ordres du roi ont été exécutés, dit qu'il en fera rapport au roi et requiert la cour de permettre à Roger et Poyet d'aller auprès du roi, ce que la cour accorde.

Peu après, Lizet, Sanguin et Tronson se rendirent auprès du roi, à Fontainebleau, et le 20 décembre ils firent à leurs collègues le récit de cette visite. Le roi se montra, paraît-il, fort satisfait et alla jusqu'à leur exposer tout un plan de réorganisation totale du royaume : « ....le parfait et entier vouloir et délibération qu'il avoit d'extirper les hérésies de son royaume, faire ordonnance pour l'abréviation de la justice, remettre la discipline militaire, donner ordre à ses finances et relever son domaine. Pour ces causes, assembler en brief gens de bien, lettrés et expérimentés, tant de lad. cour que d'ailleurs, avec ceux de son Conseil privé[1] ».

Jean du Bellay, lui, ne voulut pas en demeurer là. Les dénégations de Lizet et de ses collègues ne détruisaient pas l'impression produite par la calomnie. Pour se disculper entièrement et faire éclater son innocence, il demanda des juges. Le roi fit droit à sa requête. La minute d'une pièce curieuse conservée dans le volume 678, f° 23-24 du fonds Dupuy, à la Bibliothèque nationale nous en fournit la preuve. C'est une

Commission à Messieurs du grant Conseil touchant l'accusation de Monsg. de Bayonne.

Françoys, etc. A nos amez et feaulx, etc.

Nostre amé et féal conseiller, Me Jehan du Belay, evesque de Bayonne nous a faict dire et remonstrer qu'encore qu'il ait tousjours

1. Arch. Nat. X[1a] 1534 38 V°. 39.

vescu et suyvy la voye d'ung bon chrestien, neantmoings aucuns ses malveillans, pour luy cuyder nuyre, ont dict que il suyvoit la secte luthérienne et que de ce y avoit informations, laquelle chose venue à sa cognoissance, il nous en a parlé et offert se purger devant juges non suspectz, telz qu'il nous plairoit les ordonner, et d'autant qu'il pensoit que cela procedast d'aucuns de nostre court de Parlement que, clandestinement, pour blesser son honneur, et l'escandaliser par voyes non accoustumées, le voulsissent envelopper audict affaire.— A ceste cause nous, considérans l'avoir mys en nostre Conseil privé et que contre luy ne devoit être procédé sans préallablement nous en advertir, envoyasmes par devers nostredicte court notre amé et féal seneschal d'Agenoys, l'ung des cappitaines de noz gardes, auquel donnasmes charge de remonstrer ce qui estoit au cas requis et nécessaire et qu'ilz nous envoyassent aucuns d'eulx pour sçavoir ce qu'estoit dudict négoce. Et à ceste fin nous envoyérent nostre amé et féal conseiller et premier président en nostre dicte court et Me Jehan Tronson nostre conseiller en icelle, par le rapport desquelz entendismes que d'iceluy affaire et négoce n'avoit esté aucunement parlé en nostre dicte court.

Toutesfoys, d'autant que, par le bruict qui en a esté faict, l'honneur de nostredict conseiller l'évesque de Bayonne en demoureroit blessé, nous, à ceste cause requis luy pourveoir de juges devant lesquelz il puysse demander réparation desdictes injures, pour ce est-il que nous, désirans subvenir à la requeste et supplication de nostredict conseiller, vous mandons que, pour ce qu'il est ordinaïrement occuppé en nostre Conseil privé et, comme de playder ailleurs que à nostre suyte, il seroit distraict de ce faire, ordonnons, par ces présentes, que vous admecttez et recevez nostredict conseiller à faire par devant vous, sur ce que dict est, telles demandes, requestes et conclusions qu'il verra estre à faire, et, sur ce, luy donnez les procurations, lettres d'ajournement et autres requises et nécessaires et aux paroles oyes faictes raison et justice, car ainsi nous plaist et voulons estre faict, etc...

Cette pièce n'est pas datée, mais il n'est pas douteux qu'il faille la placer entre le 20 et le 31 décembre 1530, car il y est clairement fait allusion dans une lettre de Jean du Bellay à Montmorency (qui se trouvait alors en son château de Chantilly), datée de Saint-Germain-en-Laye, où était la cour, le dernier jour de décembre [1530].

« Aujourd'huy a parlé le premier président au Roy et a trouvé assez

de gens pour le gecter hors de la presse et au partir de là, s'est venu attacher à moy en la chambre dudict seigneur. Il n'a tenu que à moy que je n'ai esté aussi picquant et espineulx que luy, mais pour ce que ce estoit en bonne compaignie, et aussy que je sortiroys trop de mon naturel que d'entrer en colère, je me suis contenté de garder mon advantaige en la plus grant modestie que j'ay peu, sans toutefoys y mesler riens de pusillanimité. Son escarmouche est dressée sur l'empeschement qu'il veut faire à l'ouverture de justice que le Roy m'a offerte, et croy bien, à ce que j'en voy, qu'il obtiendra beaucoup de ses demandes, car vous n'estes pas icy, et il y en a beaucoup d'autres. Toutefois la voulenté dud. s^{r} soit faicte, en laquelle du tout me veulx remettre. Au pis aller ne me peult le faillir Conseil estroict : mais je voy bien que l'ouverture qu'on en faict n'est sinon pour endormir la chose[1]....

Jean du Bellay obtint-il satisfaction pleine et entière ? Nous l'ignorons. Ce que nous pouvons dire, c'est que l'animosité de ses adversaires ne réussit nullement à affaiblir son crédit et ne l'empêcha pas d'être envoyé quelque temps après, pour la quatrième fois, en Angleterre (octobre 1531) et d'être nommé à l'évêché de Paris, lorsque ce siège devint définitivement vacant (septembre 1532).

VII

Une autre tentative ne paraît pas avoir eu plus de succès, laquelle, à travers Roussel, visait la reine de Navarre.

Depuis le milieu de 1526, Marguerite avait attaché à sa personne, en qualité d'aumônier, Gérard Roussel. Celui-ci, durant le carême de 1531, prêcha devant elle et certains docteurs, Bédier entr'autres, n'eurent pas de peine à relever dans ses sermons quelques propositions malsonnantes. Nous connaissons ces premiers démêlés de Roussel avec la Sorbonne par une curieuse lettre de Florent Wilson à Cromwell, datée de Paris, le 25 avril[2]. Wilson tenait de Langey et nous

1. B. N., f. fr., 3080, 33-35.

2. Cette lettre, conservée au *British Museum*, Cal. EI, f° 44, et résumée dans Brewer, *Letters and Papers*, *V*, n° 212, ne porte pas de mention d'année. Mais Brewer n'hésite pas à la placer en 1531 et nous nous rangeons à son avis, car elle ne peut être ni de 1532, puisqu'à cette époque,

a conservé quelques-unes des propositions qui excitèrent l'indignation de la Sorbonne :

Omnia sunt munda mundis[1]; par suite, attacher de l'importance au choix des aliments (*delectus ciborum*) est une superstition.

Sicut ancilla, contrectans panem domine sue immundis manibus, offendit dominam, sic nos Deum quicquid operemur sine fide et conscientia munda.

Sicut non licet uxori mutare, augere vel imminuere, vel commentatione aliqua aut glossa in hunc vel illum sensum trahere testamentum mariti, sic nec licere Ecclesiæ sacras literas sic pro arbitrio suo fingere ac refingere[2].

Une quatrième proposition avait été relevée, dont Wilson n'a pu se procurer le texte. Les prédications de Roussel provoquèrent des ripostes de la part de certains docteurs qui se firent remarquer par leur véhémence. Pour mettre fin à cette affaire, François Ier, à l'instigation peut-être de sa sœur Marguerite[3], manda par devers lui Roussel et ses détracteurs. Ceux-ci furent consignés à la garde de leurs amis; quant à

Langey, dont il est question, était en Allemagne, ni de 1533, parce que la mesure prise contre Roussel est toute différente de celle qui sera prise en 1533. D'autre part, la lettre de Marguerite de Navarre à Montmorency, souvent citée à props de cette affaire et mentionnée plus bas, semble bien s'y rattacher. Cette lettre ne porte pas non plus de date d'année et il y a sur ce point une grande incertitude : tandis que Génin la place vers 1534-1535 et Schmidt (*G. Roussel*) en mars 1534, Herminjard l'avance jusqu'à la fin mai 1533. Un seul détail en peut être retenu pour fixer cette date, et corrobore notre opinion. Marguerite dit de Roussel : « *Il y a cinq ans que je le congnois* ». Si l'on se reporte à l'époque à laquelle la reine de Navarre prit Roussel comme aumônier, on voit qu'il y a de très fortes présomptions pour qu'il faille dater sa présente lettre d'avril 1531, du début d'avril, puisque dans celle de Wilson, qui est de la fin du même mois, nous voyons l'affaire Roussel déjà réglée.

1. « Tout est pur à ceux qui sont purs. »

2. « De même qu'une servante, touchant avec des mains impures le pain de sa maîtresse, offense celle-ci, de même nous offensons Dieu, lorsque nous faisons quoique ce soit sans foi et sans une bonne conscience. »

« De même qu'il n'est pas permis à une femme de changer, augmenter ou diminuer, ou d'interprèter par quelque glose ou commentaire, le testament de son mari, dans tel ou tel sens, de même il n'est pas permis à l'Église d'arranger et de modifier les saintes Écritures suivant son opinion. »

3. Marguerite de Navarre à Montmorency : « L'on est à ceste heure à parfaire le procès de maistre Gerard, où j'espère que, la fin bien congneue,

Roussel, toutes les fois qu'il voudrait prêcher devant la reine de Navarre, il s'ouvrirait à deux hommes de bien et d'esprit sûr, de ce qu'il avait l'intention de dire. Ce qui fut considéré comme une très faible punition.

La faveur du roi pour les novateurs rendait donc vaines les tentatives dirigées contre eux. On essaya de les reprendre en 1532, au moment où François Ier et la cour voyageaient en Normandie. Profitant de l'absence du roi, le Parlement voulut sévir et crut bon de se ménager l'appui de Montmorency qui, pour le moment, n'était pas encore définitivement engagé dans le parti catholico-espagnol[1]. Dans d'autres régions les mesures de rigueur furent couronnées de succès : à Toulouse notamment, cette année 1532 vit le supplice de Louis de Caturce et la rétractation de Jehan de Boyssonné. Les persécutions dirigées par le parlement de Toulouse[2] portèrent l'épouvante dans le petit clan d'humanistes de cette ville, qui se dispersèrent et dont plusieurs membres se retrouvèrent ensuite à Lyon, précisément autour de Jean de Boyssonné.

Ce procès révéla une diffusion considérable des idées réformatrices, et fut comme le prélude de la répression qui allait éteindre, momentanément, les foyers allumés à Lyon, à Rouen, à Alençon et ailleurs.

A Paris il ne semble pas que l'effet en ait été considérable. La propagande au moyen de nouveaux testaments ou

le Roy trouvera qu'il est digne de mieulx que du feu, et qu'il n'a jamais tenu opinion pour le mériter, ny quy sente nulle chose hérétique. Il y a cinq ans que je le congnois et croyez que sy je y eusse veu une chose doubteuse, je n'eusse point voulu souffrir sy longuement une telle poison, ny y employer mes amis. Je vous prie, ne craignies à porter ceste parole pour moy, car j'espère que la chose sera sy bien prouvée que vous et moy serons trouvés véritaibles... ». Génin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, I, 299.

1. Voy. Decrue, *Anne de Montmorency... à la Cour de François Ier*, p. 217 et B. N. f. fr., 3007, f° 27; 6635 f° 149; 2997 f° 97, diverses lettres adressées à Montmorency par le Parlement ou par Lizet. — C'est à ce moment que Marot fut inquiété pour avoir mangé du lard en carême : il fut sauvé par l'intervention de Marguerite.

2. Nous avons, sur ce procès de Toulouse, un dossier de pièces inédites, du plus haut intérêt.

d'autres opuscules en langue vulgaire étant devenue à peu près impossible, un des plus courageux et des plus intelligents adeptes de la Réforme, Robert Estienne, eut l'idée d'évangéliser les membres du clergé séculier et régulier assez instruits pour lire la Bible dans le texte latin. Il publia en conséquence, à partir de 1528 et surtout de 1532, de superbes éditions de la Bible latine augmentées d'annotations marginales et de pièces liminaires qui équivalaient à un véritable commentaire évangélique et exercèrent une sorte d'apostolat dans les milieux que visait le savant imprimeur[1]. Pour s'en convaincre, il suffit de lire, dans ses *Censures des théologiens de Paris*[2] le récit dramatique et verveux des persécutions que lui valut cette entreprise.

De plus en plus les humanistes inclinent vers la Réforme[3]. Ils ne se contentent plus de célébrer en termes dithyrambiques l'institution des lecteurs royaux, ils en tirent les conséquences au point de vue du développement des belles-lettres et de l'épuration du sentiment religieux. Ils n'attaquent plus seulement Bédier, ils visent plus haut : ils ne craignent pas de toucher à la tête même de la chrétienté, cette papauté, à qui ils font remonter la responsabilité des maux de l'Église et des malheurs du temps.

Un exemple de la confiance avec laquelle la lutte se poursuivit, même dans le clan des humanistes, nous est donné par le poète champenois Nicolas Bourbon[4]. Dans la préface d'un recueil de poésies latines qu'il publia au début de 1533, les *Nugœ*, il affiche des sentiments qui ne laissent pas de doute sur le groupe d'esprits auquel il appartient : Il a mis en Jésus-Christ tout son bien, toutes ses espérances. Il parle sans fard et sans feinte, non pour plaire, mais pour ouvrir son cœur. Confiant en Jésus-Christ, son défenseur,

1. Voy. sur ce rôle de R. Estienne, *Bulletin*, 1894, deux articles, p. 57 et 449.

2. Réimprimées par Fick à Genève en 1866.

3. C'est entre 1532-1533, précisément, que se produit chez Calvin l'évolution décisive de l'Humanisme à la Réforme. G.-A. Lefranc, *La Jeunesse de Calvin*, 97, 98 (cf. plus loin p. 177).

4. Voy. sur lui, la *France prot.*, 2e éd., Carré, *De Borbonii... vita et operibus;* Buisson, *Castellion*, 55-56, 81-82; Hauser, article cité, 277.

il méprise tous les orages que pourront lui susciter ses ennemis, sycophantes ou délateurs à primes. Le mot de Christ imprimé en lettres capitales revient avec une insistance voulue, recherchée. Dans l'amour du Christ seul Bourbon puise la force de ne pas craindre la mort, car, dit-il, « j'ai l'intime persuasion que ceux-là sont vraiment heureux qui meurent en Jésus-Christ ». Et les paroles du prophète Osée, de l'apôtre Paul, sont invoquées pour fortifier cette conviction qui inspire une confession large, profonde, d'une gravité toute religieuse : « Nous croyons que si nous mourons avec Christ, avec lui nous vivrons, car nous savons, de science certaine, que si Christ est ressuscité, c'est pour ne plus mourir, que la mort ne peut plus rien sur lui, car mort, il est mort au péché ; vivant maintenant, il vit en Dieu. Nous aussi nous devons penser que nous sommes morts au péché, que nous vivons en Dieu, grâce à Jésus-Christ notre Seigneur, à qui nous devons ce don de Dieu pour la vie éternelle... »

Voilà certes, un langage que l'on ne s'attendrait pas à rencontrer en tête d'un ouvrage qui s'intitule *Nugæ*, des *Riens*. Plus curieuse même et plus caractéristique encore est une pièce qui ne se trouve que dans cette édition de 1533 et qui fut remplacée plus tard par une autre en l'honneur de la Vierge. C'est une ode en strophes saphiques *in laudem Dei optimi maximi*, véritable hymne de délivrance de celui que Jésus-Christ a affranchi de la barbarie scolastique :

Christ, prenant enfin pitié du genre humain, a rendu la vie au monde perdu, et, par sa lumière il a dissipé nos ténèbres.

. . . .

Jusque-là, aveugles conduits par des aveugles, nous avons vécu, durs et pleins d'orgueil, pendant que de plus en plus croissait la colère de la divinité outragée.

Nous ne connaissions que syllogismes embrouillés avec art, combinaisons variées d'expressions, froides sornettes, paroles vides, fumée, néant, rebut de la pensée.

. . . .

Aucune époque n'a connu pire servitude que celle qui nous a jusqu'ici opprimés, grâce à la Louve vêtue de pourpre, à l'hydre malfaisante.

C'est cette hydre, resplendissante de l'éclat de sa triple tiare, qui a asservi tous les rois et les grands de la terre, les énivrant du vin de l'erreur.

. . . .

La piété consistait à prier à certains jours, à manger certains aliments, à répéter certaines prières...

. . . .

Mais voici que tous ces monstres sont tombés, et que miraculeusement est ressuscitée cette puissance, la foi en Christ notre seigneur et en Dieu seul.

De toutes parts, jeunes et vieux brûlent du désir de s'adonner aux bonnes lettres et d'étudier les langues anciennes. Cette lumière nous vient du haut du ciel.

. . . .

Il y a bien encore quelques méchants, enivrés des biens de ce monde, cachés et vigilants, qui craignent pour leurs profits et tuent les prédicateurs de vérité.

. . . .

Combien différent d'eux est notre roi François, le plus noble de tous, sous qui toutes les joies semblent revenues sur la terre.

Ouvertement il nourrit, il attire les savants; le premier il a fondé l'école trilingue, institution plus belle que tout ce qui existe.

. . . .

Gloire soit à Dieu le Père, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, de l'esprit duquel procède tout bien. Qu'il nous assiste et nous augmente l'énergie de la foi et l'espérance[1].

1. IN LAUDEM DEI OPTIMI MAXIMI

CHRISTUS, humani generis misertus
Perditum tamen reparavit orbem
Et sua nostras veniens fugavit
    Luce tenebras.

. . . .

Antehac cciæ, ducibusque cæcis,
Viximus, duri tamen et superbi,
Numinis læsi magis ut magisque
    Cresceret ira.

Nil tenebamus nisi syllogismos
Arte contortos, variosque nodos,
Frigidas nugas, mera verba, fumos,
    Stercora, floccos.

. . . .

L'exemple de Nicolas Bourbon n'est d'ailleurs pas isolé. Dans les épigrammes de Duché, de Voulté, dans certaines pièces même de Salmon Macrin, qui pourtant resta toujours orthodoxe, on trouve des traces de ces sentiments et des

Tanta nullius memoratur ævi
Servitus, quanta sumus usque pressi,
Hoc mali invexit lupa purpurata
    Lerna malorum :

Totius reges proceresque mundi
Subditos fecit sibi, poculoque
Stravit erroris, triplice refulgens
    Hydra tiara.

. . . .
In statis poni pietas diebus
In cibis certis, preculisque cæpta est...

. . . .
Ista jam vero cecidere monstra,
Et modis Virtus redit illa miris
Illa qua CHRISTUM dominum deumque
    Credimus unum

. . . .
Artium passim studiis bonarum
Jam senes juxta juvenesque flagrant
Atque linguarum : venit hoc ab alto
    Lumen Olympo.

. . . .
Sunt adhuc quidam tamen inquinati
Ebrii mundo, vigilesque larvæ,
Qui suis lucris metuunt necantque
    Vera locutos...

. . . .
Noster hic o quam procul est ab illis
Ante FRANCISCVS bene natus omneis,
Rege quo sensim rediere terris
    Omnia læta.

. . . .
Publice doctos alit allicitque,
Et scholam primus statuit trilinguem
Quo nihil certe, nihil instituto
    Pulchrius extat...

. . . .
Laus deo patri, dominoque CHRISTO,
Spiritu cujus bona cuncta fiunt.
Adsit is nobis fideique robur
    Augeat et spem.

expressions analogues[1]. Ajoutons enfin que Clément Marot commençait alors sa fameuse traduction rimée des psaumes, en vue de laquelle il suivait assidûment les cours d'hébreu de Vatable, et dont les prémices parurent à la suite de la troisième ou quatrième édition du *Miroir de l'âme pècheresse* de Marguerite d'Angoulême[2]. Il semblait donc que la prière inspirée peut-être par le supplice de Berquin à cette protectrice de tous les suspects, allait être exaucée :

. . . .

Donne donc à tes servans
Cœur ferme et fort
Et que d'amour tous fervents,
Ayment la Mort...

Donne leur telle parole
Qu'ilz tirent à toy les cœurs
Et que de doctrine folle
A la fin soient vainqueurs...[3]

V. L. Bourrilly et N. Weiss.

Documents

POURSUITES EN SAVOIE ET EN DAUPHINÉ
CONTRE
Germain Colladon, Michel Protin et le cordelier Marin

D'après une lettre inédite de Michel de l'Hôpital

(1551)

M. Joseph Roman a bien voulu communiquer au *Bulletin* une petite pièce curieuse qu'il a trouvée à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 28195 (vol. 1711 des Pièces originales de l'ancien Cabinet des titres), dossier 39784, pièce 35. C'est une réponse de Michel de l'Hôpital, conseiller au Parlement de Paris et chancelier de Marguerite, sœur de Henri II et

1. Voy. dans Hauser, art. cité, 276-277, des citations de Voulté, de Ducher et de Macrin, dans le volume intitulé *Lyricorum libri duo* (1531), la pièce : *Ad Margaritam Valesiam Navarre regintam de secundo ejus partu.*

2. Cf. *Bull.* 1894, p. 204 et H. Harrisse, *La Colombine et Clément Marot.* 2e éd. Paris 1886.

3. Les *Marguerites de la Marguerite*, éd. F. Franck, III, 127.

duchesse de Berry[1], au duc François de Guise, un de ses protecteurs[2]. Celui-ci lui avait transmis un arrêt du parlement de Chambéry contre *Germain Colladon* et *Michel Protin*, ainsi que des informations faites en Dauphiné contre un religieux franciscain nommé *Marin*.

On sait que les deux fils aînés de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, savoir François et Charles de Lorraine, avaient, de bonne heure, compris que le meilleur moyen de réaliser leurs rêves ambitieux, c'était d'associer leurs intérêts à ceux de l'Église catholique. Ils furent, en conséquence, au milieu du XVIe siècle, les plus acharnés persécuteurs des protestants. On voit, par la pièce qu'on va lire, qu'ils avaient, en province, des hommes à leur dévotion, qui les tenaient au courant de ce qui se passait dans la lutte des pouvoirs établis contre l'hérésie. Les pièces de procédure envoyées de Savoie et du Dauphiné ne paraissaient-elles pas assez rigoureuses au Balafré[3], et est-ce pour cela qu'il les soumettait à L'Hôpital, alors encore bon catholique et d'ailleurs excellent légiste? Cela semble ressortir de la réponse de ce dernier. Il laisse entendre, en effet, que ses collègues savoyards sont « assés mauvais praticiens, et vient de ce qu'ilz ne sçavent les façons de ce parlemant », c'est-à-dire ne connaissant pas les usages des magistrats parisiens. Malheureusement cette appréciation quelque peu dédaigneuse ne nous renseigne pas sur l'arrêt qui l'a provoquée.

Si nous ouvrons le tome IV de la deuxième édition de la *France protestante*, à l'article *Colladon*, nous y voyons, p. 511, que Germain Colladon, avocat à Bourges, où il avait prêté sa maison pour les assemblées des protestants de cette ville, la quitta le 19 août 1550, avec son frère Léon et leurs deux familles pour Genève, où il fut reçu habitant dès le 28 du même mois. Puis on trouve, en 1552, parmi les assistés de la Bourse française, un certain « Michel, échappé des galères, qui a été

1. Il était devenu chancelier de Berry avant le 29 novembre 1550. Voy. Dupré Lasale, *Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de chancelier*, p. 158.

2. *Ibid.*, p. 134.

3. Ce surnom avait été donné à François de Lorraine à l'occasion de la blessure qu'il reçut au siège de Saint-Dizier (1544).

prisonnier avec Colladon ». C'est évidemment le *Michel Protin* de la lettre de L'Hôpital. — Après avoir heureusement atteint Genève en août 1550, Germain Colladon semble donc être rentré en France en 1551 et avoir été jeté en prison en Savoie, avec Michel Protin. Le parlement de Chambéry condamna ce dernier aux galères, d'où il parvint à s'échapper, peut-être pendant qu'on l'y conduisait, puisque dès 1552 il était secouru à Genève. Colladon fut-il condamné à la même peine? On est plutôt tenté de supposer qu'il fut relâché, ce qui expliquerait l'étonnement du duc de Guise. Ce qui est certain, c'est que Colladon aussi recouvra sa liberté et revint à Genève où il fut admis à la bourgeoisie en 1555[1].

La deuxième affaire sur laquelle François de Guise demande une consultation à Michel de l'Hôpital est un peu moins obscure. Il s'agit d'un religieux franciscain, peut-être de Montélimar, nommé *Marin*. Il était pour la deuxième fois accusé d'hérésie et risquait d'échapper derechef à la justice, parce que les informations produites contre lui par l'officialité de l'évêque de Valence étaient contrebalancées par celles du sénéchal de Montélimar, soupçonné de le favoriser, et parce que l'inculpé récusait l'évêque « et ses officiers ». Michel de L'Hôpital se déclare incompétent en ce qui concerne l'affaire de Chambéry, puisqu'il n'a pas sous les yeux les pièces du procès. Mais celles relatives à la poursuite dont le cordelier Marin était l'objet lui ont permis de rédiger pour le duc de Guise un « mémoire », c'est-à-dire sans doute l'exposé d'un moyen de procédure destiné à déjouer les manœuvres du moine et de ses complices.

Je n'ai pas retrouvé ailleurs le nom de ce religieux. Dans son *Histoire de Montélimar* le baron de Coston n'y fait remonter les premiers indices de la Réforme qu'à l'année 1553, mais on y constate que les soupçons contre le sénéchal *Félix Bourjac* étaient fondés, puisqu'il embrassa le protestantisme[2].

1. Voy. A. Covelle, *Le Livre des Bourgeois de l'ancienne république de Genève*, p. 241. Germain Colladon fut reçu « gratis, au respect des agréables services qu'il a faict et peult fayre ».

2. Bon de Coston, *Histoire de Montélimar*, II, p. 212 et 221.

Lettre de Michel de l'Hôpital au duc François de Guise.

Monseigneur, J'ay reçu la letre qu'il vous a pleu m'escrire avec les pièces qu'on vous envoie de Savoie et Daulphiné, qui sont l'arrest doné contre Germain Coladon et Michel Protin au parlemant de Chambéry. Quant à ce chef, vous verrés ce qui me semble. Ilz sont, en ces païs, assés mauvais praticiens, et vient de ce qu'ilz ne sçavent les façons de ce parlemant. Du fons et matière, je n'en sçaurois parler, car n'ont envoié le procès. Aussi je vouldrois plus tost croire une telle compagnie que moy-mesmes.

Au regard des procédures faictes en Daulphiné, tant par les officiers de l'évesque de Valance contre ung religieux de Sainct-François nommé Marin, que par ung nommé Bourjac, séneschal de Montélimart, en faveur, comme l'on dict, dudict religieux, ce sont informations sur lesquelles l'on ne peult asseoir jugemant. Bien y a grand sospeçon, et contre ledict Marin, qui jà devant avoit esté repris et noté de faulses opinions, et contre ledict Bourjac, séneschal, qui, cognoissant et sachant ce que dessus, l'a volu, comme semble, porter et favorizer. Et par autant que ledict Marin récuse ledict évesque et ses officiers, plus pour reculer, comme est vraysemblable, que aultremant, sera bon d'y porveoir en la manière qui est contenue en ce mémoire que vous envoie, me recommandant très humblemant à vostre bonne grâce et priant Dieu, Monseigneur, vous donner très bonne vie et longue.

De Paris, ce XI d'octobre 1551. Vostre très humble et très obéissant serviteur

M. Delospital.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Guyse.

Encore un mot. On remarquera combien, dans cette lettre, Michel de l'Hôpital est prudent, modeste, scrupuleux et modéré, ce qui devait plus tard lui assurer une place à part au milieu des partis.

N. W.

LA SIGNIFICATION DE L'AVERTISSEMENT PASTORAL

A Montauban, 7 janvier 1683

En 1682, après que les dragonnades de l'intendant Marillac eurent donné, aux protestants poitevins, un avant-goût de la

Révocation, « Messieurs du clergé » résolurent d'adresser à leurs « frères séparés » une invitation suprême à se laisser « gagner par leurs tendresses ». — Ce document, signé, le 1er juillet, par 68 dignitaires de l'Église gallicane, s'appelle l'*Avertissement pastoral.* Il était plein de ce que Claude appelait une « charité mordante », et fut officiellement et solennellement signifié à tous les Consistoires, en présence des intendants. Il avertissait, en effet, les protestants récalcitrants en ces termes : « ..... Vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes que tous ceux que vous ont attirés jusqu'à présent votre révolte et votre schisme ». L'Église de Paris eut naturellement l'honneur de recevoir la première cette signification, le 16 septembre 1682, et le *Bulletin* a jadis publié (t. XV, 456), le récit de ce qui se passa à Charenton à cette occasion et qui aurait dû faire tomber le voile qui recouvrait encore les yeux de nos pères.

Voici le procès-verbal, non moins intéressant, de ce qui se passa le 7 janvier 1683, à Montauban. M. le pasteur Vielles, directeur du séminaire de la Faculté de théologie de Montauban, a trouvé cette pièce à côté de l'émouvante protestation rédigée par l'avocat Garrisson lorsqu'il se vit contraint d'abjurer[1]. On ne lira, ni sans admiration, ni sans émotion les paroles par lesquelles le pasteur Ysarn expliqua dans quel esprit les protestants recevaient cette signification. Il est impossible, dans une aussi délicate conjoncture, d'être à la fois plus douloureusement respectueux de l'autorité souveraine d'un roi absolu et d'exprimer avec une plus noble fermeté les impérieuses réserves de la conscience outragée. Le style est ici à la hauteur des sentiments et, bien que plus de trois siècles nous séparent du jour où ces pages furent rédigées et signées, quand nous les lisons, nous sommes comme enveloppés par l'amertume, par les ténèbres qui envahirent l'âme des signataires, mais aussi par une sorte de respect profond et attristé.

C'était bien un arrêt de mort qu'ils venaient de recevoir.

1. Voy. *Bull.* du 15 octobre 1902.

Ils le sentaient à travers les politesses hautaines de l'intendant Foucault et le miel enfiellé du factum débité par le sieur Lebret, prévôt du chapitre cathédral. Et on leur en veut presque d'y avoir répondu avec une si merveilleuse, une si évangélique correction.

N. WEISS.

Du Dimanche dix-sept[e] janvier, à l'issue du premier prêche, à Montauban.

Assemblés dans le temple messieurs Isarn, St-Faust ministres, Rossaldi, Constant, Satur, Isarn ad[t], Juon, Falguières, Ferrières, Lapeyre, Solinhac, Barrau, Pagès, Caminel, Dumons, Delrieu, Martin, Malroux, Lacaux, Truthé, et Carrié anciens, et moy Garrisson aussi ancien et secrétaire, après la prière faite à Dieu par le s[r] Isarn conduisant l'action.

Led. s[r] Isarn a dit qu'ayant esté mandé ce matin par Monsieur Foucault, intendant de la justice en cette généralité, il est allé avec le s[r] Constans, ancien, chés led. seigneur intendant, qui leur a dit qu'il viendroit en ce temple dans l'espace de temps qu'il y a entre la première et la seconde prédication, pour estre présent, suivant l'ordre qu'il en a du roy, à la signiffication qui seroit faite à cette compagnie d'une lettre escrite au nom de messieurs de l'assemblée du clergé de ce royaume à ceux de nostre communion; et, attendu que la chambre ordinaire du consistoire en laquelle il avoit trouvé bon, vendredi passé, lors qu'il fit connoistre les ordres qu'il avoit sur ce subject à quelques uns de la compagnie, que cette signiffication fût faite, estoit petite et mal commode, ainsi qu'il en avoit esté asseuré depuis, qu'il souhaitoit que ce fût dans ce temple, mais pourtant en absence du peuple et de l'assemblée autre que celle du consistoire, conformément aux ordres de Sa Majesté, portans que cette signiffication seroit faite aux consistoires. Sur quoy et luy et led. s[r] Constans ayans tâché inutilement de persuader au seigneur intendant que lad. chambre estoit en un estat qu'il ne désapprouveroit pas, et luy ayans représenté qu'il estoit à craindre que le temple ne se remplit, en ce jour et au temps qu'il marquoit, d'une grande foule de gens, contre sa volonté et l'intention de sa majesté, voyans que led. seigneur intendant persistoit dans son advis, ils ont esté obligés d'advertir ceux des anciens qui s'estoyent desjà rendus dans la chambre du consistoire, — laquelle dès le jour auparavant, avoit esté mise en l'estat le plus convenable qu'on avoit peu pour y recevoir led. seigneur, — de se rendre icy, ainsi

qu'ils ont fait, et mesme le fauteuil qu'on y avoit préparé a esté apporté icy.

La compagnie, se sousmettant avec respect aux ordres du roy, quelque douleur que la signiffication de cette lettre en ce lieu puisse luy donner, a déliberé que messieurs St-Faust ministre, Rossaldi, Constans, Isarn et Dumons anciens iront recevoir led. seigneur intendant à la porte du temple.

Led. seigneur intendant estant arrivé, accompagné du s[r] Lebret prévost du chapitre cathédral de cette ville et de plusieurs autres personnes, il a esté receu à la porte par ledt. sieur St-Faust et les autres députés, qui l'ayans conduit à l'endroit du temple, où led. fauteuil luy avoit esté préparé avec un carreau, le luy ont présenté.

Après que led. seigneur intendant a esté assis, et qu'il a eu fait asseoir led. s[r] Lebret, ensemble ceux de cette compagnie, il a fait entendre à la compagnie qu'en conséquence des ordres qu'il avoit de Sa Majesté, d'estre présent à la signiffication qui seroit faite, au consistoire de cette ville, de la lettre de messieurs de l'assemblée du clergé, il estoit venu en ce jour, accompagné du s[r] Lebret qui en feroit la lecture et la signiffication.

Sur quoy led. s[r] Isarn modérateur s'estant levé de dessus son siège, ensemble tous ceux de cette compagnie, en s'adressant aud. seigneur intendant, a dit ces paroles :

Monseigneur,

Les ordres du Roy sont pour nous des choses sacrées. Nous les considérons comme des effects d'une clémence magnanime, d'une sagesse consommée, d'une justice souveraine et d'une puissance invincible qui eslèvent nostre grand monarque au-dessus de son propre throne, autant que ce throne est luy mesme eslevé par dessus tous les autres de l'univers. Nostre soumission à ces mesmes ordres, Monseigneur, vient principalement de nostre conscience qui nous inspire une juste vénération pour l'image vivante de Dieu, que nous voyons briller en sa personne glorieuse. Nous recevons ces ordres de vostre main, Monseigneur, avec le respect que nous donne la haute estime que nous avons conçeue de vos rares vertus. Toute cette province se voit heureuse par vostre longue et sage administration, cette ville se trouve enrichie et extraordinairement ornée par vos soins, et nous en particulier esprouvons tous les jours vostre justice. Vous nous honorés aujourdhuy de vostre présence, Monseigneur, pour authoriser la

lecture qui nous doit estre faite par Mons[r], qui vous accompagne, d'un escrit de Messieurs de l'assemblée du clergé, qu'on dit s'adresser à ceux de nostre communion. Nous l'escouterons par la defference que nous devons aux ordres du Roy, après avoir protesté à Mons[r] que nous avons pour les personnes, au nom de qui il a dessein de nous parler, toute la considération que demande de nous le rang que le roy leur donne dans l'Estat, et pour luy en particulier toute l'estime que mérite sa proffonde érudition[1], et toutes ses autres belles qualités. Mais permettés nous, Monseigneur, de luy dire aussi, que nous ne sçaurions en aucune manière acquiescer aux choses contenues dans l'escrit qui doit estre leu.

Nostre conscience nous rend un fidèle tesmoignage que nous sommes exempts de tout le blasme qu'on nous y donne et nous déclarons que nous n'en pourrions souffrir la lecture, si c'estoit une marque d'authorité de ces messieurs sur nous, pour les choses de la religion, puisque les édicts, dont Sa Majesté vous recommande l'observation, Monseigneur, nommément en cette rencontre, nous dispensent de leur jurisdiction, et que nostre conscience ne s'y peut sousmettre. Mais si ces Messieurs n'ont point d'autre pensée que d'exercer leur charité, en nous invitant à la concorde comme leur discours le tesmoigne, nous y respondons par des vœus semblables; reconnoissans que c'est une obligation que le nom chrestien impose à tous ceux qui le portent. Mais, puis qu'un si grand événement que seroit celuy de la réunion des chrestiens ne peut procéder que de la grâce de Dieu, c'est à nous tous à le luy demender par des prières ardentes, et à l'attendre de sa seule main avec humilité et modération. Nous déclarons enfin que nous avons pleinement satisfait à tout ce que l'on pourroit demender de nous, sur les causes de nostre séparation et de nostre esloignement, par la connoissance que nous avons donnée à tout le monde, depuis si longtemps, de nostre créance, de nostre culte, et des motifs qui nous y attachent, sans que personne en puisse justement ignorer l'innocence et la pureté. On ne peut pas non plus douter, Monseigneur, de l'attachement que nous avons pour ces moyens de nostre salut, puisqu'il ne s'y agit pas de moins que de l'éternité.

Ainsi, Monseigneur, nous n'avons qu'à vous supplier d'estre persuadé de nostre proffond respect pour le sacré nom de Sa Majesté et de nostre fidélité inviolable pour son service. Nous bénissons Dieu de tout nostre cœur de toute la gloire dont il l'a voulu

1. Lebret est l'auteur d'une *Histoire de Montauban*, 1668, in-4°.

coronner, et de la protection puissante qu'il nous a fait trouver sous son sceptre victorieux. Nous espérons qu'il nous la voudra continuer, suivant ses paroles royales, et qu'il ne voudra pas permettre qu'on géhenne des consciences qui ne respirent que son amour et sa crainte, après celle de Dieu. Mais en nous faisant jouyr de cette liberté de conscience qui nous est bien plus chère que la vie, nous l'employerons avec joye à demender à Dieu la continuation de ses plus précieuses bénédictions pour la personne sacrée de nostre invincible monarque et pour toute la famille royalle, comme nous le faisons tous les jours du plus proffond de nos cœurs ; nostre passion la plus forte, après celle de nostre salut, estant tousjours de luy rendre une parfaite obéissance et à vous, Monseigneur, nos plus humbles respects.

Et ensuite led. sr Isarn s'estant assis avec tous ceux de la compagnie, led. sr Lebret a pris la parole, et, après un discours, ayant fait lecture de la lettre de messieurs du clergé et délivré copie de lad. lettre ; led. sr Isarn modérateur s'est levé derechef de son siège avec tous ceux de la compagnie et en s'adressant tousjours aud. seigneur intendant, il a dit :

Monseigneur,

Vous voyés sur nos visages l'image de la douleur, dont nostre cœur a esté pénétré par la lecture des choses que nous avons été obligés d'entendre. Mais vous y voyés aussi nostre soumission et des marques de la vérité des protestations que nous avons eu l'honneur de vous faire.

Après quoy led. seigneur intendant s'estant retiré, led. sr St-Faust et les autres députés estans revenus, un chacun ayant fléchi les genoux, la prière a esté derechef faite par led. sr Isarn.

En foy de quoy et de tout ce dessus, tous les susnommés présens et délibérans se sont signés au présent original escrit en famille (?) comme estant un acte extraordinaire et non usité, à la réserve dud. Carrié qui a dit ne sçavoir.

Fait aud. Montauban led. jour dix sept janvier MDCc quatre vingts trois[1].

(*Suivent les signatures*, voir page suivante.)

1. Au dos on lit : 17 Janvier 1683. Actes du Consistoire de Montauban sur la lecture et signification de la lettre de messieurs de l'assemblée générale du clergé de France.

[illegible] ministre. Saint Sauveur ancien.

Constans ancien   de Rossaldy ancien.

[illegible] ancien   Ferrieres ancien   Paturs ancien

Carrau ancien   L'Abeilhe ancien

Jaux ancien   Delriou ancien

Fuon ancien   Dumont ancien   Baquer ancien

Fonmel ancien   Falguieres ancien

Solinhac ancien.   Martin ancien

Malbou ancien

Raynaly ancien   Garrisson ancien et secretaire

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES A LONGWY

Le jeune Pierre de Condé, sieur de Vandières dont le *Bulletin* (LI, 1902, p. 598) a mentionné l'abjuration, n'est pas le seul officier de la garnison de Longwy qui, de gré ou de force, fut amené à embrasser la « religion du Roy » aux environs de l'année 1685. Les registres de la paroisse de Longwy, catalogués à l'Inventaire des archives de Meurthe-et-Moselle (E. Suppl. Reg. 970 et suiv.), mentionnent vers cette époque un assez grand nombre de ces conversions. Il n'y avait, il faut le noter, dans cette forteresse, aucune famille protestante indigène, et le zèle du clergé, soutenu par les ordres de la cour, s'exerça exclusivement sur des soldats, des officiers isolés et éloignés de leur famille. Lorsqu'il n'y avait pas de Français à convertir, on catholicisait des Suisses et des Allemands, nombreux alors dans les garnisons de frontière, et jusqu'à des Anglais et des Suédois.

1682.	6 avril.	Abjuration	d'Antoine Descours.
1682.	16 nov.	—	Ursule Schusselrinne, de Strasbourg.
1682.	26 déc.	—	Thomas Kiriel, natif de Paris, soldat du bataillon des Vaisseaux.
1683.	9 févr.	—	Jean Prévost, natif du Quercy.
1683.	17 févr.	—	Noble Jean-Jacques de Monesse, natif de Pont-de-Camaras en Rouergue, grenadier en la Cie du sr Constant dans le bataillon des Vaisseaux.
1683.	24 févr.	—	Jean Machard, de Jarnac, en Saintonge, serviteur du sr de Tartigny.
1683.	25 févr.	—	Jean Colbert, gentilhomme saintongeois.
1683.	25 févr.	—	Jacques Benoît, natif de Die en Dauphiné.
1683.	3 juill.	—	Étienne Fort, natif de Ste Foy en Périgord.
1683.	10 août.	—	Jacques Duvigneaud, chirurgien, natif de Galapian en Gascogne.
1683.	2 sept.	—	André Weill, luthérien, natif d'Erfurt.
1684.	18 juill.	—	Daniel Boiteux, tailleur de pierres, natif de Travers en Suisse.

1684. 11 août.	—	Marc de Saint-Maurice, écuyer, seigneur de St Maurice en Dauphiné et natif de ce lieu, fils de noble homme Pierre de St Maurice et de Lucrèce de l'Olivier.
1684. 28 août.	—	Louis de Comarque, écuyer, seigneur de Pégodon, natif de Molières en Périgord, fils de noble Armand de Comarque et de Marguerite de Vaintasse.
1685. 29 sept.	—	Claude-Marc Antoine, natif de Privas en Vivarais, soldat du régiment de Bourgogne.
1685. 26 déc.	—	Jean Broche, natif de Nîmes, soldat du même régiment.
1685. 26 déc.	—	Paul Aget, natif d'Alais, *id.*
1686. 6 janv.	—	Jean Renaut, dit Montauban, *id.*
1686. 6 janv.	—	Claude Millaut, dit Castelnau, *id.*
1686. 13 janv.	-	Armand Farre, dit St Amand, né en Rouergue, sergent, *id.*
1686. 13 janv.	—	Pierre Létang, de Niort en Poitou, *id.*
1686. 13 janv.	—	Pierre Caillet, dit Lapierre, du Dauphiné, soldat.
1686. 13 janv.	—	Jean Seau, de Montpellier, *id.*
	—	Daniel Pitard, dit Lajeunesse, *id.*
1686. 17 janv.	—	Jean Coppellet, dit Saint Jean, né à Cantorbéry, *id.*
1686. 17 janv.	—	Macom Droman dit Mâcon, *id.*
1686. 17 janv.	—	Henri Fischer, dit Lacroix, *id.*
1686. 31 janv.	—	André Innes, 26 ans, natif d'Edimbourg, *id.*
1686. 24 févr.	—	Bernard Bergé, dit Lajeunesse, du comté de Foix.
1686. 16 mars.	—	Jacob Michaut ci devant bourgeois de Sedan, maître serrurier à Longwy et Rachel Briet, de Château-Thierry, sa femme.
1686. 9 mai.	--	Charles Grivet, de Provence, chirurgien de la Cie de Valensac au régt de Soissonnois.
1686. 17 oct.	—	La veuve d'Henri Deruet, sergent, native de St Germain-en-Laye.
1687. 5 avril.	—	Pierre Chevalier, dit Lajeunesse, sergent au régiment d'Angoumois, natif de Préguillac en Saintonge, âgé de 50 ans.

1690. 14 déc. — François Jennesson dit Larose, natif de Ste Foi en Périgord, soldat au régt de Béarn.

1691. 15 avril. — François de Comarque, écuyer, natif de Comarque en Guyenne et seigneur de ce lieu.

1692. 6 déc. Jean-Ferry Zimmermann, luthérien, de Steinheim en Würtemberg.

1694. 1er mai. — Henri Egolphe, Suisse, 30 ans, cavalier dans le régiment du marquis de Villiers.

1695. 12 avril. — Anne-Marie Agette, native de Neustadt en Palatinat.

1697. 4 avril. — Jean-Pierre Mély, âgé de 25 ans, du canton de Berne, soldat au régiment suisse de Schellenberg.

1697. 15 août. — Louis Eckard, luthérien, du pays de Waldeck, âgé de 43 ans, caporal au régiment de Schellenberg.

1699. 2 sept. — Daniel Bauls, natif de Bristol et Robert Prez, du Devonshire, soldats au régiment d'Artois.

1699. 5 sept. — Jean Barthélemy, 32 ans, natif de Vigny dans le pays de Metz, soldat au même régiment.

1700. 11 avril. — Jean François Anceau, de Millau en Rouergue, fils de Jean Anceau, procureur audit Millau, et Jean Adam Gruber, du Wurtemberg, soldat au régiment de Lannoy.

1700. 29 avril. — Henri de Roveroles, écuyer, seigneur de Graves, natif de St Hyppolyte en Languedoc, âgé de 22 ans, lieutenant au régiment de Forez, fils de Henri de Roveroles et de Marie de Graverol.

1700. 1er mai. — Henri de Green de St Marceau, natif de Parcoul-en-Saintonge, âgé de 21 ans, écuyer, fils d'Auguste de Green de St-Marceau, ledit Henri de Green, dit le chevalier de Parcoul, lieutenant au régiment de Lannoy.

1700. 1er mai.	—	Daniel Egreteau, dit Labonté, soldat au même régiment, natif de Palau en Angoumois.
1700. 11 juin.	—	Jean Cazelet, dit Sauve, âgé de 21 ans, natif de Sauve en Languedoc, soldat au régiment de Forez.
1701. 26 mars.	—	Jacob Crupt, natif du Margraviat de Durlach et Henri Neubourg, de Hambourg, dragons au régiment Mestre-de-Camp.
1701. 23 oct.	—	Nicolas Mabile, 23 ans, natif d'Etaule en Franche-Comté, surnommé Sans-Regret, tambour au régiment de Grancey.
1702. 13 févr.	—	Théodore Baufay, de Sedan, soldat au régiment de Foix.
1704. 25 juin.	—	Antoine Martin Hilmers, de Minden, fils de feu Jean Henri Hilmers, conseiller au Conseil privé de Brandebourg, et de feue Anne Catherine de Truenfelt.
1705. 1er janv.	—	Henri Sturck, d'Eichstedt en Souabe, soldat dans le régiment suisse de May.
1705. 8 févr.	—	Hans Peter, de Halle et Jacob Baum, de Brunswick, soldats au même régiment.
1705. 5 juill.	—	André Pérault, 20 ans, natif du Poitou, « scieur de bois, qui a été arrêté sur les lignes et conduit dans les prisons de la ville où il est depuis cinq semaines ».
1705. 24 août.	—	Jean Mathias Vanderbie, de Bruxelles, originaire de Francfort.
1708. 27 janv.	—	Pierre Labbé, de Tours, 23 ans, soldat du régiment de Tavannes.
1714. 9 févr.	—	Pierre Bordery, de Tonneins, 50 ans, soldat dans la compagnie du comte de Saillant.
1715. 19 mai.	—	J.-B. Renaud, dit Tranche-Montagne, soldat au régiment de Saillant.
1715. 29 juin.	—	Pierre Richard Dufour (anabaptiste), 25 ans, soldat au même régiment.
1736. 10 juin.	—	Charles de Gaslinger, gentilhomme de Mecklenbourg.

1741. 10 août. — David Naudin, de Bergerac, soldat au régiment de Montmorin.
1745. 25 mars. — Jacques Mongin, de Blâmont, soldat au régiment suisse de Vuilleme.
1746. 23 févr. — Jean Coutier, dit La Tulipe, natif de Berlin, soldat au régiment de Mailly.
1749. 5 nov. — Elias Chiemsein, né en Suède.

Sauf un serrurier venu de Sedan (16 mars 1686) et André Pérault, scieur de bois du Poitou (5 juillet 1705) qui parait avoir été arrêté au moment où il tentait d'émigrer, tous les convertis appartiennent à l'élément militaire. Du reste, les bourgeois rivalisaient d'intolérance avec les officiers supérieurs et les aumôniers de la garnison. En 1732 la communauté ou conseil municipal prit une délibération pour « remontrer à l'intendant de Metz que Henri-Luc Walmerotz, marchand originaire du pays de Berg, professe une religion contraire à la religion catholique, ce qui n'est connu que depuis peu, et qu'on ne peut tolérer sa résidence à Longwy où il habite depuis plusieurs années, du moment qu'il n'y fait aucun acte de religion catholique ». Comme, après cette date, les registres ne mentionnent pas l'abjuration dudit Walmerotz, il est à présumer qu'il transporta ses pénates loin de cette ville inhospitalière.

H. Dannreuther.

LES ABJURATIONS FORCÉES EN VIVARAIS (1700)

Après l'édit de 1698, les protestants qui n'avaient pas fui à l'étranger furent tenus de faire derechef acte de catholicisme. On les obligeait à fréquenter les offices. « Personne, dit « Antoine Court, n'en était exempt, et si quelqu'un avait assez « de courage pour refuser et pour s'en défendre, bientôt des « estaffiers se saisissaient de leurs personnes et les trainaient, « les uns dans les couvents, les autres dans les prisons, et « les autres on les transportait dans un nouveau monde[1] ».

1. *Mémoires*, p. 20, cité par E. Arnaud. *Hist. des protestants du Vivarais et du Velay*, II, p. 48.

Les protestants du Vivarais durent, en vertu des mesures décrétées par l'autorité, aller se faire inscrire auprès des prêtres auxquels des missionnaires étaient adjoints d'ordinaire pour instruire les « nouveaux convertis ». Voici le procès-verbal d'une de ces assemblées des chefs de famille protestants de la paroisse de Champis (Ardèche). La plupart des noms cités dans cette pièce inédite sont encore aujourd'hui portés par des familles protestantes.

Nous Jean Bigot p^tre et curé de la parr^e de Champis au mandement de la bastie de Crussol[1], et père Louis Faure, religieux de l'ordre des frères prescheurs du couvant de Vallance, missionnaire en lad. parroisse, certiffions que les sy-après nommés, scavoir :

Jean Vinard, Jean-Pierre Dubourg, Jaques Faurie, Bernard Riou no^re (notaire), Estienne Noyer, Jean et autre Jean Leyrisse père et fils, Jean-Pierre Duron, Moyse Espinas, Pierre et Jean-Pierre Ladrey, Pol Peyrot, Jean Darnaud, Jean Charlon, François Quittaud, Pierre Gounon, Isac Tiolher (?), Jean-Pierre Bellet, Anthoine Combe, Pierre Broc, Daniel Briand, Jean-Anthoine Bonnier, Jaques Maisonneuve, Jean-Jaques Dalboussières, Jaques Vinard de Teoulier, sont venus vollontairement nous trouver pour nous desclarer, comme ils nous desclarent, avoir embrassé la religion catholique apostolique et romaine et adjuré (*sic*) l'hérézie de Calvin, ayant persévéré dans les mesmes sentimens, convaincus par les soings qu'ils ont prins de se faire instruire, qu'ils ne peuvent faire leur sallut dans aucune autre religion que la catholique apostolique et romaine, dans laquelle ils prétendent de vivre et mourir et d'y faire instruire leurs enfans ; laquelle mesme desclaracion ils feront devant tous seigneurs de Justice qu'il apartiendra.

Et comme dans la présente assemblée il n'y deffaut que quelques habitans qui ne sont guère que domestiques, mettayers ou estrangers, nous promettons d'aporter tous le soin qui nous sera possible pour les disposer aux mesmes sentimans. Et, au cas, nous les treuvions reboures (?) nous offrons de dénoncer ceux qui seront de nostre cognoissance dans ce cas, et d'exécuter tous les ordres quy

1. La Bâtie de Crussol est aujourd'hui le centre protestant de la commune de Champis. C'est là que se trouvent le temple et le presbytère. *La Bâtie* est une corruption de Bastille (château fort) ; on le retrouve en Ardèche dans pas mal de noms propres : *la Bâtie-d'Andaure, la Bastide-de-Virac*, etc...

nous seront donnés sur ce subjet. Et, en foy de ce, les sçachans escripre ont signé avec nous dit Bigot et Faure (les autres illetrés requis ?)

Fait dans la maison curialle de ladite parroisse ce dix-neufviesme aoust mil sept cens.

		LEYRISSE.
DE LADREIT.	DUBOURG.	RIOU.
VINARD.	NOYER.	QUINTAUD (?)
A. COMBE.	LEYRISSE.	PEYROT.
DORON.	FAURE.	LEYRISSE.

Nous subdits, curé et religieux, certifions que la plus grande partie des susnommés ont fait leur devoir paschal. BIGOT curé de Champis, F. P. LOUIS FAURE, religieux de l'ordre des frères prescheurs du couvent de Valence et missionnaire à Champis.

(Timbre de la généralité de Montpellier : dix deniers.)

L'original de cette pièce est entre les mains de M. Dejours, instituteur communal à La Bâtie-de-Crussol, lequel nous l'a communiqué.

CH. SERFASS.

Mélanges

LA BATAILLE DE JARNAC
LA CAMPAGNE DE 1569 ET LE ROLE DE COLIGNY

D'APRÈS DES TRAVAUX RÉCENTS

L'histoire militaire des guerres de religion a été traitée jusqu'à présent d'une manière beaucoup plus anecdotique que véritablement scientifique. Les historiens, pour corser les biographies qu'ils écrivaient des grands personnages de cette époque, ou les exposés qu'ils faisaient des négociations diplomatiques, se sont en général contentés de prendre dans les chroniqueurs du temps les récits de batailles les plus brillants que ceux-ci leur fournissaient. Or, de ces chroni-

queurs, les uns, annalistes qui écrivent à la cour, se préoccupent seulement de noter les coups d'éclat assez retentissants pour que la renommée en parvienne jusqu'à eux; les autres, vieux capitaines qui écrivent sur le tard leurs mémoires, ne font que conter, souvent d'ailleurs avec infiniment de verve, leurs propres prouesses ou celles de leurs régiments, sans se faire faute bien entendu de les amplifier.

Restait à utiliser les récits postérieurs des historiens, tels que la Popelinière et La Noue, qui, témoins oculaires des événements, ne s'étaient pas contentés de rapporter leurs seuls souvenirs, mais avaient voulu les compléter par d'autres témoignages. C'est ce que fit l'écrivain le plus expérimenté qui ait esquissé l'histoire militaire de cette époque, le duc d'Aumale.

Il avait malheureusement négligé trop souvent de vérifier et d'éclairer leurs récits par l'examen de pièces tout à fait contemporaines : lettres de généraux qui nous renseignent sur leurs intentions, procès-verbaux de « monstres » ou revues qui nous fournissent les effectifs; souvent aussi il avait laissé de côté ce document de premier ordre que tout historien militaire devrait avoir constamment sous les yeux : le terrain sur lequel ont eu lieu les opérations.

C'est, au contraire, dans cet esprit et avec cette méthode, que M. S. C. Gigon, sous-intendant militaire de première classe, a écrit son récit de la bataille de Jarnac[1]. Cet officier, très au courant de la tactique moderne, devient du coup très bon historien : il emploie et critique les documents en homme qui a vu de près des opérations militaires, et qui connait les rouages d'une armée en campagne. Pour lui, la bataille de Jarnac ne sera pas comme une espèce d'entité métaphysique, sans relation avec les événements militaires qui l'ont précédée; il la considérera, au contraire, comme l'aboutissement d'une série d'opérations aussi intéressantes à examiner. Il étudiera donc ces opérations préliminaires, reviendra sur les campagnes de 1568, dénombrera, à l'aide de documents contem-

1. *La bataille de Jarnac et la campagne de 1569*. Angoulême, 1895, in-8°, 155 p., 2 croquis (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente*).

porains, les effectifs des deux armées en présence au début de la campagne de 1569, distinguant avec soin les différentes armes, énumérant les capitaines; il dira quelles positions occupaient respectivement ces deux armées avant le début des hostilités et cherchera enfin à déterminer le plus précisément possible les desseins des généralissimes; puis, entrant dans le vif de son sujet, il exposera, dans le détail, les opérations elles-mêmes, non sans avoir décrit minutieusement, en se plaçant au point de vue stratégique, le terrain sur lequel elles ont lieu; c'est ainsi que le récit de ces opérations l'amènera tout naturellement à celui de la bataille, dont on pourra mieux apprécier l'importance, une fois qu'elle aura été replacée dans son cadre naturel. Alors il décomposera avec soin les différentes phases du combat et les exposera successivement, non sans avoir établi la valeur numérique des effectifs en présence, décrit le terrain, noté les positions des diverses unités au début de chacun des moments du combat; enfin, il cherchera à découvrir les causes de la victoire de l'un, de la défaite de l'autre, établira les responsabilités; et son étude aura sa conclusion naturelle dans le récit des conséquences de la bataille.

Telle est la méthode de l'auteur : la clarté de son récit nous permet de résumer succinctement, les grandes lignes des opérations de 1569.

Après deux campagnes indécises, à la fin de 1568, les armées catholique et protestante se retrouvaient en présence au début de l'année 1569. L'armée catholique avait alors un effectif d'environ 15,000 hommes d'infanterie, 7 à 8,000 cavaliers, 2,000 pionniers ou artilleurs et un matériel d'artillerie comprenant 8 canons ou couleuvrines. L'armée protestante se composait de 27,000 hommes de pied, de 5,000 chevaux environ; elle traînait à sa suite 12 pièces d'artillerie de campagne. Le duc d'Anjou commandait en chef les catholiques dont l'avant-garde avait à sa tête le duc Louis de Bourbon-Montpensier, capitaine expérimenté et prudent. Les protestants avaient Condé pour généralissime; Coligny dirigeait leur avant-garde.

La campagne du début de 1569 eut pour théâtre le bassin

moyen de la Charente. Postés derrière le fleuve qui, dans cette partie de son cours, « formait face à l'est, comme le fossé d'un grand redan dont les flancs étaient fortifiés au nord par Civray, Ruffec et Verteuil, au sommet par Angoulême, et au sud par Châteauneuf, Jarnac, Cognac et Saintes », — les protestants avaient une position très solide; les villes fortes qu'ils occupaient « gardaient presque tous les ponts;... une fois rassemblée au centre du grand redan, à Saint-Jean d'Angely, leur armée avait toute facilité pour déboucher à son gré par l'un ou l'autre flanc [1] » (p. 31).

Condé avait été informé que le duc des Deux-Ponts et le prince d'Orange, ayant répondu à son appel, s'avançaient vers lui, à la tête de deux petits corps d'armée, par la Bourgogne et le Berry. Qu'allait-il faire? Deux alternatives s'offraient à lui : « rester sur place, refuser le combat grâce aux avantageuses positions occupées, attendre l'arrivée de ses alliés à proximité, prendre alors l'initiative de l'action et forcer les catholiques à la retraite ou à un combat inégal; ou bien laisser des garnisons dans les places fortes et se porter au-devant des Allemands en évitant tout engagement sérieux avec le duc d'Anjou ».

Bien que le premier parti fût le plus sûr, Condé se décida pour le second : « les provinces, théâtre de la lutte, étaient bien épuisées par le passage et l'occupation des armées depuis le commencement de la campagne; on n'était pas certain d'y pouvoir vivre encore sur place pendant plusieurs mois; au contraire, sortir des forteresses, marcher au-devant du secours étranger, soit directement par le Limousin, soit avec un crochet par le midi pour rallier les renforts, remonter ensuite vers le nord, faire jonction avec les alliés étrangers, porter le théâtre de la guerre sous Paris, comme à la deuxième guerre civile, constituait une opération hardie, tout à fait dans le tempérament du prince de Condé. Elle donnait, de plus, au parti protestant, la supériorité morale de l'offensive. L'exécution de ce dernier plan exigeait une concentra-

1. Nous avons fait reproduire les deux cartes qui accompagnaient le travail de M. Gigon, afin qu'on puisse suivre sa description Voy. la seconde p. 168-169. (*Réd.*).

tion prompte des forces huguenotes, puis une marche rapide, afin d'éviter une lutte initiale avec les forces catholiques. » (p. 33).

Or, avant même le début des opérations, l'attaque malheureuse de Confolens par les réformés (9 ou 10 février), avant même qu'ils eussent opéré leur concentration, rendit l'exécution de ce plan impossible. Ce premier acte d'hostilité, « effectué sur une des routes nécessaires de l'offensive protestante », fit comprendre aux catholiques que leurs adversaires se préparaient à marcher vers l'est. Ils s'empressèrent aussitôt de les prévenir; le duc d'Anjou, ayant opéré rapidement la concentration de ses forces, marcha en avant, occupa Verteuil, Ruffec (28 février), Melle, et enleva ainsi aux protestants tout espoir de réaliser leur premier dessein.

Pour s'échapper, la route du midi restait à ceux-ci; ils la tentèrent. Si, de ce côté, encore ils ne voulaient pas que cette route leur fut coupée, il fallait tâcher d'attirer leurs ennemis vers l'est par une série de feintes, tandis que le gros de l'armée, par une marche rapide, s'échapperait vers le sud. Cette tactique fut employée et faillit réussir. Jarnac, sur la Charente, ayant été un moment abandonné par Coligny, est occupé aussitôt par une troupe catholique sous les ordres du capitaine La Rivière (3 mars). Aussitôt Coligny revient avec toutes ses forces et assiège, dans le château de Jarnac, La Rivière pris au piège[1]. Il fut un moment sérieusement question au camp du duc d'Anjou de se porter à son secours: c'eût été le salut pour Condé qui, informé des intentions de l'ennemi, se préparait à marcher en avant, et, concentré à Cognac, envoyait à Barbezieux et à Archiac des fourriers, pour préparer les logis et les approvisionnements de son armée prête à s'ébranler (7 mars).

Mais, sur ces entrefaites, La Rivière a capitulé (6 mars). Le

1. Cette expédition du capitaine La Rivière, mentionnée par Tavannes, d'Aubigné et la Popelinière, est rapportée également par l'ambassadeur vénitien Giovanni Correr. Celui-ci nous confirme l'hypothèse présentée par M. Gigon (p. 107), que La Rivière n'était point chargé spécialement par le duc d'Anjou d'occuper Jarnac, mais ne faisait qu'une simple reconnaissance. (Lettre du 18 mars 1569, Metz. Bibl. nat. Ital. 1727, f° 8, v°.)

duc d'Anjou l'apprend le 7 mars et reprend aussitôt sa marche interrompue vers Angoulême, auprès duquel il campe le 8 mars. De là, il se porte sur Châteauneuf qu'il occupe sans difficulté le 9. Cantonné ainsi sur la rive gauche de la Charente, il barre de nouveau la route à Condé[1].

Il restait pourtant encore à celui-ci un dernier moyen d'échapper : c'était de rebrousser chemin, assez rapidement pour prévenir le passage des catholiques sur la rive droite de la rivière, et de se porter vers le nord, en remontant la vallée de la Boutonne, petit affluent de la Charente. Or, le 11 mars, Condé apprend que le pont de Châteauneuf est refait et que toute l'armée catholique est sur le point de traverser le fleuve[2]. Au lieu de précipiter son mouvement de retraite, il hésite, veut s'éclairer plus complètement sur les projets des royaux et, suspendant sa marche, porte Coligny avec l'avant-garde dans le village de Bassac, sur la rive droite de la Charente, tandis que lui-même s'établit dans Jarnac avec 7 compagnies.

Le 12, Coligny, ayant poussé une pointe rapide sur Châteauneuf, voit les arquebusiers de Strozzi et de Brissac franchir le pont refait et se porter rapidement à sa rencontre. Il reprend aussitôt le chemin du nord, apportant à Condé la nouvelle que le pont de Châteauneuf est décidément rétabli et que les troupes du duc d'Anjou sont parfaitement en état de l'inquiéter sur ses derrières, s'il veut continuer son chemin au nord.

Coligny, en s'éloignant, avait prescrit à son extrême avant-garde de surveiller toujours Châteauneuf. Mais Montgom-

1. Ces détails nous sont aussi confirmés par le même ambassadeur : « Il secondo corriero diede nuova che gl'inimici havevano ammassatto tutto l'essercito insieme, quale, come ho scritto, era sparso in diversi luoghi et si introvovano a Cognac con intentione di passare la Chiaranta. Monsignore, compreso il disegno loro, li havea prevenuti, et, passate il Suddetto fiume, si era posto in luogho che converranno essi o combattere o ritornare in dietro. Et crive che non haveva voluto fermarsi al impresa d'Angolem per non dare loro tempo di prendere altro viaggio. » (lettre cit.)

2. Ce fut le 11 mars au soir que Condé fut informé par l'amiral de la prise de Châteauneuf et non le 10 comme le dit à tort M. Gigon (p. 50). Cf. les lettres de Coligny éditées par le duc d'Aumale (*Histoire des princes de Condé*, t. II, p. 384) et Delaborde (*Gaspard de Coligny*, p. 93).

mery, chef négligent, qu'il y avait laissé, alla rejoindre Condé à Jarnac. Aussi, malgré une « nuit fort sereine »[1] de pleine lune qui aurait dû favoriser le service de surveillance des protestants, le passage de l'armée catholique fut effectué dans le plus complet silence[2] et sans aucune difficulté (nuit du 12 au 13 mars); « à six heures du matin, au lever du jour, l'armée rassemblée dans l'ordre de marche, se trouvait presque tout entière sur la rive droite de la Charente ».

Elle marcha aussitôt en avant; les fantassins protestants de Puyviaud laissés à l'extrême avant-garde, chargés par les chevau-légers de Guise et de Martigues, durent évacuer le petit village de Vibrac et se replièrent derrière le ruisseau de La Guirlande, où ils firent face en tête, à l'abri de bouquets d'arbres et de haies. Mais un mouvement tournant de la cavalerie de Montpensier faillit les envelopper; ils durent encore une fois reculer, tandis que les cornettes de La Noue et de La Loue, qui avaient essayé de protéger leur retraite, étaient rompues et leurs chefs faits prisonniers. Ils ne s'arrêtèrent qu'au petit village de Triac où les attendait Coligny.

Celui-ci, qui avait fini par rallier toutes ses troupes, s'était apprêté tout d'abord à rétrograder pour rejoindre le gros de la « bataille »; mais, voyant les progrès rapides de l'ennemi, il avait compris qu'il ne pouvait continuer son mouvement de retraite sans craindre d'être inquiété et qu'il lui fallait, tout d'abord, repousser la tête de colonne de ses adversaires. C'est alors qu'il avait fait prendre position à ses troupes derrière un étang et avait mandé à Condé, par le baron de Montaigu, de venir le rejoindre. Le prince, déjà sur la route de Saint-Jean-d'Angély, revint aussitôt au secours de son lieutenant. Il lui amenait 7 compagnies de gendarmerie ou de chevau-légers, formant, au plus, un effectif de 400 hommes.

Celles-ci s'alignèrent face à l'étang sur une ligne de 1,000 mètres environ, avec les 8 cornettes de l'amiral aux-

1. D'Avila, *Histoire des guerres civiles de France*. Amsterdam, 1757, t. I, p. 313.

2. « Ordinó Sua Altezza que tutto l'essercito passasse la notte tacitamente, senza rumor di tamburri o suon di trombe. » (Lettre de l'ambassadeur vénitien; 21 mars 1569. Bibl. nat. Ital., 1727, f° 10, v°.)

quelles s'étaient ajoutées les 4 ou 5 cornettes d'avant-garde de La Rochefoucauld.

Montpensier ne pouvait songer à les attaquer de front, en passant par une étroite chaussée qui traversait la nappe d'eau. Il fit donc défiler l'avant-garde pour tourner l'obstacle et, en chemin, fut rejoint par la « bataille » qui avait traversé la Guirlande pendant les premiers engagements. Comprenant le mouvement, Condé vit qu'il allait être tourné par toutes les forces ennemies; comme il ne pouvait étendre plus loin son aile gauche sans affaiblir sa ligne de bataille, il opéra un changement de front sur son centre : sa gauche vint se poster devant le village, sa droite se rapprocha de la queue de l'étang; le régiment de Fontrailles resta en arrière pour garder la chaussée. C'est ainsi que la nouvelle ligne de combat des protestants se déploya, perpendiculairement à l'étang, sur un front d'environ 1,000 mètres.

A leur tour, les catholiques, une fois l'étang tourné, s'étaient étendus rapidement sur leur droite, faisant face à la ligne des ennemis. Condé, ayant la Charente derrière lui, ne pouvait plus songer à reculer; avant de commencer son mouvement rétrograde, il lui fallait repousser l'avant-garde catholique : le moment décisif de la bataille était arrivé.

Mais c'est en vain qu'à droite et à gauche il voulut faire enfoncer par sa cavalerie les ailes de l'armée catholique; les hommes de Coligny et de d'Andelot, ceux de Montgommery et de La Rochefoucault, déjà épuisés par une journée de combats incessants, échouèrent, dans leurs attaques, tournèrent bride et s'enfuirent.

Voyant l'insuccès de ses lieutenants, Condé, au centre, veut tenter un effort désespéré; dans un élan impétueux, il lance sa cavalerie sur le centre des catholiques, enfonce leur première ligne, met en désordre la gendarmerie de la bataille où se trouvait le duc d'Anjou lui-même et pense un moment avoir arrêté à lui seul le mouvement de l'ennemi, quand il apprend que les reîtres catholiques ont repoussé l'infanterie de Fontrailles, forcé la chaussée de l'étang et menacent ses derrières. Pris entre deux feux, ses 400 cavaliers se débandent; les uns se replient au galop sur Jarnac; ceux qui ne

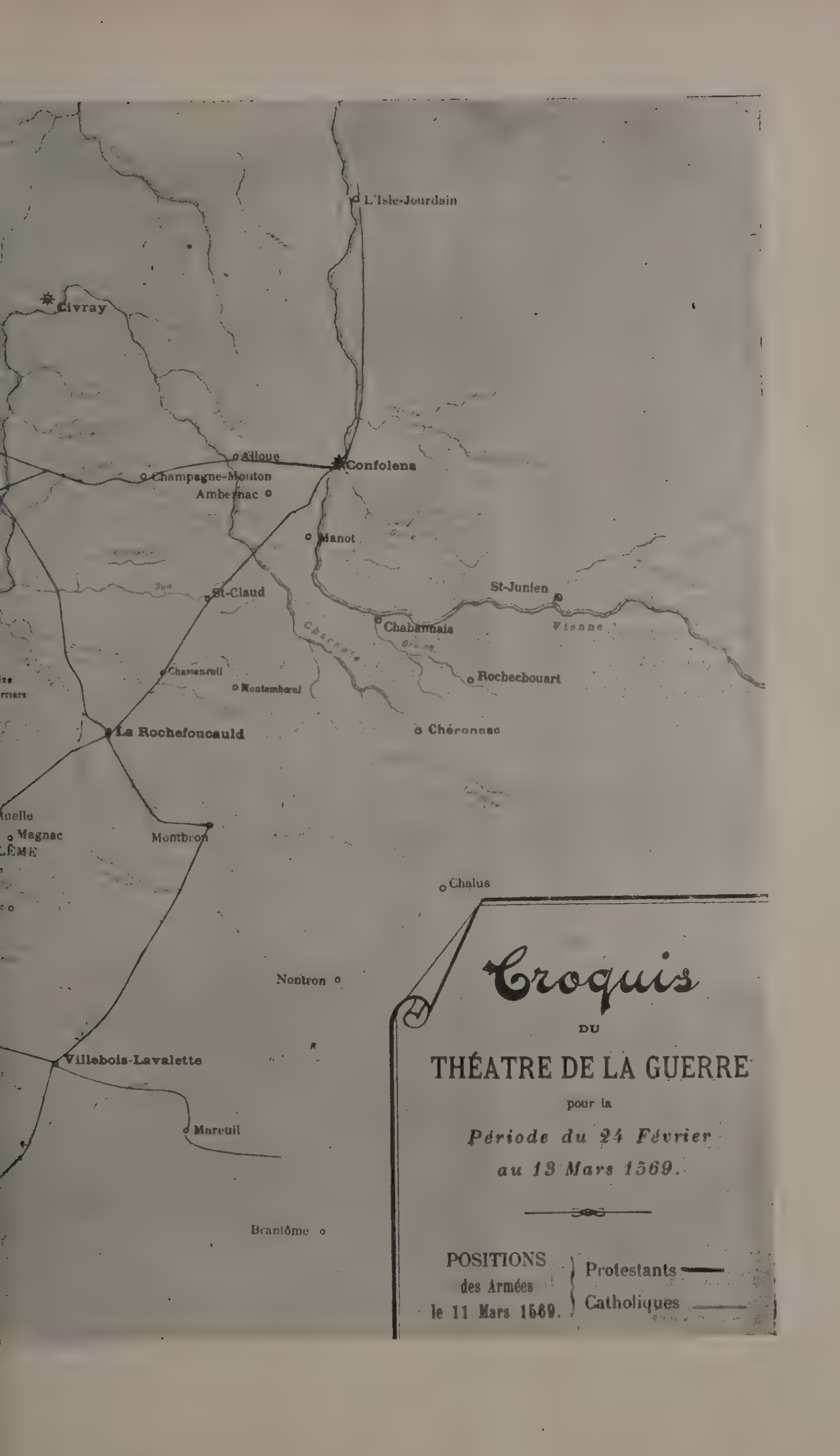
peuvent s'échapper sont massacrés, et Condé est du nombre.

Seul, Puyviaud, à la tête de son infanterie, battit en retraite tranquillement sans que dans ce pays, coupé de haies et de fossés, la cavalerie catholique parvînt à entamer ses forces. Il rentra dans Jarnac où il fut recueilli par les 6,000 arquebusiers provençaux de d'Acier. Sans s'y arrêter, il continua sa marche rétrograde et se réfugia dans Cognac. Le duc d'Anjou occupa Jarnac le soir même du combat (13 mars).

Leur victoire n'eut pas, pour les catholiques, les résultats auxquels ils pouvaient s'attendre; fortement retranchés dans les places, les protestants défièrent toutes leurs attaques. Ni Cognac, attaqué le 18 mars, ni Saint-Jean-d'Angely, ni Angoulême ne voulurent se rendre, malgré leurs sommations et leurs assauts. Le manque d'artillerie paralysait tous leurs efforts. Si bien qu'en mai 1569, lorsqu'il leur fallut quitter la Saintonge pour se porter au devant des Allemands qui s'avançaient par le centre de la France, ils n'étaient pas plus avancés qu'après le combat de Jarnac.

Telles sont, résumées autant que nous avons pu, les grandes lignes de l'exposé clair et méthodique, fait par M. Gigon, des opérations de 1569 et de la bataille de Jarnac. L'auteur fait suivre cet exposé d'un long appendice où il nous donne des renseignements intéressants sur différents points de son récit (tableau relatif au système des six calibres d'artillerie de France; noms des capitaines d'infanterie qui assistaient au combat de Jarnac, etc.), discute les itinéraires suivis par les catholiques, calcule le temps des différentes phases du combat, enfin critique les auteurs contemporains dont il a utilisé les récits. Viennent ensuite des « observations critiques » sur la narration, faite par le duc d'Aumale, de la bataille de Jarnac, et enfin quelques pièces justificatives. Si nous ajoutons que l'ouvrage est précédé d'une notice sur l'armement et la tactique de l'infanterie et de la cavalerie au XVIe siècle, l'organisation des services auxiliaires et le commandement, notice aussi précise que le permettent l'état actuel de nos connaissances, et terminé par deux croquis du théâtre des opérations, il semble que nous en

Melle
Aulnay-de-Saintonge
Tonnay-Boutonne
St-Jean-d'Angély
Fontaine-Chalendray
Charente
Aumagne
Nantilly
Aujac
St-Hilaire
Matha
Authon
Migron
Mons
Anville
Ecoyeux
Villars
Taillebourg
Brizambourg
Le Seure
Siecq
Sonneville
Gourville
Burie
Mesnac
Rouillac
St-Bris
St-Sulpice
St-Cybardeaux
Ste-Sever
Vaux-Rouillac
La Chapelle
St-Saujant
Sigogné
Chaniers
Cherves
St-Genis-d'Hiersac
SAINTES
Louzac
Richemont
Pt Chauveau
Dompierre
Javrezac
St-Trojan
Chérac
Ste Brice
St-Laurent
Triac
Cognac
Jarnac
Cheville
Hiersac
St-Sever
Merpins
Bassac
Moulidars
Chateau-Bernard
St-Simon
Genté
Segonzac
Vibrac
St-Simeux
Bouteville
Pérignac
Châteauneuf
Pons
St-Fort
Bonneuil
Malaville
Nonaville
Viville
Jurignac
Archiac
Barbezieux
Blanzac
Baignes
Montmoreau
Brossac
Chalais


L'Isle-Jourdain
Civray
Alloue
Confolens
Champagne-Mouton
Ambernac
Manot
St-Claud
St-Junien
Vienne
Chabannais
Charente
Chasseneuil
Montembœuf
Rochechouart
La Rochefoucauld
Chéronnac
Magnac
Montbron
Chalus
Nontron
Villebois-Lavalette
Mareuil
Brantôme
Croquis
DU
THÉATRE DE LA GUERRE
pour la
Période du 24 Février
au 13 Mars 1569.
POSITIONS
des Armées
le 11 Mars 1569.
Protestants
Catholiques

aurons assez dit pour faire comprendre que le récit de M. Gigon doit être considéré comme un modèle de narration militaire.

Pourtant nous ne saurions être complètement d'accord avec lui quand il apprécie le rôle de Coligny pendant la campagne. Reprenant pour son propre compte le jugement du duc d'Aumale[1], c'est à l'amiral, d'après lui, qu'incomberait la responsabilité de la défaite[2]. Or ce jugement exprimé dans la conclusion est, chose étrange, en contradiction flagrante avec les faits tels que l'auteur lui-même nous les expose.

Il accuse tout d'abord l'amiral de négligence parce que, au début même des opérations, alors que Condé cherchait à s'échapper vers le midi, il a abandonné et laissé sans défense la ville de Jarnac. Mais, comme lui-même nous a montré peu auparavant que Condé avait chargé son lieutenant de faire des feintes sur la Charente pour attirer de ce côté l'ennemi, que le capitaine catholique La Rivière, ayant vu Jarnac sans défense s'y était jeté et y avait été aussitôt assiégé par l'amiral revenu avec toutes ses forces, que devons-nous penser, sinon que l'abandon de cette place n'était en réalité qu'une feinte destinée à tromper l'adversaire ?

De même il reproche à Coligny d'avoir mal assuré son service de sécurité la veille même du combat, vis-à-vis de l'armée catholique : « Si le 12 au soir, dit-il, il (Coligny) avait reçu l'ordre de se replier sur Jarnac à la diane, il aurait dû faire prévenir sa pointe d'avant-garde dans la nuit et il eût constaté l'inexécution du service de sécurité[3] ». Mais lui-même, quelques pages auparavant[4] a établi que vraisem-

1. *Histoire des princes de Condé*, t. II, p. 73.

2. P. 94. : « C'est à Coligny qu'on doit imputer surtout la perte de la bataille de Jarnac... » P. 95 : « C'est donc bien au manque de vigilance de Coligny et à ses dispositions défectueuses qu'est due la perte de la bataille de Jarnac ».

3. P. 94.

4. « Il est permis de douter de cet ordre qu'aucun témoin oculaire n'a rapporté. Coligny n'avait pas à ce moment-là d'ordres de retraite ; il les aurait communiqués à ses troupes le 12 au soir, ce qu'il ne fit pas. Il est certain que si, le 13, Condé de sa personne s'éloignait de Jarnac et reprenait le chemin de Saint-Jean-d'Angély, il voulait maintenir la ligne de la Charente, etc. » (p. 56). D'ailleurs cet ordre de Condé enjoignant à son

blablement cet ordre de retraite dont parle le seul La Popelinière et qu'aucun témoin oculaire ne rapporte, n'a pu être donné par le généralissime. Au contraire, vers le même endroit, il nous énumère, d'après La Noue, toutes les dispositions «très sages» prescrites par l'amiral à son extrême avant-garde.

Deux régiments d'infanterie devaient bivouaquer à un quart de lieue du pont de Châteauneuf et « huit cens chevaux quelque peu derrière, dont le tiers seroit en garde assez près du passage, tant pour avertir que pour faire quelque légère contestation[1] ». D'heure en heure, l'alarme devait être donnée par les avants-postes protestants aux avants-postes catholiques « pour faire croire, ajoute La Noue, que toute nostre avant-garde estait là logée[2] ». Si Montgommery, chef négligent, malgré les prescriptions très expresses de son général, abandonna le poste qui lui avait été confié, la faute n'en saurait être imputée à Coligny.

La faute la plus grave que fit Coligny fut peut-être, quand il sut que toute l'armée catholique, passée sur la rive droite de la Charente, était prête à marcher en avant, d'ordonner la concentration de son avant-garde à Bassac et non pas un peu plus loin à Jarnac : « ce point (Bassac) était trop rapproché de la tête de colonne ennemie qui devait forcément arriver au contact avant la fin du mouvement de concentration; si le rassemblement ordonné par Coligny s'était fait à Jarnac, les cornettes cantonnées vers Hiersac eussent gagné le rendez-vous avec facilité par la grande route d'Angoulême, et Puyviaud n'aurait pas mis plus de deux heures pour arriver à Jarnac (10 kilomètres). Les catholiques, à 10 heures du matin eussent trouvé le chemin libre; mais ils se seraient heurtés plus tard à Jarnac contre une force imposante appuyée à une ville fortifiée ; la bataille n'eût pas été livrée[3] ». Mais on peut

lieutenant de battre en retraite « à la diane » n'a très bien pu être transmis à Coligny que dans la nuit et n'arriver à celui-ci qu'au jour, au moment où déjà les troupes catholiques avaient traversé la Charente. Le texte de la Popelinière est très obscur à cet égard (*La vraie et entière histoire des troubles.* Cologne, 1571, pp. 93-94).

1. La Noue, *Discours*, éd. de Lyon, 1595, p. 957.
2. La Noue, *ibid.*, p. 958.
3. P. 95.

penser que l'extrême lenteur mise par ses troupes à se rallier, et, au contraire, la rapidité avec laquelle les catholiques passèrent la Charente, puis marchèrent en avant, surprirent Coligny. Il croyait aussi que Puyviaud avec ses fantassins tiendrait plus longtemps contre l'avant-garde ennemie et lui laisserait le temps de se replier sur Jarnac avec toutes ses forces réunies[1].

Quoi qu'il en soit, il faut bien reconnaître avec M. Gigon que, d'une manière générale, les réformés montrèrent durant toute cette campagne des hésitations et des lenteurs qui causèrent leur défaite, au lieu qu'au contraire, les chefs catholiques, et en particulier le duc de Montpensier[2], ayant dès le début

1. C'est ce qu'exprime La Noue (*op. cit.*, pp. 958-959) : « Il (l'amiral) commanda aussi à l'heure mesme que le bagage et l'infanterie se retirast, ce qui fut fait. Et si alors, voire une heure après, toutes ses troupes eussent esté rassemblées, très facilement il se fust retiré mesmes au petit pas. Mais ceste longueur de temps qui se passa (qui ne fut moins de trois heures) à les attendre, fut la principale occasion de nostre désastre. » — Le témoignage de la Noue, à propos de la surprise que causa à l'amiral la rapidité des mouvements des catholiques, est confirmé par le catholique Coustureau, secrétaire du duc de Montpensier et témoin oculaire de la bataille. « Ce qui (le passage de l'armée du duc d'Anjou) estonna fort l'Amiral de Chastillon, chef de l'avant-garde des ennemis, lequel ayant connu le soir qu'il avoit esté descouvert et se doutant bien qu'à la diane nostre armée commenceroit à passer le pont, s'estoit promis de la combattre, à demy passée, pendant que Monsieur le prince de Condé viendroit avec la bataille pour tout ensemble achever le reste, car, voyant tant de monde desjà passé et mesmes jusques aux Suisses, et le tout marcher droit à luy, laissa seulement trois ou quatre cornettes de cavallerie pour amuser les nostres, devant lesquels cela ne dura guères et se retira devers Monsieur le prince, auquel il dit qu'il falloit sauver le bagage et l'infanterie et les fit quant et quant retourner devers Coignac et en print la conduite. » (*La Vie de Louis de Bourbon*, Rouen, 1635, in-8°, pp. 55 et ss.). — Ce fut surtout la rapidité avec laquelle toute l'armée catholique fut transportée sur la rive droite de la Charente qui dut étonner l'amiral. Ce passage fut effectué, en effet, non seulement sur le vieux pont de Châteauneuf, réparé, mais aussi sur un large pont de bateaux que le duc d'Anjou avait fait fabriquer à l'écart dans le plus grand secret et qu'il jeta sur la rivière à la nuit close et au dernier moment. Coligny, dans sa reconnaissance du 12 mars, avait constaté seulement que le vieux pont de pierre était réparé et les préparatifs du pont de bateaux lui étaient demeurés cachés (cf. Gigon, pp. 59 et ss.).

2. Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, avait déjà opéré en Saintonge lors de la première guerre de religion. Ce farouche ennemi des protestants, par ses qualités de sang-froid, de prudence, et d'extrême

adopté un plan de campagne rationnel, dicté par la position de leurs adversaires, témoignèrent de grandes qualités de hardiesse et de décision qui leur valurent la victoire.

On ne peut aussi qu'approuver pleinement le jugement que porte l'auteur sur le caractère du combat de Jarnac : ce ne fut qu'une affaire d'arrière-garde à laquelle la mort du généralissime protestant a valu le nom de bataille et un immense retentissement auprès des contemporains [1].

Les résultats matériels du combat de Jarnac furent, en effet, à peu près nuls; son effet moral fut au contraire considérable. Très habilement, en effet, le gouvernement de Charles IX sut exploiter l'échec des huguenots pour le transformer auprès des contemporains, en une véritable déroute.

Le 21 mars, dans la nuit, le chevalier de Losses arrivait à la cour alors à Metz : il apportait de la part du duc d'Anjou une relation de la bataille : le prince de Condé tué, l'amiral et son frère Andelot blessés tous deux, l'un au bras [2], l'autre à la mâchoire, la plupart de leurs gens blessés ou faits pri-

habileté tactique se révéla, pendant cette campagne, général de premier ordre. Sa vie a été écrite par son secrétaire, Nicolas Coustureau (*op. cit.*). Brantôme nous a laissé sur lui une notice d'ailleurs assez vague (*Œuvres*, éd. Lalanne, t. V, pp. 1 à 25). — Des lettres inédites de lui, qui proviennent de la Bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, sont conservées en copie à la Bibliothèque nationale (nouv. acq. fr., vol. 6010). Sa vie reste encore à étudier.

1. Ce jugement avait déjà été formulé par le duc d'Aumale : « La rencontre du 13 mars 1569 mérite à peine le nom de bataille : ce ne fut qu'une série de combats soutenus par des troupes séparées et surprises contre un ennemi qui, déjà plus nombreux, attaque avec toutes ses forces réunies. » (*Histoire des princes de Condé*, *op. cit.*, p. 73.)

2. « El Almirante huido con un arcabuzazo en un braço » (l'ambassadeur Frances de Alava à Philippe II, 1569, 22 mars, Metz. Arch. nat. K 1514, n° 67). — Cf. aussi le même au même à la date du 25 mars (*Ibid.*, n° 74); l'ambassadeur vénitien à la Seigneurie (dépêche du 21 mars. Bibl. nat. Ital. 1727, f°s 10, v°, et ss.); le « Discours de la bataille », envoyé par le duc d'Anjou, impr. dans La Mothe-Fénelon, *Correspondance diplomatique*, t. VII, p. 10; — enfin le « Roolle des mortz », imprimé par Cimber et Danjou. *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. VI, p. 372 : « on dit que l'amiral est blessé au bras ». — Cette blessure n'est pas signalée par le biographe de Coligny, le comte Delaborde. Elle n'est mentionnée, d'ailleurs, par aucun des récits protestants contemporains. A supposer qu'elle ait même existé, elle n'a dû avoir aucun caractère de gravité.

sonniers, 48 bannières d'infanterie, 34 cornettes de cavalerie, 4 pièces d'artillerie prises à l'ennemi; telles étaient les nouvelles qui se répandaient[1]. Les états catholiques en étaient aussitôt informés : « Estimant qu'il est très nécessaire pour le service de Leurs Majestez que ceste heureuse nouvelle soit entendue le plus loing et le plus diligemment à tous les princes de la Chrestienté », le duc d'Anjou a dépêché des courriers au pape, à la seigneurie de Venise, à tous les princes italiens[2], au roi d'Espagne enfin[3]. En même temps on se préoccupe de grossir l'importance de la victoire auprès de l'opinion publique : la cour fait imprimer « *Le vray discours de la bataille donnée (par Monsieur) le 13e jour de mars 1569 entre Chasteauneuf et Jarnac (où est tombé mort le prince de Condé)* ». Elle y joint le « *roolle des mortz, prisonniers et blessez*[4] ».

De leur côté, les protestants, inquiets des manœuvres de leurs adversaires, s'efforçaient, dans les lettres qu'ils adressèrent à leurs alliés, après la bataille, de ramener l'affaire à ses véritables proportions : « Grâce à Dieu, écrivait Henri de Navarre au duc des Deux-Ponts, la perte n'a poinct esté si grande comme nous sçavons qu'ilz le disent et le publient; nous ne sommes du tout affoiblis... et pour ce que nous ne faisons doubte que nosdictz ennemiz ne fassent courir beau-

1. Rapport de l'ambassadeur d'Espagne Frances de Alava à son gouvernement, en date du 22 mars 1569, cit. sup.

2. 1569, 17 mars, camp de Segonzac. Le duc d'Anjou à la reine mère (Bibl. nat., ms. fr. ve Colbert, vol. 24, orig.). — Voici le début de la lettre que le duc d'Anjou adressait au duc d'Urbin : « Mon cousin, après avoir longtemps poursuivy l'armée du prince de Condé et des autres chefs de la nouvelle religion, l'estant venu chercher pour la combattre depuis ung des boultz de ce royaulme jusques à l'aultre, il a pleu à Dieu, par sa saincte grâce, favoriser tant la saincte religion catholique, apostolicque et romaine et la justice de la cause du roy mon très honoré seigneur et frère allencontre de ses subjects rebelles, que j'ay rompu leur armée et icelle chassée devant la mienne au galop plus de deux grandes lieues, y estant esté tué le prince de Condé, etc. » (1569, 18 mars, camp de Jarnac). — Florence. *Archives des Médicis*, filza 253, p. 10. Impr. La Ferrière, *Correspondance de Catherine de Médicis*, t. III, pp. 230 et 231, note).

3. [1569], 18 mars, camp de Segonzac. Le duc d'Anjou à Philippe II (Arch. nat., K 1504, n° 63, orig. autogr.).

4. Un exemplaire se trouve à la Bibliothèque nationale (Lb 33,266).

coup de bruictz qu'ilz nous ont deffaicts et endommaigés beaucoup plus qu'ilz n'ont faict et que cela pourroit apporter quelque estonnement à ceulx qui ont ceste volonté et ce désir de nous servir, nous vous avons incontinent dépesché ce porteur[1]. »

Comment les catholiques accueillirent-ils la nouvelle de la mort de Condé et de la victoire de Jarnac? Leurs sentiments de joie ont été très curieusement notés dans une « Chanson nouvelle de la deffaicte et de la mort du prince de Condé », retrouvée dans un manuscrit de Chantilly par M. Émile Picot et publiée avec un savant commentaire par M. Gustave Hermann dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*[2]. L'auteur anonyme de cette chanson met en scène le chevalier périgourdin de Losses, celui-là même qui apporta à la cour la nouvelle de la victoire de Jarnac; et, après avoir rapporté, en des vers assez plats, l'entretien dans lequel celui-ci annonce au duc d'Alençon, frère du roi[3], la mort de Condé, il finit par un véritable hosannah de triomphe :

Or donc, Chrestiens, qu'on prie
Tous ensemble Jésus
Et la Vierge Marie,
Concierge de lassus,
En tous endroits et places,
Puisque nostre ennemy,
Par sa benoiste grâce,
A esté à mort mis.

Aux chansons de leurs adversaires, les huguenots, sans perdre courage, répondirent par le refrain gaillard, souvent

1. Saint-Jean-d'Angély, 17 mars 1569 (imprimé d'après l'orig. du *Record Office* dans La Ferrière, *Correspondance de Catherine de Médicis*, t. III, p. 231, note). — Cf. aussi, *Ibid.*, la lettre de Jeanne d'Albret (1569, 21 mars, La Rochelle) au secrétaire d'État Cecil.

2. Tirage à part. Périgueux, 1902, 11 pages.

3. Nous savons que le duc d'Alençon en montra une grande joie en apprenant par de Losses la nouvelle de la victoire de son frère et que, « s'étant levé en chemise il tomba à genoux pour rendre grâces à Dieu » (L'ambassadeur espagnol Frances de Alava à Philippe II. Metz, 1569, 22 mars. — Arch. nat. K 1514, n° 67).

cité, que nous rapporte Brantôme, et « les bons trompettes des François et reystres, parmy leurs clairons, sonnèrent ceste chanson et quinte :

Le prince de Condé,
Il a esté tué,
Mais monsieur l'admiral
Est encore à cheval,
Avec La Rochefoucaud,
Pour chasser tous ces papaux, papaux, papaux ».

H. Patry.

SÉANCES DU COMITÉ

13 *janvier* 1903

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. Th. Dufour, P. de Félice, A. Franklin, A. Lods, A. Réville, R. Reuss, J. Viénot et N. Weiss. — M. W. Martin se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le sommaire du **Bulletin** de janvier-février 1901 est soumis au comité qui l'approuve. Puis on discute la question soulevée par deux pasteurs de Paris relativement au prix réduit consenti seulement aux pasteurs de province conformément à la circulaire qui a été répandue. Le résultat de cette discussion est que le comité consent à mettre aussi les pasteurs de la capitale au bénéfice de cette réduction. Tous les pasteurs, évangélistes, instituteurs et missionnaires de France et des colonies françaises ne payeront donc désormais que 6 francs par an.

Le reste de la séance est absorbé par des propositions diverses concernant l'arrangement définitif du titre et de la couverture du nouveau *Bulletin*.

Bibliothèque. — Elle a reçu du président un exemplaire des *Paraphrases* d'Amyraut sur les épitres aux *Galates* Ephesiens, Philippiens (Saumur 1645); — aux *Colossiens*, *Thessaloniciens* (1646); — à *Timothée*, *Tite et Philémon* (1646); — aux *Hébreux* (1644) et aux *Epitres catholiques* (1646). — Cet exemplaire a appartenu au pro-

fesseur A. Bouvier. — Le président lui donne aussi un joli exemplaire, dans sa reliure originale, de la 2e édition du Psautier minuscule de Jean Jannon, 1636.

10 *février* 1903

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, Th. Dufour, A. Franklin, A. Lods, Fr. Puaux, R. Reuss, A. Réville et N. Weiss. — M. P. de Félice se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, les membres présents se déclarent satisfaits du premier fascicule du *Bulletin* renouvelé; on demande seulement une nuance moins foncée pour la couverture. — M. le pasteur Lehr, de Chartres, ayant demandé l'échange pour la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* et M. le pasteur Arnal de Vebron, pour le *Bulletin du Club cévenol*, ces deux échanges sont accordés, à la condition que les collections qu'on nous offrira soient complètes. M. Lods demande si on fait échange avec la *Société d'émulation de Montbéliard*. M. le professeur Viénot devait s'occuper de cette question. Il pourra sans doute nous en parler à la prochaine séance où l'on revisera aussi, s'il y a lieu, notre liste des échanges.

Le président informe la Société que les protestants de Gap ont enfin réussi à intéresser un certain nombre de coreligionnaires au projet de construction d'un temple dans la patrie de Farel. Il a bien voulu leur offrir son appui au nom de la Société d'Histoire puisqu'il y a là, comme naguère pour le temple de Vassy, en outre de l'intérêt religieux, un intérêt historique. Tous les membres présents l'en remercient. Le président leur apprend ensuite que la Société a été engagée officieusement à tenir son assemblée générale cette année à Rouen, à l'occasion du centenaire de l'organisation du culte réformé dans l'église Saint-Eloi.

Le reste de la séance a été absorbé par la Table. Le secrétaire annonce que toutes les fiches des quarante premiers volumes couvrent, au premier étage de la Bibliothèque, l'énorme table en style Renaissance qui provient du cabinet de feu M. Lormier et que notre président a, l'année dernière, fait transporter ici. On décide que, pour la prochaine séance, si possible, M. Fonbrune-Berbinau sera invité à fournir un essai de fusion d'une partie de la lettre A. On espère qu'il pourra classer les renseignements se rapportant aux noms de *lieux* dans l'ordre chronologique.

Bibliothèque. — Le président lui a fait don de plusieurs in-folio anciens : Schardii, *Germanica antiqua*, 4 vol. ; — Freher, *Scriptorum*

rerum germanicarum, 3 vol.; — *Französische History, Religion und Walthändlen*, 1574. — *Acta synodi nationalis*... Dordrecht, 1620; — Schœpflin, *Alsatia illustrata*, 2 vol., et la *Collection des Mémoires sur l'Histoire de Belgique*. — M. R. Reuss a déposé aussi plusieurs de ses ouvrages.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Le libéralisme dans l'Université. — L'histoire générale de MM. E. Lavisse et A. Rambaud. — Histoire de la liberté de conscience en France.

J'ai eu l'occasion de constater ici-même, il y a deux ans, à propos de la soutenance de thèse de notre collaborateur H. Patry, à l'École des Chartes, avec quelle persistance, depuis bien des années, l'étude du XVIe siècle est exclue du haut enseignement de nos universités[1] (*Bull.* 1901, 106). — M. H. Hauser a relevé cette note dans la *Revue historique* (sept.-déc. 1901, p. 95) et trouvé que le mot d'« ostracisme » dont je m'étais servi « est bien gros ». Il a pourtant reconnu avec moi qu'« il n'existe, en effet, nulle part en France, de *chaire* consacrée au XVIe siècle français »[1], mais il ajoute que plusieurs professeurs n'en ont pas moins « consacré au XVIe siècle une ou plusieurs années de cours ». Cette réserve confirme au fond ma remarque, car le nombre de ces professeurs et de ces cours a été et est encore extrêmement restreint.

M. Hauser a aussi taxé d'excessif le jugement que j'ai porté sur la plupart des travaux français relatifs à cette époque, que je trouvais dépourvus d'idées générales, de critique, etc. Il m'a réfuté en citant des livres comme ceux de MM. F. Buisson et A. Lefranc, livres exceptionnellement bien informés et auxquels je pourrais aisément en opposer beaucoup d'autres, à commencer par l'**Histoire générale** de MM. Lavisse et Rambaud, laquelle sert de bréviaire à tous les professeurs. Ouvrez, en effet, le tome IV de cette Histoire, intitulé **Renaissance et Réforme**[2]. Vous y trouverez une série d'articles

1. J'en excepte *l'Ecole des hautes études*, d'ailleurs de création relativement récente, et où, je le reconnais, règne un autre esprit.

2. *Les nouveaux mondes*, 1492-1559, un vol. de 1000 pages in-8°, Paris, Armand Colin, 1894.

détachés, sur l'Allemagne, la Suisse, la France, l'Angleterre *et la Réforme*, articles que ne relie entre eux aucune remarque préliminaire, aucune vue d'ensemble, comme si la Réforme avait été un accident dans le développement de ces différents pays, et comme s'il était possible de la comprendre sans une étude préliminaire sur l'état de l'Europe et de l'Église à la veille du XVIe siècle.

Voilà donc un ouvrage important, produit direct du haut enseignement, qui nous révèle, par ce seul fait, ce qu'on y entend par « idées générales ». Et je ne dis rien de la manière dont les divers articles que je viens d'énumérer y sont traités. On ne pouvait assurément demander à chaque collaborateur de se placer au même point de vue, mais on aurait pu éviter des différences ou des inégalités qui font de cette section une mosaïque où les couleurs se heurtent plutôt qu'elles ne s'harmonisent. Ainsi, dans le chapitre XIV, consacré à *l'Angleterre et la Réforme*, on trouve, p. 583, des titres comme celui-ci : *Édouard VI, la tyrannie protestante*, qui à lui seul nous édifie sur l'impartialité de l'auteur et que, jusqu'ici, je n'ai rencontré dans aucun autre ouvrage sérieux sur l'Angleterre. Ailleurs, chapitre XI, lorsqu'on compare les 17 ou 18 pages plus que sommaires de l'article *Suisse*, au rôle considérable joué par ce petit pays au milieu de l'Europe du XVIe siècle, on se demande quelles ont été les directions, les indications données à ces collaborateurs.

Mais je ne me proposais pas tant de répondre à M. Hauser qui est un de nos excellents amis, que de consigner ici, à titre de documents justifiant mes réserves et les regrets de plusieurs, deux faits récents et caractéristiques : La Faculté des Lettres de Montpellier, — ville où le Protestantisme est pourtant honorablement connu — *a refusé à la majorité d'accepter une subvention de mille francs, offerte pour cinq ans par un donateur, pour contribuer à la création d'une conférence consacrée à l'Histoire de la Réforme*. Le motif invoqué fut celui-ci : cela pourrait provoquer des polémiques et « faire parler ». Or, le docteur ès lettres officieusement désigné pour cet enseignement *est catholique* et il était entendu que la conférence devait être exclusivement historique. Avouons qu'une décision comme celle-ci donne une singulière idée de la neutralité et du libéralisme universitaires.

Le second fait est beaucoup moins important que le premier : A Paris, on a formé, il y a quelques années, une *Société des Amis de l'Université*. C'est une imitation de ce qui se fait depuis longtemps à l'étranger. On cherche, par ce moyen, à intéresser le grand public à ce qui se passe derrière les hautes murailles de ce

colossal bloc de moellons et de pierres de taille qui, sur la montagne sacrée, représente l'antique Sorbonne renouvelée et rajeunie. Ladite société fait donner, chaque hiver, une dizaine de conférences généralement très suivies, sur les sujets les plus divers. Or ces conférences ne peuvent être faites, paraît-il, que par des professeurs de l'Université. On en exclut donc avec soin quiconque ne porte pas le bonnet de docteur, et, à l'instar de Montpellier, tout ce qui pourrait « faire parler... » quelques retardataires. C'est ainsi qu'on a d'abord remis à l'année suivante, puis, finalement, refusé une conférence, qui avait été proposée, sur l'*Humanisme et la Réforme à Paris au début du règne de François Ier*, conférence qui ne devait être qu'un commentaire d'une série de projections archéologiques.

Là où devraient être cultivées, encouragées, provoquées, la libre recherche, la science indépendante de toute préoccupation étrangère ou de caste, on applique donc une doctrine officielle: sous prétexte d'éviter ce monstre, *les questions confessionnelles*, on écarte avec soin l'histoire de France du XVIe siècle et même ce qui pourrait la rappeler de loin, comme si ce sujet était confessionnel!

Ces faits intéressants, que beaucoup d'universitaires déplorent comme nous, ne sont pourtant pas sans utilité. Ils nous apprennent d'abord que, suivant un dicton peu académique, mais qui renferme une part appréciable de vérité, « plus ça change et plus c'est la même chose ». Puis ils nous disposent à l'indulgence. J'en veux moins à la Sorbonne de Noël Bédier — lequel était fort au-dessous de nos maîtres contemporains — d'avoir vu de si mauvais œil les fameux « lecteurs royaux », chargés d'enseigner, sans l'investiture de l'*alma mater*, ce que celle-ci trouvait dangereux et mauvais. Et si ces lecteurs, embryon du célèbre Collège de France, devaient être nommés en ce commencement du XXe siècle, je me demande si François Ier triompherait aussi aisément qu'en 1530 des scrupules et de la sollicitude maternelle de quelques-uns des maîtres et amis de l'Université de France.

Une **Histoire de la liberté de conscience en France** est donc d'autant plus utile que, dans l'enseignement officiel, elle brille surtout par son absence. Dans quelques mois il y aura trois ans que notre collègue, M. le professeur G. Bonet-Maury, a comblé cette lacune en publiant, dans la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* (F. Alcan), sur ce sujet, une étude qui va de l'**édit de Nantes jusqu'à juillet 1870**[1].

1. Un volume de 264 pages in-8°. Paris, Félix Alcan, 1900.

— Nous aurions signalé ce livre plus tôt, si, par suite d'un oubli, il n'avait été déposé à la Bibliothèque que tout récemment.

Ceux qui lisent ou parcourent ce *Bulletin* sont nécessairement édifiés sur le laborieux enfantement de la liberté de conscience à travers ces deux siècles qui s'ouvrent, en 1698, par l'édit de Nantes et s'achèvent, en 1802, par la loi de germinal an X. Le résumé systématique de M. Bonet-Maury leur rendra néanmoins service parce qu'ils y trouveront réuni et chronologiquement rangé, ce qui est disséminé dans notre recueil. Mais la seconde moitié du volume, les chapitres IV, V et VI, qui vont de 1814 à 1870, leur apprendront ce que bien peu de personnes savent encore, à savoir que le milieu et la fin du XIX[e] siècle n'ont pas tenu les promesses du commencement. Nous voyons dans cette histoire, ce qu'il faut sans cesse enseigner, c'est qu'il ne suffit pas qu'un principe soit juste et ait été inscrit dans les lois, voire même recommandé par l'autorité, pour qu'il soit appliqué. Peut-être la liberté de conscience n'a-t-elle été aussi impudemment violée au cours du XIX[e] siècle que parce que tous les gouvernements l'ont ostensiblement proclamée, — et nous n'oserions nous porter garant, sur ce point, de la sagesse du XX[e] siècle. C'est que ce principe s'attaque à deux passions également chères à tous les hommes et à tous les partis, celle d'avoir seul raison et celle de gouverner suivant cette raison déclarée infaillible. Le XVI[e] siècle, qui a été par excellence le siècle de l'intolérance et où pourtant l'idée proclamée par Henri IV a fait son apparition dans le monde, n'a pas été traité par M. Bonet-Maury, et on le regrette, mais il nous donnera peut-être un jour cette introduction logique à son livre.

Souhaitons, en attendant, que celui-ci n'ait pas seulement des lecteurs, mais fasse plus loyalement pratiquer une liberté qui ne fut jamais plus nécessaire qu'en ce temps d'extrême diversité d'opinions, de besoins et d'éducation.

N. WEISS.

L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze[1].

C'est la suite de *La théocratie à Genève au temps de Calvin* parue en 1898[2]. L'auteur a divisé son sujet en quatre parties : I. — De

1. Par Eug. Choisy, docteur en théologie, pasteur de l'Église de Genève. Grand in-8° de 622 p. Eggimann et Fischbacher. (*R. Chrétienne*, déc. 1902, p. 449.)

2. Cf. *Bull.* 1898, p. 158-159. M. Choisy a aussi traduit le *Précis de l'his-*

la mort de Calvin à (1580) l'institution de la présidence hebdomadaire dans la Compagnie des ministres et professeurs. II. — Jusqu'à la mort de Bèze. III. — Les caractères distinctifs de l'État chrétien. IV. — Son esprit, le Calvinisme.

On le voit, l'ouvrage se subdivise en une moitié historique (jusqu'à la page 375) et une moitié systématique. Cette dernière, qui synthétise les conclusions de la première, est la plus remarquable. Elle aboutit, fort logiquement, à une sorte de philosophie du calvinisme qui est comme le couronnement et la raison d'être de l'œuvre entière. Et cette philosophie du calvinisme, hâtons-nous de le dire (car la situation de l'auteur pourrait le laisser supposer), n'en est pas l'apothéose ni même la discrète apologie. C'est le jugement sain et viril d'un calviniste qui, certes, aime l'édifice religieux, abri de son existence matérielle et berceau de sa vie spirituelle, mais qui aime encore plus la vérité. La comparaison finale avec le luthéranisme mériterait d'être reproduite. En voici du moins les phrases saillantes : « Calvin n'a pas eu l'intuition religieuse profonde de Luther... son cœur n'a pas été saisi aussi fortement que sa raison; le salut est pour lui la communication d'une règle divine de foi et de vie, plus encore que la communion de l'âme avec le Christ, Sauveur vivant... En vertu de son principe et de sa méthode, le calvinisme fait jouer à la loi un rôle infiniment plus grand que l'Église luthérienne... Les calvinistes étant plus légalistes, sont aussi beaucoup plus enclins que les luthériens à faire appel au bras séculier...[1] Animé d'une sagesse vraiment chrétienne, il (Luther)... ne veut avoir recours qu'aux arguments de la charité... Il (le luthérien) croit que le règne de Dieu vient du dedans au dehors, sans pression ni violence, en vertu de la force paisible de la parole de Dieu,.. il reste neutre à l'égard des questions politiques et économiques du jour. En face d'un mauvais gouvernement, il ne se sent pas tant appelé à une action réformatrice, qu'à faire preuve de patience et de soumission confiante à la

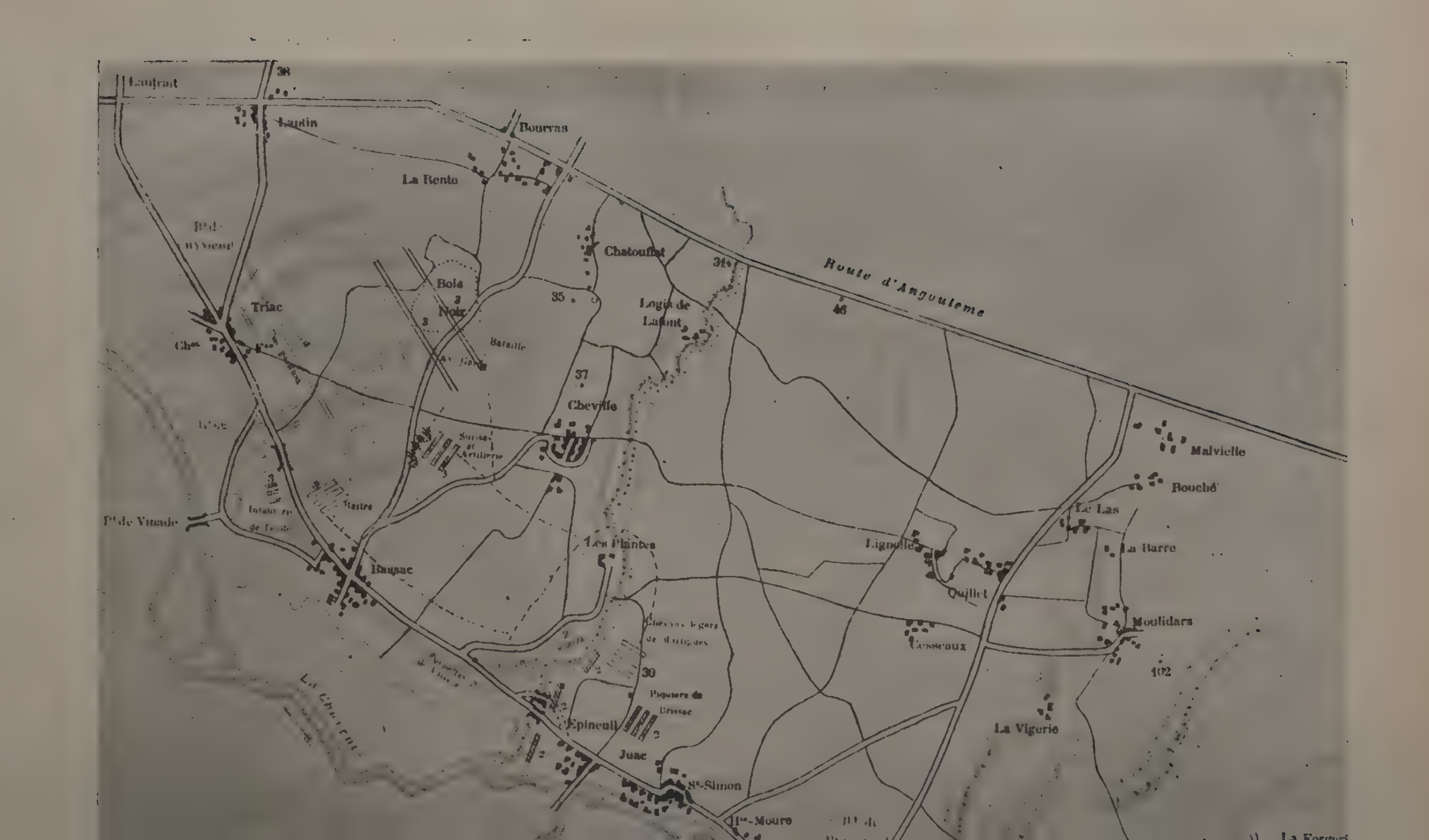
toire des dogmes de Harnack (1893) et *l'Idée de l'État et de l'Église* chez les théologiens et juristes luthériens, réformés et modernes (1900), par le prof. Rieker de Leipzig, dont nous analysons, plus loin, les *Grundzüge reformierter Kirchenverfassung*.

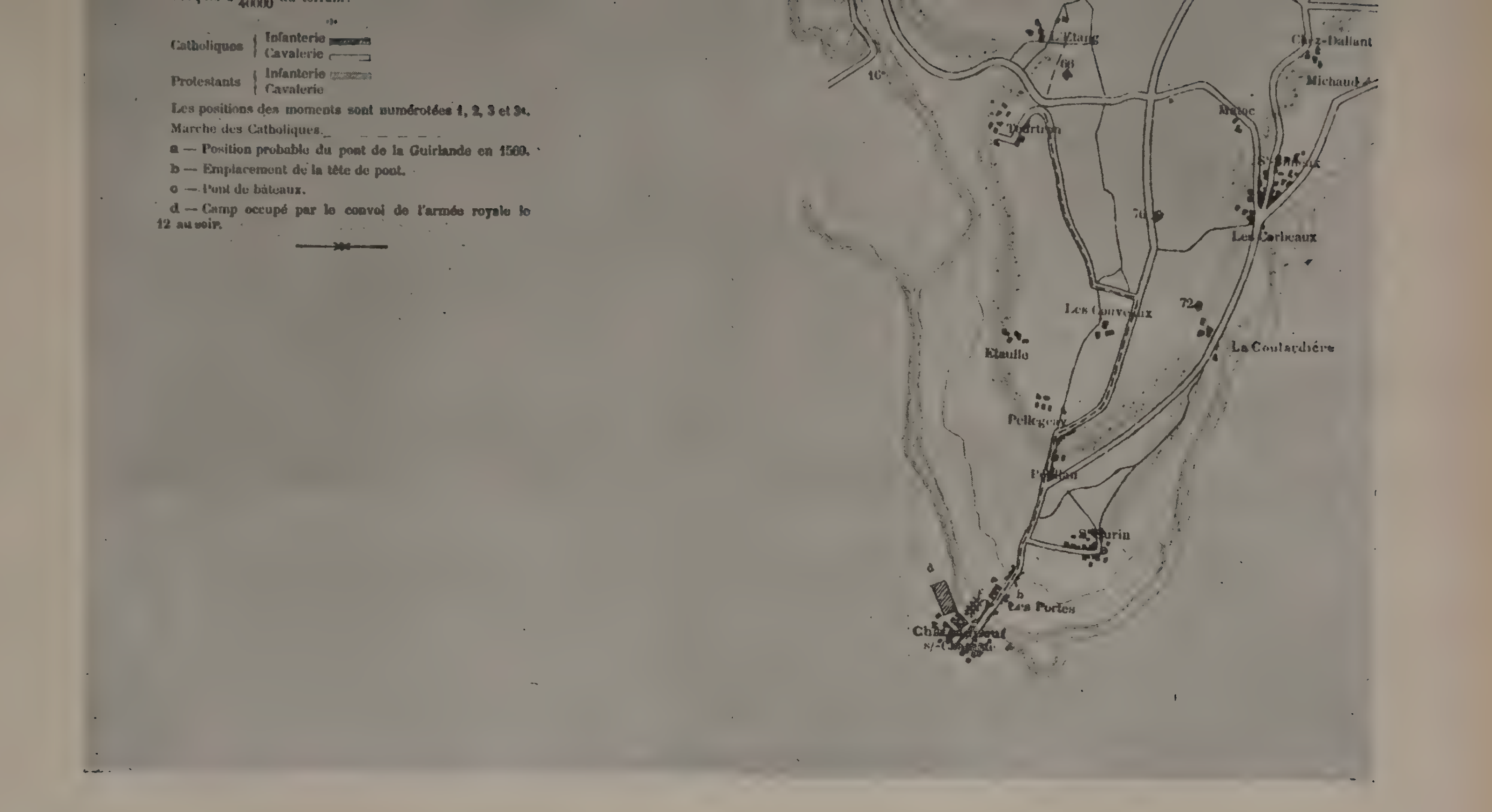
1. Pourtant, non seulement Luther a fait appel au bras séculier, par exemple contre l'insurrection des paysans, mais, plus tard, c'est bien à l'instigation de pasteurs luthériens que le roi de Danemark et le magistrat de Hambourg et d'ailleurs refusèrent, [sous peine de mort, en plein hiver] 1553-1554, le séjour, même temporaire, à des fugitifs protestants qui n'étaient pas luthériens. (*Réd.*)

volonté de Dieu... Luther pense que la discipline la plus rigoureuse est inutile, vu qu'elle ne saurait écarter de l'Église visible les fourbes et les hypocrites... la vraie Église est l'Église invisible ». Puis M. Choisy expose le rôle intermédiaire de Mélanchton entre les deux réformateurs et continue : « l'Église calviniste ne se résigne pas à n'être qu'une institution, établie et entretenue par le gouvernement, pour satisfaire aux besoins religieux de ses subordonnés; elle veut être un organisme social ayant sa vie et son activité indépendantes. C'est pourquoi les calvinistes ont été les inventeurs et les représentants du principe de la séparation de l'Église et de l'État ». Nous voilà en pleine actualité.

Cette même opposition se retrouve dans l'attitude vis-à-vis de la prédestination, et, en général, dans toute la théologie : « Les luthériens s'attachent à des formules qui veulent exprimer la foi dans sa pureté, les réformés à des ordonnances et à des édits destinés à faire régner la pureté des mœurs ». Dans ses conclusions, l'auteur précise la différence entre le légalisme romain et le légalisme calviniste et la résume en trois thèses (p. 574), puis veut prouver que, d'une part, « le but suprême du calvinisme est celui du protestantisme : conduire l'homme à la possession individuelle de la vérité et du salut »; que, d'autre part, « en fondant l'individualisme, le calvinisme a fondé les libertés modernes »; enfin que, représentant un côté de la Réforme, comme le luthéranisme représente l'autre, ce n'est qu'uni à celui-ci qu'il peut prétendre former le protestantisme complet.

Nous ne pouvons montrer davantage les qualités de ce livre qui offre encore d'excellents chapitres sur les rapports du pouvoir politique et du pouvoir spirituel (p. 389), sur le caractère international de Genève et du calvinisme (p. 414), sur son esprit social (p. 475), sans parler de la partie historique qui est traitée avec le même soin et la même impartialité et qui met surtout en lumière ce fait que l'équilibre entre les pouvoirs politique et spirituel, équilibre né d'un compromis tacite et maintenu par le génie de Calvin tant qu'il vécut, fut rompu lorsque l'influence personnelle de ce dernier cessa de se faire sentir. M. Choisy, en effet, suit « l'émancipation graduelle du pouvoir politique, les luttes qu'elle a occasionnées, et l'attitude des ministres dans ces conflits sans cesse renaissants ». Bèze prend « une position infiniment plus favorable au Magistrat, que son illustre prédécesseur, tandis que plusieurs de ses collègues défendent avec âpreté les prérogatives du pouvoir spirituel, et sont, à certains égards, les continuateurs de la tradition cal-


Route d'Angouleme
Laufrat
Laudin
Bourras
La Rente
Chatouffat
Bois
Noir
Triac
Logis de
Lafont
Bataille
Cheville
Rassac
Les Plantes
Malvielle
Bouché
Le Las
La Barre
Lignelle
Quillet
Moulidars
La Vigerie
Epineuil
Juac
St-Simon
Pt de Vinade
30
35
37
46
102


Catholiques Infanterie
Cavalerie
Protestants Infanterie
Cavalerie
Les positions des moments sont numérotées 1, 2, 3 et 3a.
Marche des Catholiques.
a — Position probable du pont de la Guirlande en 1569.
b — Emplacement de la tête de pont.
c — Pont de bâteaux.
d — Camp occupé par le convoi de l'armée royale le 12 au soir.
Chez-Dallant
Michaud
Les Corbeaux
La Coutardière
72
Les Couveaux
Etaulle
Pellegeay
S. Saturin
Les Portes
b
d
68
16

vinienne ». La « violence outrée » de ces collègues nous impose la question, que déjà la conduite de Calvin lui-même suggère parfois, la question de savoir ce qui, dans leur opiniâtreté, est le résultat d'une conviction courageuse et profonde, et ce qui est à mettre sur le compte de l'amour-propre personnel et de l'orgueil spirituel. Comme l'humilité d'un Luther, comme son dédain de la puissance temporelle, son indifférence politique nous plaît mieux et nous paraît plus chrétienne! Comme M. Choisy a raison de dire « que ce régime (de Genève) était plus judéo-chrétien que proprement chrétien » et « reposait sur la loi de vérité et de justice plutôt que sur l'esprit de charité et de liberté ».

Il serait injuste de ne pas rappeler en terminant que M. Choisy est le premier historien qui ait étudié l'époque de Th. de Bèze d'après les sources originales manuscrites, les registres du Conseil de la Compagnie, et présente « par conséquent un exposé de faits encore ignorés ou peu étudiés ». Il a pu porter tout le poids de son étude sur « les rapports des deux pouvoirs dans les affaires publiques, l'exercice de la justice et la discipline ecclésiastique », puisque M. Borgeaud vient de relater en détail le rôle de la Compagnie et de Béze dans l'École. (V. *Bulletin*, 1901, p. 492.)

Enfin signalons, à la fin de ce beau volume, XVI annexes justificatives et un index alphabétique des principales matières.

TH. SCHOELL.

Du droit ecclésiastique réformé, d'après Charles Rieker, prof. de droit à Leipzig[1] et Hermann Edler von Hoffmann, *privat-docent* à Gœttingen[2].

I

Les principes constitutifs de l'Église réformée n'ont encore guère été étudiés en Allemagne, sauf peut-être par le savant jurisconsulte Rodolphe Sohm. Et encore celui-ci n'a-t-il fait que les indiquer sommairement, quoique d'une manière excellente, dans le 1er vol. de son *Kirchenrecht*. Aussi M. Rieker ne tente-il même pas d'explorer à fond le domaine, jusqu'ici inconnu, où il nous invite à le suivre. En d'autres termes, il ne prétend pas exposer le système complet, mais

1. *Grundsätze reformierter Kirchenverfassung*, 208 p. Leipzig, Hirschfeld, 1900.

2. *Das Kirchenverfassungsrecht der niederländischen Reformierten bis zum Beginne der Dordrechter Nationalsynode von 1618.* 168 p. *Ib.* 1902.

simplement préciser, sans doute avec une rigueur toute scientifique, les lignes fondamentales de la constitution réformée, et cela sous forme d'un parallèle avec les principes luthériens, en laissant de côté le Zwinglianisme, qui n'a pas produit de type ecclésiastique propre, et l'Anglicanisme, qui, au contraire, en a formé un si spécial et, d'ailleurs, si strictement local, qu'il ne peut être traité en commun avec les autres types réformés. Le champ d'exploration de M. R. comprend donc avant tout Genève, Neuchâtel et le pays de Vaud, puis la France avec le Béarn et les Iles Normandes, la Hollande, l'Écosse, le presbytérianisme irlandais, le calvinisme polonais et hongrois, l'Allemagne réformée avec ses paroisses huguenotes et wallonnes, enfin les presbytériens et réformés américains, dont l'extrême gauche est formée par les congrégationalistes de Robert Browne.

L'histoire des sources et la bibliographie de ces différents agrégats ecclésiastiques forme la 1re partie jusqu'à la page 56. Le reste du volume comprend l'exposé systématique des principes, en sept chapitres : La notion de l'Église, la valeur de la constitution pour l'Église, le principe formel, le principe matériel, les garanties contre la transgression de ce dernier, les transformations historiques des institutions presbytériennes et synodales, enfin les rapports entre l'État et l'Église. Ce dernier chapitre, le plus important ou du moins le plus actuel, n'est que la reproduction de l'article *Staat und Kirche* paru dans l'*Historische Vierteljahrsschrift* de 1898 (p. 370) et traduit par M. Choisy. Il fait bien ressortir le caractère politique, voire révolutionnaire, du Calvinisme, qui, quoique l'inventeur de la doctrine de la séparation, ne considère, au fond, cette séparation de l'État et de l'Église que comme un pis-aller et ne la réclame que là où la théocratie est impossible. C'est ici l'élément judéo-catholique qui le distingue si nettement du luthéranisme. Le rêve du calvinisme authentique est bien de former un État dans l'État, à moins, ce qu'il préfère encore, de se subordonner l'État : Cette considération est nécessaire pour juger équitablement l'œuvre de Richelieu [1]. Jamais le luthéranisme n'a constitué un danger pour le pouvoir civil, car jamais il n'a songé à former une organisation distincte ou rivale de l'État.

1. Je crains qu'il y ait ici une confusion; l'organisation *politique* des réformés français est le résultat direct de la Saint-Barthélemy et n'existait pas avant 1572. Ce que Richelieu attaqua et détruisit *sous prétexte d'État dans l'État*, ce sont *les garanties matérielles de l'édit de Nantes*, les places de sûreté, concédées aux réformés en 1598, précisément pour que les trahisons et les excès de la Saint-Barthélemy et de la Ligue ne pussent plus frapper un peuple sans abri et sans défense. Cf. *Bull.* 1895,427. (*Réd.*)

Et ceci nous amène à rappeler la différence entre les deux protestantismes dans la notion de l'Église. Les Luthériens, comme le dit fort bien M. Choisy[1], « n'ont pas la crainte que l'Etat risque de porter atteinte à l'indépendance de l'Église, car, pour eux, l'Église est l'Église invisible, communion des saints, gouvernée par un chef invisible et par la puissance invisible de la parole. Les calvinistes, au contraire, craignent fort les empiétements de l'État, car ils attribuent une très grande importance à l'Église visible », qui, « à leur sens, est plus qu'un ensemble d'institutions et de règles pour la prédication de l'Évangile et l'administration des sacrements » etc. C'est, page 60, que M. R. montre comment les deux notions de l'Église visible et invisible s'identifient chez les réformés. Pour eux, l'Église n'est pas tant une institution de salut que de sanctification[2]; ils trahissent leur origine latine en ce qu'ils sont épris d'ordre et de légalité, attachent, en Français authentiques, plus d'importance à la forme qu'au fond (p. 90); leur conception religieuse est éminemment rationnelle ou même rationaliste (p. 100), sans mysticisme ou du moins aussi peu mystique que possible; car un christianisme complètement dépourvu de mysticisme mérite-t-il encore son nom ? Enfin le calvinisme est, par sa nature, hostile à toute hiérarchie (instinct égalitaire du Français !) et à tout patronage de l'Église par l'État (p. 129).

Voilà les points saillants du développement, au début duquel, notons-le en terminant, l'auteur, appuyant sur la valeur internationale du calvinisme, fait une double restriction : d'une part, le calvinisme s'est modernisé et les principes de celui d'aujourd'hui ne sont plus identiquement ceux qui l'inspiraient au début; d'autre part, le type calviniste pur ne se manifeste pour ainsi dire jamais dans son intégrité parfaite; même à Genève, quelques influences zwingliennes ou luthériennes se font pressentir. Néanmoins, l'unité et la ressemblance des diverses Églises réformées est beaucoup plus grande que celle des Églises luthériennes, car les grands principes dogmatiques qui présidèrent à la formation de la théocratie genevoise eurent une action plus ou moins forte, mais partout prédominante, sur le développement de toutes les autres Églises calvinistes. Ces dernières eurent en Genève un modèle irrésistible et un tout puissant centre de ralliement dont l'absence est visible encore aujourd'hui chez leurs sœurs luthériennes[3].

1. *L'État chrétien calviniste à Genève*, p. 564.
2. *Nicht sowohl Heilsanstalt als Heiligungsanstalt* (p. 64).
3. Nous ne voulons pas quitter M. Rieker sans nommer au moins son grand ouvrage sur *Die rechtliche Stellung der evangelischen Kirche Deuts-*

II

C'est à M. Rieker aussi qu'est dédié l'autre livre dont nous avons encore à parler ici, et qui étudie les différentes constitutions ecclésiastiques des réformés néerlandais jusqu'en 1618. Le savant professeur de Leipzig a, en effet, un double droit sur le livre de M. d'Hoffmann. D'abord ce dernier est son élève et a subi son inspiration dans le choix du sujet. Puis, l'autorité de M. Rieker dans cette matière, est une recommandation pour tout ouvrage qui se réclame de son nom. Et, cette fois, la recommandation est pleinement justifiée. Le travail de M. d'Hoffmann est excellent. C'est une étude complète sur la formation (*Werdeperiode*) de la constitution calviniste en Hollande. Cette formation a une double importance; elle a influé sur les constitutions ecclésiastiques de toute l'Allemagne du Nord; elle est le point de départ ou le critère des querelles ecclésiastiques qui ont agité l'Église hollandaise à la fin du XIXe siècle. L'importance du sujet ainsi établie, voyons comment il a été traité.

Une première partie, intitulée *Vorstudien*, sert d'introduction historique en élucidant les questions préliminaires qui touchent aux rapports de dépendance entre les législations ecclésiastiques de France et de Frise et celle de Hollande. Ces *Vorstudien* exposent en cinq chapitres : 1) la naissance de la Discipline des réfugiés wallons et bas-allemands autorisés en 1550 à célébrer leur culte à Londres d'après les usages de leurs pays; — 2) la forme primitive de la Discipline ecclésiastique des Églises réformées de France[1]; — 3) l'influence immédiate de la législation synodale française sur celle des Pays-Bas méridionaux jusqu'au synode d'Emden (1571)[2]; — 4) le

chlands in ihrer geschichtlichen Entwickelung bis zur Gegenwart, paru chez le même libraire de Leipzig. Prix : M. 10.

1. « Les 40 articles reproduits par Aymon (La Haye, 1710) sous le titre de Matières générales au début du 1er tome de ses *Synodes nationaux* n'ont pris force de loi qu'en 1563. De la discipline primitive, dressée par le synode de Paris (1559), on ne connaît encore que les fragments conservés dans les Observations jointes aux Actes du synode de Poitiers. » — La bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme français renferme un manuscrit de la fin du XVIe siècle qui apparaît comme une des premières rédactions de la Discipline. (*Réd.*)

2. « Cette influence n'a agi qu'en 1563 et surtout en 1564. Lorsque le synode d'Emden s'inspira de la Discipline ecclésiastique, nombre d'éléments importants de cette dernière avaient déjà pénétré depuis longtemps dans le droit ecclésiastique des provinces méridionales. »

développement des colloques jusqu'au synode de Nîmes (1572)[1]; — 5) les subdivisions ecclésiastiques et leurs transformations jusqu'en 1618. Ce dernier chapitre prouve que le principe de la Discipline de 1559, d'après lequel les provinces politiques et ecclésiastiques doivent s'identifier, a été intégralement réalisé dans les Pays-Bas, sauf pour l'Église wallonne.

Nous arrivons à la partie systématique (p. 62), dont l'introduction délimite et divise le sujet à traiter, résume encore une fois l'histoire extérieure des constitutions ecclésiastiques et les rapports entre l'Église et l'État, enfin donne la bibliographie du sujet, dans laquelle les publications de la Société Marnix, faites à Utrecht depuis 1870 (V. p. 168), occupent la 1re place. Le sujet lui-même est envisagé successivement à ces deux points de vue : l'autorité ecclésiastique et l'objet de cette autorité, c'est-à-dire les membres de l'Église. La situation de ces derniers est envisagée au quadruple point de vue de leur admission dans la communauté, des devoirs et des droits qui les y attendent, enfin de la perte de leur qualité de membres. D'autre part (p. 84), l'organisation du pouvoir ecclésiastique est étudiée d'abord dans sa constitution paroissiale, puis synodale : — 1) notion et naissance de la paroisse; — 2) le conseil presbytéral (*Kirchenrat*), l'origine, les limites et les faces diverses de son autorité, comment il est constitué et comment il fonctionne; — 3) les droits de la paroisse pour la nomination aux différentes fonctions; — 4) nature de ces fonctions, leur mode d'investiture, les droits et les devoirs de ceux qui en sont chargés, comment ils peuvent être privés de leur charge. Constitution synodale (p. 124) : — 1) ses précurseurs; — 2) sa naissance; — 3) ses transformations, attributions et composition des synodes, leur mode d'appel, leur organisation et leur procédure; — 4) les hautes charges ecclésiastiques (fonctions de surveillance, comités synodaux); — 5) nature juridique de la constitution synodale (les détenteurs du pouvoir synodal et l'objet de ce pouvoir).

La conclusion (p. 161) rappelle les trois courants du développement constitutif de la Réforme néerlandaise. Partis tous de Genève, l'un passe par la Frise, l'autre par Londres, le troisième par la France. Chacun garde la teinte du pays qu'il a traversé. Les quatre synodes nationaux du XVIe siècle essaient de les réunir; mais ils se séparent de nouveau en différents rameaux, dont chacun conserve, mais à

1. « Encore après l'introduction de la constitution synodale, les colloques conservèrent une existence propre et ne furent adaptés que plus tard à la constitution synodale, probablement par l'effet des décisions d'Emden. »

des degrés divers de combinaison, les trois éléments primitifs. Ces rameaux perdent contact dès 1586 et s'isolent chacun dans une province particulière. Le synode de 1618 tente le nouvel essai d'une discipline uniforme; mais elle n'est adoptée qu'en Gueldre et Utrecht, et l'union échoue définitivement pour ne se réaliser que dans le nouveau royaume de Hollande issu de la Révolution.

Des deux annexes justificatives (p. 163), l'une étudie la provenance du livre *De Politia et Disciplina civili et ecclesiastica* etc. (Louvain, 1585) et légitime l'application spéciale aux Églises hollandaises, de ses conclusions en apparence générales. L'auteur anonyme de ce curieux ouvrage est d'une compétence incontestable dans le domaine qu'il expose et appartient, selon toute vraisemblance, à la famille van den Corput, dont M. d'Hoffmann passe en revue les différents membres. L'autre annexe établit que l'*Ordeninghe Classici Conventus* établie par la classe de Cologne en 1573 (V. p. 138) ne remonte pas plus haut que cette même année 1573. Le volume se termine par une liste bibliographique et par la série des publications de la Société Marnix.

TH. SCHOELL.

Calvin, d'après deux savants vieux-catholiques, Kampschulte et Cornelius[1].

I

Le *Bulletin* a déjà consacré une courte notice (15 janv. 1898, p. 46), aux travaux calviniens des historiens vieux-catholiques Cornelius et Kampschulte. Ce dernier, qui avait succédé à Cornelius dans la chaire catholique d'histoire à Bonn, publia en 1869, on se le rappelle sans doute, le premier volume de son grand ouvrage sur *Calvin, son Église et son État à Genève.*

Cet ouvrage devait embrasser trois volumes. Le second allait être mis sous presse, quand l'auteur mourut (3 décembre 1872), léguant à son ami Cornelius, alors professeur à Munich, le soin de terminer son œuvre. Celui-ci comptait attendre que l'édition Reuss-

1. I. Kampschulte, *Iohann Calvin. Seine Kirche und sein Staat in Genf*, t. II, x-401 p. Leipzig, Duncker et Humblot, 1899.

II. Cornelius. *Zur Geschichte Calvins.* Six Mémoires publiés dans les *Abhandlungen der K. bayer. Akademie der Wiss.*, t. XVIII-XXI (et à part) sauf le dernier, *Calvin und Perrin*, qui n'a paru que dans les *Historische Arbeiten* (Duncker et Humblot à Leipzig, 1899), p. 471-521 (plus les actes

Cunitz-Baum des *Opera Calvini* fût achevée et rassembla, dans l'intervalle, de nouveaux matériaux, aux archives de Berne et de Genève. Mais la maladie l'interrompit à son tour, et ce fut le Dr Walter Gœtz, *privat-docent* à Leipzig, qui se chargea de faire paraître le tome II de l'ouvrage condamné désormais à rester inachevé. Le manuscrit du volume étant terminé[1] et les résultats auxquels il aboutissait ne contredisant en rien les dernières données de la science, M. Gœtz n'a eu qu'à ajouter quelques notes[2], à modifier certaines citations d'après des éditions nouvelles, et à faire un index des noms propres pour les deux volumes. C'est donc bien l'œuvre de Kampschulte que nous avons devant nous et les qualités qui distinguaient le premier volume se retrouvent en égale mesure dans le deuxième. Avant d'en examiner le contenu, jetons un coup d'œil rétrospectif sur le premier[3].

De ses quatre livres, deux servent d'introduction générale. On trouvera que c'est trop. Mais l'auteur s'est proposé d'étudier à fond la formation du milieu dans lequel Calvin va être jeté subitement et que son génie va transfigurer, non sans être influencé lui-même par les éléments traditionnels et les conditions historiques avec lesquels il sera aux prises. On ne s'étonnera donc pas que le premier livre (p. 3-86) constitue une véritable histoire de Genève jusqu'au traité de Payerne (1530), c'est-à-dire jusqu'à l'établissement définitif de l'indépendance. Dès son avant-propos (p. 11-16), Kampschulte déroule sa philosophie de la Réforme, dont l'histoire s'accomplit, dit-il, en trois phases de plus en plus précises, de plus en plus « classiques et

des procès Perrin et Maigret tirés des Archives de Genève et de Berne, p. 523-557), et le premier, inséré dans la *Deustche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1893, p. 203-222 :

1) *Der Besuch Calvins bei der Herzogin Renata von Ferrara i. J. 1536.*
2) *Die Verbannung Calvins aus Genf i. J. 1538.*
3) *Die Rückkehr Calvins nach Genf.* (*Die Guillermins — Die Artichauds — Die Berufung*). Cette étude a paru en deux fascicules.
4) *Die Gründung der Calvinischen Kirchenverfasseng in Genf 1541.*
5) *Die ersten Jahre der Kirche Calvins 1541-1546.*
6) *Calvin und Perrin 1546-1548.*

V. sur ces deux auteurs l'article de M. Reuss, *Revue Critique*, 2 avril 1900, p. 267, et l'Appendice I du tome II de M. Doumergue, sur lequel nous reviendrons. Cornelius vient de mourir (*V. R. historique,* mai 1903, p. 445).

1. Sauf dans plusieurs passages où il fallut opter entre deux rédactions maintenues provisoirement par Kampschulte.

2. Reconnaissables aux parenthèses.

3. Gillet en a rendu compte dans l'*Ev. ref. Kirchenzeitung* (Detmold, 1869, p. 225-241) et Kœhler a signalé le 2e vol. dans la *Theol. Literatur Zeitung*, 1900, p. 400-403.

humaines », c'est-à-dire de plus en plus dépouillées de tout caractère révolutionnaire ou étroitement national, phases se dégageant successivement l'une de l'autre, et qui répondent aux noms de Huss, Luther, Calvin.

Ce dernier seul sait établir son œuvre sur des principes conscients et fixes, et l'ériger en système logique et coordonné : « il joint la prédestination hussite à la justification luthérienne, mais les dépasse toutes deux ». Lui seul creuse entre Rome et la Réforme un fossé que les siècles seront impuissants à combler, et rompt sans retour avec la tradition. Ce résultat historique est le produit des deux facteurs essentiels qui sont la personne de Calvin et la cité de Genève, dont la situation privilégiée, tant au point de vue politique (absence de prince dont il faille tenir compte) que géographique (limite des mondes latin et germanique), rend seule possible l'œuvre de Calvin[1].

Le deuxième livre (p. 90-218) raconte l'introduction de la Réforme à Genève jusqu'à l'arrivée de Calvin (vers le 1er juillet 1536), c'est-à-dire l'activité de Farel et de Froment[2] et les rapports avec Berne et Fribourg ; il s'étend avec complaisance sur la belle conduite des Clarisses genevoises sommées de rentrer dans le siècle. Le troisième livre décrit la vie de Calvin jusqu'à son retour définitif le 13 septembre 1541, et montre comment se consomma la triple révolution qui remplit à Genève la première moitié du XVIe siècle : la défaite de la Savoie, la destruction du pouvoir épiscopal, l'asservissement, sous la volonté de Calvin, de la bourgeoisie devenue libre. Dans l'histoire des débuts de ce dernier, un point important est la question de la conversion, que, on le sait, la tradition protestante reportait et reporte encore parfois trop tôt. Kampschulte voudrait la placer dans l'automne de 1532, parce que des allusions postérieures de Calvin semblent la mettre un an avant le discours de Cop[3]. Enfin

1. Strasbourg aurait présenté les mêmes avantages géographiques ; mais la langue aurait empêché la « fusion » de l'homme et de la cité, et le caractère alsacien aurait offert plus de résistance.

2. Kampschulte conserve à ce nom son ancienne forme avec deux *m*.

3. P. 241-242. A. Lang ne reconnait aucune profonde préoccupation religieuse dans la vie de Calvin avant l'automne de 1533. Voir *Die Bekehrung Iohannes Calvins* dans les *Studien zur Geschichte der Theologie und Kirche* (1897 ; Cf. *Bull.* 1898, p. 48-50). Lang s'est encore occupé de Calvin dans les *Deutsch-evang. Blætter* de 1893, la *Ref. Kirchenzeitung* de 1897, la *Beilage zur Allg. Zeitung* de 1893, les *Neue Jahrbücher für deutsche Theologie* de 1893, etc. Voir aussi *Annales de Bibliogr. théol.*, 1899, 111. — C'est M. R. Reuss qui nous semble avoir prononcé le mot définitif sur cette conversion soi-disant mystérieuse, *Bull.* oct. 1099, p. 556.

le livre IV expose l'établissement du nouvel ordre des choses depuis l'adoption des Ordonnances ecclésiastiques, jusqu'au début des nouvelles luttes en janvier 1546.

Le deuxième volume comprend trois livres : La lutte contre le parti de l'opposition, la défaite des adversaires, Genève au pouvoir de Calvin. L'auteur commence par analyser les éléments qui composent l'opposition ; puis il marque l'hostilité inévitable entre la vieille et la nouvelle Genève, entre les indigènes et les réfugiés, ainsi que la confiance inspirée aux ennemis de la théocratie calvinienne par l'exemple du protestantisme allemand, notamment bernois, qui, non content de laisser au pouvoir civil tous ses droits, lui surbordonnait catégoriquement l'Église. On voit ensuite (p. 13) comment il s'est fait que les membres de l'opposition ont pu être stigmatisés du nom de Libertins, bien qu'un grand nombre d'entre eux fussent d'une parfaite honorabilité morale. En réalité, la secte panthéiste et quasi anarchiste qui leur a fait attribuer ce nom compromettant, et dont les adeptes, les Spirituels, comme ils s'appelaient eux-mêmes, ont joué dans le protestantisme français le rôle des Anabaptistes en Allemagne, n'était pas plus répandue à Genève qu'ailleurs, et leur doctrine ne différait pas aussi radicalement qu'on pourrait le croire, de l'enseignement officiel. Il suffisait même d'exagérer quelque peu la notion calvinienne de la prédestination, pour aboutir à des principes assez voisins de ceux des Libertins[1]. C'est là ce qui constitua précisément leur danger particulier à Genève et ce qui augmenta la haine de Calvin à leur égard. Il convient de rappeler que Marguerite de Navarre les protégea et considéra comme dirigé contre elle l'écrit principal du réformateur *Contre la secte des Libertins.*

Quoiqu'il en soit, nous voyons défiler devant nos yeux la série des « victimes » de Calvin : Pierre Ameaux, François Favre, Jacques Gruet, Ami Perrin, Jérôme Bolsec, Michel Servet, Vandel, J.-B. Sept, les frères Berthelier, les deux Comparet, Claude le Bastard, etc. En même temps nous sentons l'opposition sourde entre le parti français et le parti bernois ; car le rôle de Berne dans toute l'évolution calvinienne de Genève est capital, et ce sont souvent les archives bernoises qui nous donnent la clef des intrigues que nous devinons à moitié. On ne saurait comprendre l'histoire intérieure et religieuse de Genève, si l'on n'étudie parallèlement les rapports politiques que cette ville entretient avec Berne et les liens

1. Qu'on veuille bien ne pas oublier que nous parlons au point de vue de Kampschulte, point de vue sur lequel il y aurait naturellement à faire bien des réserves.

de dépendance plus ou moins étroits qui l'y rattachent. Ceci se manifeste spécialement dans le curieux procès de Laurent Maigret dit le Magnifique, procès si riche en péripéties imprévues et aux débats duquel le gouvernement bernois se mêla directement. Cette phase si importante de la lutte de Calvin pour la suprématie est décrite magistralement, avec une impartialité plutôt hostile, cela va sans dire, par Kampschulte, dont le travail est d'ailleurs complété avec beaucoup de discernement par son ami Cornelius. C'est aux recherches de ce dernier qu'il nous reste à consacrer quelques lignes.

II

Comme nous l'avons vu, Cornelius avait l'intention de continuer l'œuvre interrompue de Kampschulte; les matériaux qu'il réunit donnèrent naissance aux six mémoires dont les titres figurent en tête de cet article et dont nous allons donner un résumé aussi bref que possible.

1° L'on ne sait rien, pour ainsi dire, de la visite de Calvin à Ferrare en 1536. Les motifs de son brusque départ pour l'Italie au moment où il venait de voir paraître son *Institution* à Bâle, la brièveté de son séjour, les résultats de sa visite, renferment autant de questions auxquelles M. Cornelius n'a pas su répondre mieux que ses prédécesseurs. Ce qu'il a fait — et c'est assez méritoire — c'est de réunir tous les renseignements qu'il a pu trouver sur la situation de la cour de Ferrare au moment de l'arrivée de Calvin. Il a réussi à nous tracer un tableau vivant, quoique peu édifiant, des rapports entre le duc et la duchesse, des sympathies et des antipathies de cette dernière. Quant à la manière dont Calvin fut reçu, l'impression qu'il laissa, l'influence qu'il exerça, tout cela reste dans le vague.

2° Récit consciencieux et complet des événements qui provoquèrent le bannissement de Calvin en 1538. Ses sources sont : la nouvelle édition strasbourgeoise des Œuvres de Calvin, l'*Histoire du Peuple de Genève* de Roget [1], la *Correspondance* d'Herminjard, les procès-verbaux du Conseil, etc.

3° L'histoire de Genève pendant l'absence de Calvin renferme encore bien des secrets que M. Cornelius a dû renoncer à dévoiler. C'est surtout la documentation de l'histoire politique qui laisse beaucoup à désirer; car les archives de Genève et de Berne — source

1. Voir *Revue historique*, 1878, p. 197-205; et 1882, p. 438-448.

unique — sont muettes sur bien des points. Et pourtant c'est justement l'histoire politique qui détermine et modifie à bien des égards l'histoire religieuse. Cette dernière est aussi bien expliquée que le permet la lacune à laquelle nous venons de faire allusion. De nombreuses et longues notes communiquent tout ce qu'il importe de connaître des actes du Conseil. L'influence prépondérante et apaisante de Bucer est bien mise en relief, et les agissements des autorités bernoises sont suivis dans la stricte mesure où les sources le permettent; au delà, ils sont pressentis. Les Guillermins et les Artichauds nous deviennent aussi familiers — plus peut-être — que si nous étions leurs concitoyens et contemporains ; car nous voyons se dérouler en plein jour les intrigues qu'ils menaient dans l'ombre. Enfin nous assistons à toutes les hésitations de Calvin prévoyant le rappel qui va lui être adressé, à toute la peine qu'il a de quitter Strasbourg après s'être mis, de si près, au courant des affaires d'Allemagne, à Worms, Francfort, Haguenau, Ratisbonne.

4° Si la nouvelle édition des Œuvres de Calvin a une valeur capitale pour l'étude de tout ce qui touche au réformateur, elle a une importance toute spéciale pour l'histoire de la fondation de la théocratie genevoise, par la publication du projet primitif des Ordonnances ecclésiastiques et l'addition des corrections et variantes introduites par le secrétaire du Conseil [1]. Cette publication est si précieuse, parce que la correspondance de Calvin et les procès-verbaux du Conseil ne donnent presque aucune indication sur les éléments du litige violent et pénible qui aboutit à la constitution de l'État chrétien. Aujourd'hui nous pouvons suivre les phases de cette lutte dans les trois rédactions successives des Ordonnances : Le projet de la Commission, le résultat des débats du Conseil sur ce projet, enfin la revision définitive faite par le Conseil. On trouvera chez M. Cornelius le premier essai, compétent et consciencieux, de la reconstitution rendue possible par ces documents nouveaux. Nous regrettons, ici plus encore qu'ailleurs, de ne pouvoir entrer plus dans le détail.

5° Une fois l'État chrétien organisé en théorie, il s'agit de l'appliquer, de le réaliser dans la vie quotidienne. Ce fut l'occasion de nouvelles luttes, plus ardentes encore, car elles furent définitives, du moins pour la durée de la vie de Calvin. Les titres des chapitres donneront une idée sommaire du développement : L'entrée

1. La correction, p. 25 (vol. X, *pars prior*) que les éditeurs de Calvin attribuent à ce dernier, est, d'après M. Cornelius, de la même main qui a écrit tout le projet.

en fonction de Calvin. — Les dépositaires du pouvoir à Genève. — Au service de l'État. — La paix avec Berne. — L'Église. — Un nuage (dans les rapports de Calvin avec les autorités de la ville). — Les prédicants (notamment leur conduite au moment de la peste). — Pierre Ameaux. Tout cet exposé est étayé par d'abondantes notes justificatives. Il nous mène à l'année 1546.

6° M. Cornelius raconte encore les événements des deux années suivantes, événements qui se concentrent surtout autour des noms de Michel Cop, de François Favre, de sa fille et de son gendre Perrin, de Gruet, enfin de Laurent Maigret dit le Magnifique. C'est sur les procès Perrin et Maigret et la reproduction de leurs actes que s'arrête malheureusement le récit [1]. Si l'on veut bien nous permettre de résumer l'impression qu'il nous laisse, nous dirons que si Calvin n'en sort pas grandi, il en sort certainement mieux connu et plus froidement jugé. Peut-être même en sort-il grandi comme génie organisateur, comme intelligence lucide, comme volonté de fer. Mais comme homme, disons, si l'on veut, comme chrétien dans le sens courant du mot, il froisse notre sensibilité moderne et reste, à notre avis, au-dessous de Luther, dont il ne nous semble avoir connu ni les profondes luttes intérieures, ni la généreuse tolérance [2], ni la large vie familiale et sociable, ni les goûts artistiques [3]. Calvin est un Romain, un Latin, pour qui la Loi, la forme est tout, mais dont l'âme est moins touchée, dont la sensibilité vibre plus faiblement.

Nous ne pouvons ici entrer davantage dans le détail de cet intéressant débat. Il suffit d'avoir caractérisé la tendance générale du récit vieux-catholique. Cette tendance, on le comprend, est de ne rien passer à Calvin et de juger ses actes aussi sévèrement que le permet la stricte impartialité [4]. Mais, si nous voulons con-

1. M. Cornelius a raconté ailleurs l'histoire des humanistes et des anabaptistes de Munster.

2. Montrée par exemple vis-à-vis des anabaptistes, contre lesquels Luther prêcha journellement pendant une semaine, mais qu'il ne songea pas à signaler tout de suite au bras séculier.

3. Nous apprécions toute la valeur des conférences de M. Doumergue sur l'*Art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin*, dont nous ne songeons à nier ni l'intelligence artistique ni le sentiment en général. Nous disons seulement que les manifestations de ce sentiment nous semblent plus sympathiques et plus humaines chez Luther, que, sans nul doute, les circonstances ont beaucoup plus favorisé à cet égard. Cf. plus haut, p. 89.

4. Il y a pourtant des réserves à faire sur un assez grand nombre d'inexactitudes de détail, que M. Doumergue a relevées dans ses deux premiers volumes, et dont nous reparlerons.

naître la vérité, la sagesse des nations nous dit d'écouter nos ennemis et non nos amis. C'est pourquoi je crois qu'un protestant prévenu et qui sait juger par lui-même et rester sur ses gardes pour ne pas se laisser influencer, profitera plus de la lecture de Kampschulte que de celle de M. Doumergue. Nous sommes déjà assez tentés, quand nous parlons de la Réforme, de mettre toute la lumière d'un côté et toute l'ombre de l'autre. N'oublions pas que les hommes sont partout et toujours les mêmes, quelle que soit l'étiquette ou le masque dont ils usent; que ceux qui se proclamèrent protestants étaient la veille catholiques et n'ont, certes, pas tout d'un coup déposé le vieil homme, que beaucoup adoptèrent la Réforme par intérêt ou par entraînement, sans modifier en rien leur conscience intime, que d'autres en grand nombre restèrent catholiques, lesquels, placés dans un autre milieu ou dans d'autres circonstances, auraient embrassé avec ardeur les idées nouvelles. Songeons combien il est difficile de démêler les mobiles secrets des principaux acteurs de la Révolution, qui pourtant est si près de nous. Combien plus faut-il être prudent, en parlant d'une époque dont bientôt quatre siècles vont nous séparer et que la passion a tout intérêt à obscurcir.

TH. SCHŒLL.

La Compagnie du Très Saint-Sacrement de l'autel[1].

M. Allier, dans une thèse présentée à la Faculté de théologie, fait l'étude d'une organisation du parti dévot au XVIe siècle. « Dévots » « Cabale des Dévots », voilà une expression courante sous la plume des contemporains de Louis XIV, familière aux lecteurs de *Tartuffe*. Mais qui sont ces dévots, quel but poursuivent-ils, par quels moyens? Agissent-ils isolément, ou forment-ils un groupe concerté? A ces questions, jusqu'alors restées sans réponse, l'ouvrage de M. Allier apporte des éclaircissements : il nous montre comment s'est formée, comment a fonctionné une société de catholiques fanatiques, groupés pour la défense des intérêts de l'Église, ardents à répandre la piété, à pourchasser les mauvaises mœurs, à étendre les fondations charitables, à propager la foi et aussi à traquer les hérétiques. Cette association de dévots, c'est la « *Compagnie du Saint-Sacrement* ».

M. Allier a utilisé surtout, pour cette étude, un manuscrit du comte d'Argenson, ancien membre de la Compagnie, qui, à la fin de sa vie,

1. Par Raoul Allier, 1627-1666. Paris, Colin, 1902, 448 pages in-8.

alors que la Société était depuis longtemps dissoute, voulut en retracer l'histoire. Les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* ont été ignorées jusqu'à la fin du siècle dernier, ainsi que la Compagnie même dont elles conservaient le souvenir. Découvert à la Bibliothèque nationale par un père Jésuite, le manuscrit a fourni les éléments d'une étude, d'ailleurs incomplète, publiée par les *Etudes* de la société de Jésus (1888-1889). La *Revue historique*, à son tour, en publia des extraits, donna des renseignements sur la Compagnie (1899)[1]. M. Allier, le premier, nous donne une étude vraiment méthodique et complète. Les procès-verbaux et archives de la Compagnie, détruits ou déposés en lieu secret, ont disparu. Le manuscrit du comte d'Argenson reste donc la seule source directe de renseignements pour la Compagnie du Saint-Sacrement. M. Allier l'a complétée par les procès-verbaux conservés des succursales de la Compagnie fondées en province et par des informations tirées des ouvrages, mémoires, libelles de l'époque s'occupant des affaires religieuses.

L'auteur a donc suivi une règle de bonne méthode en s'entourant des différentes sources de son sujet, sans rien négliger de parti pris, sans préoccupation étrangère à la recherche de la vérité. Il est à regretter cependant qu'il n'ait pas fait précéder son récit d'une liste des sources utilisées et qu'il n'en ait point fait l'étude critique. On eût aimé connaitre d'ensemble la bibliographie de la question et savoir quel degré de confiance méritent les documents consultés. Peut-être aussi M. Allier eût-il dû s'astreindre à suivre de plus près les documents et s'en tenir à la stricte interprétation des faits. Il a tendance à faire de la *Compagnie du Saint-Sacrement* le centre de l'action catholique au milieu du XVIe siècle, en l'identifiant avec le parti dévot tout entier dont elle est un groupe organisé et en lui attribuant l'initiative des mesures essentielles de charité et de propagande catholiques de l'époque. Il y a, en ce sens, quelque exagération et quelquefois d'ingénieuses conjectures suppléent aux faits. Néanmoins le rôle propre de la Compagnie a été considérable, et ce n'est pas un médiocre service qu'aura rendu à l'histoire religieuse de la France M. Allier, en le faisant connaître.

La Compagnie du Saint-Sacrement est une association de catholiques fanatiques, tant laïques qu'écclésiastiques, fondée en 1629 par le duc de Ventadour, pour le bien de l'Église. Ce fut un véritable « comité d'action catholique » dont le rôle ne se bornait point à

1. En 1900, p. 91, ce *Bulletin* a reproduit ceux de ces extraits qui concernaient les protestants.

telle œuvre particulière de charité ou de propagande, mais s'étendait à toutes les œuvres. Il s'agissait de coordonner toutes les entreprises pieuses, de coordonner les efforts de toutes les sociétés, de diriger en quelque sorte et de développer la vie religieuse et de travailler à la domination de l'Église. La société se fonde sous le vocable du Saint-Sacrement à qui ses membres vouent une dévotion spéciale et dont ils veulent assurer le respect fervent. Elle reste rigoureusement secrète, et ce secret — qui explique comment son existence et son rôle ont si longtemps échappé aux historiens — est pour elle une cause de force et un gage de sécurité. Ses meilleurs moyens d'action sont, en effet, l'espionnage qu'elle pratique partout et l'influence personnelle de ses membres — magistrats, conseillers du roi, grands seigneurs, prélats — auprès de la Cour, auprès du clergé, des parlements, dans les conseils royaux. Les membres observent, dénoncent à la Compagnie abus et impiétés, défaillances du clergé et entreprises contre l'Église. Puis, sans jamais se découvrir elle-même, elle fait agir auprès des pouvoirs intéressés par ceux de ses adhérents le plus en situation pour intervenir. De 1630 à 1660, elle fonde dans les principales villes du royaume des succursales à son exemple (on en connaît 53 et on ne les connaît pas toutes). Ainsi s'étendit sur toute la France une police religieuse secrète fort bien organisée et centralisée, épiant fidèles, prêtres et hérétiques et parfois, faisant agir à leur insu les autorités laïques et ecclésiastiques.

L'activité de la Compagnie alla à la fois aux œuvres de bienfaisance et de piété et aux œuvres de domination catholique. Son œuvre charitable fut réelle et grande et elle utilisa souvent l'infatigable dévouement et la grande influence de Vincent de Paul qui devint un de ses membres. Telle initiative attribuée encore à Vincent appartient vraiment à la Compagnie, et si M. Allier se laisse entraîner à trop rabaisser le saint, à ne faire voir en lui qu'un exécuteur des desseins arrêtés par d'autres, il est certain que l'œuvre des forçats, la fondation de l'Hôpital général sont bien dues à l'initiative et aux efforts de la Compagnie du Saint-Sacrement. Elle s'occupe des prisonniers, organise des visites régulières aux prisons; elle assiste les pauvres honteux, institue à cet effet, dans les quartiers de Paris des sociétés paroissiales de charité qui visitent les pauvres et répandent l'aumône, mais qui sont en même temps de très sûrs instruments de police secrète. Un comité central de ces groupes paroissiaux centralise les dénonciations relatives à tout ce qui se passe à Paris. La Compagnie est ainsi au courant des infractions aux lois ecclésiastiques, blasphèmes, sacrilèges, manquements

au carême et au chômage des jours fériés, etc., scandales dans les églises, immoralité des prêtres. Elle arrête les mesures d'action, met en mouvement, par les dénonciations et démarches de ses membres, magistrats et évêques, s'érige ainsi en « Sainte Vehme de la moralité publique ».

Dans son œuvre de propagande catholique, la Compagnie eut à mener la lutte contre les jansénistes et contre les protestants. Les *Annales* du comte d'Argenson taisent la querelle de la Compagnie avec les jansénistes et M. Allier est réduit à utiliser quelques passages des mémoires du P. Rapin et d'autres écrits contemporains. Peut-être eût-il mieux fait d'être plus circonspect et de ne pas risquer d'exagérer l'influence de la Compagnie en cette affaire; il eût évité des affirmations au moins contestables, cette assertion entre autres: « Sans la Compagnie du Saint-Sacrement, point de *Provinciales.* » Ce qu'il y a de sûr c'est que la Compagnie, comme l'Église même, fut troublée par la querelle jansénite. Les orthodoxes ardents, ultramontains, parvinrent à faire sortir de la Compagnie les membres suspects de jansénisme et leurs sollicitations ne furent pas étrangères à l'initiative prise par la Sorbonne d'intenter en cour de Rome le procès qui aboutit à la condamnation de 1653.

La Compagnie travailla avec zèle à l'extirpation de l'hérésie. Elle organisa des missions de propagande qui — on pouvait s'en douter — restèrent stériles. Elle recourut alors au système de tracasseries, de violences hypocrites, de corruptions menues qui caractérisent la politique de préparation à la Révocation. Inaugura-t-elle cette politique? En donna-t-elle seule l'exemple? Il serait téméraire de l'affirmer. Elle l'appliqua, et non sans passion : elle s'intéresse à l'œuvre de la Propagation de la foi dès sa fondation, fait des fonds pour l'entretien et la fondation d'instituts de Nouveaux et Nouvelles catholiques (Ainsi en 1647 c'est la Compagnie de Grenoble qui fonde un établissement de la Propagation de la foi) — elle fonde des caisses destinées à l'achat des consciences — elle donne la chasse aux huguenots relaps — elle fait déléguer auprès du Parlement et du roi pour fermer aux huguenots l'accès des professions libérales, médecin, procureur, etc., ou des maîtrises de corporation. Donnant l'exemple déjà de l'application de l'édit de Nantes, à la rigueur elle surveille les « entreprises » des huguenots, multiplie contre eux les vexations et les chicanes, obtient l'impunité des fanatiques insolents et des démolisseurs de temples. Elle prit même l'initiative d'une vaste enquête de toutes les « entreprises » des protestants. Confiée à ses succursales de province, cette enquête commencée en 1640

aboutit en 1655. De nombreux dossiers, gonflés de dénonciations, parvinrent à la Compagnie, furent transmis par elle à l'Assemblée du clergé, qui poussa des clameurs indignées et se plaignit au roi. La Cour dut promettre une enquête sur place, retarda l'envoi des délégués, s'y résolut enfin en 1660 : la Compagnie se préparait à seconder leur besogne, mais, elle-même, découverte, traquée, allait être obligée de pourvoir à sa défense. Il n'en reste pas moins qu'elle a une part et une responsabilité capitales dans la procédure préparatoire à la Révocation.

La Compagnie, forte contre l'hérésie, se brisa contre le monde, contre les pouvoirs officiels, haut clergé et gouvernement. Mazarin haïssait le parti des dévots qui contrariaient sa politique et menaçaient son influence sur la reine. La Compagnie n'avait pu obtenir d'être autorisée, ni par l'archevêque de Lyon, ni par l'archevêque de Paris, à qui cette police occulte ne pouvait paraître qu'une usurpation d'autorité. Le secret était nécessaire à son action; un accident la fit découvrir et la découverte fit scandale. Mazarin interdit ses réunions (1660). Elle les prolongea avec mille précautions, soutint Fouquet contre Colbert, obtint l'interdiction de *Tartuffe* (dont elle fournit sans doute l'original, selon l'ingénieuse hypothèse de M. Allier). Mais enfin, en 1666, elle dut se dissoudre; les sociétés de province disparurent l'une après l'autre. Toutefois, on suit encore, jusqu'à la fin du siècle, l'influence de la Compagnie.

Zivy.

La Révocation en Périgord. — Chirurgien et médecins sedanais en 1646.

M. Villepelet, archiviste départemental de la Dordogne, publie dans le *Bulletin historique et philologique* du *Comité des travaux historiques* (1902, p. 27 à 35), quelques pièces relatives à l'**Exécution de la Révocation de l'Édit de Nantes dans une petite paroisse du Périgord.** Il s'agit du village de **Rouquette, près Eymet** (Dordogne), où les abjurations sont au nombre de 269 pour la période de 1682-1686. A la suite de ces abjurations, le curé se fait apporter tous les livres des nouveaux catholiques, et, parmi les Bibles et les Psautiers, des romans et les Métamorphoses d'Ovide dont il prend note. Dans le même registre il dresse un état de « ceux qui ont manqué à la messe le 4e dimanche de l'Avent », et divise sa paroisse, sans doute pour mieux surveiller les nouveaux convertis, en cinq « inspections ». A la tête de chacune est un inspecteur. Cette organisation est à peu près calquée

sur celle des « anciens » et des « surveillants » de la Discipline des Églises réformées, mais adaptée, on le devine, à des fonctions toutes différentes.

Dans le même article, M. Villepelet communique le résultat de ses investigations dans les registres d'état civil de la ville d'Eymet (Dordogne). Il y a, de 1753 à 1790, une quarantaine de registres protestants, que le relieur a intercalés avec ceux des catholiques. Les baptêmes et les mariages y figurent seuls, célébrés par des ministres, dont M. Villepelet relève les noms, au nombre de vingt, environ, « dans la maison d'oraison d'Eymet ». Les actes de sépulture, au contraire, même pour les protestants, sont dressés par le curé, qui probablement par complaisance ou par intérêt, avait « désécré » son cimetière, et y laissait inhumer les hérétiques, dans des conditions qu'il serait intéressant de connaître plus exactement, ce *modus vivendi* paraissant tout à fait exceptionnel, même à l'époque de tolérance relative qu'est la fin du XVIIIe siècle.

Dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (nov.-déc. 1902), M. J. Villette publie un article sur **Un procès entre un chirurgien et des médecins sedanais en 1646,** qui jette un jour intéressant sur la vie publique et privée dans la principauté protestante de Sedan. C'est l'histoire d'un procès retentissant entre le chirurgien Jean Charpentier et les médecins Poilblanc, Hamal et de Beaufort, tous protestants ou de familles protestantes. Outre l'intérêt local que peut avoir l'exposition de ce différend et l'analyse des brochures et factums très rares auxquels il donna lieu, il faut signaler les notes biographiques très détaillées, et puisées aux archives sedanaises, dont M. J. Villette a enrichi son article. Celles qui concernent la famille du docteur Antoine de Beaufort intéresseront les généalogistes et complèteront l'article de la *France protestante* (2e édit.), t. II, col. 14.

H. D.

CORRESPONDANCE

Remarques sur la forme donnée à certains noms de famille appliqués aux femmes dans les actes des XVIe et XVIIe siècles.

Je possède un certain nombre de notes relatives à des baptêmes, mariages, etc. relevées il y a une vingtaine d'années dans les registres de l'ancienne Eglise réformée de Nîmes par deux savants

chercheurs, les regrettés Ch. Dardier et Ch. Sagnier, qui avaient pris la peine de les recueillir pour mon père. J'ai d'autres notes du même genre, se rapportant aussi à notre famille, prises par mon père lui-même à Nîmes et à Montpellier, ainsi que quelques extraits des registres de l'ancienne Eglise réformée qu'il s'était fait délivrer par l'état civil dans ces deux villes.

En parcourant ces divers documents reproduisant avec leur orthographe originale des inscriptions de la fin du xvi[e] et du xvii[e] siècles, j'ai été frappé de la manière dont sont très souvent écrits les noms de famille en ce qui concerne les femmes.

Il y a à cet égard deux procédés très différents à signaler. La première de mes observations ne sera pas pour surprendre les personnes qui ont fait des recherches dans des registres de la même époque et des mêmes localités. La voici :

Les noms de famille qui n'ont pas par eux-mêmes une désinence féminine (finale en *e* muet), sont revêtus d'une forme féminine lorsqu'ils sont appliqués à une femme. Ainsi Azemar ou Azemard devient Azemare ou Azemarde, Benoît devient Benoitte ou Benoiste, Bouet : Bouette, Combes : Combesse, Cottet : Cottete, Gignan : Gignanne, Guiraud : Guiraude, Michelin : Micheline, Paul : Paule ou Paulle ; on trouve de même Sabatière, Toujane, etc., etc.

Pour quelques-uns de ces noms, j'ai rencontré presque toujours la forme féminine lorsqu'il s'agissait d'une femme, pour d'autres, je ne l'ai retrouvée que dans une partie des cas.

Il serait intéressant de savoir si cet usage, qui paraît avoir été courant à un moment donné, a existé dans d'autres régions de la France et jusqu'à quelle époque il s'est maintenu ?

Mon autre observation, qui tient de près à la première, et sur laquelle je voudrais attirer plus particulièrement l'attention, est celle-ci :

Lorsque la désinence féminine n'est pas employée, ou que le nom de famille est de ceux qui se terminent normalement par un *e* muet, il arrive *quelquefois* que le nom étant appliqué à une femme est précédé de la particule *de*, et cela alors que, dans tous les autres cas, ce nom de famille a la physionomie bourgeoise, sans particule.

Je n'ai pas trouvé de cas où forme féminine et particule aient été employées en même temps ; on voit cependant parfois les deux procédés employés successivement et indifféremment dans un même texte.

Les cas que j'ai pu observer de cette addition de particule ne

sont pas nombreux, je reproduis ci-dessous les plus saillants, ils me paraissent cependant significatifs.

Claparède. Ce nom, comme en font foi un très grand nombre d'actes, n'est point accompagné d'une particule. Voici cependant deux exceptions :

1° Baptême (Nîmes 1681) : Isabeau Claparède, fille du sieur Jacques Claparède, marchand, et de damoiselle Gabrielle de Paul, parrain monsieur Louis Paul, conseiller du Roy,... présentée à sa place par sieur Barthélémy Paul, son frère, et marraine damoiselle Suzoun *de* Claparède fille au sieur Fulcrand Claparède, marchand de Montpellier.

2° Liste des émigrés nîmois (1686), publiée par le *Bulletin*, t. XXVIII, p. 260, où l'on trouve :

1 le Sr Michelin marchant,

3 la damlle d'Olivet veuve et deux de ses enfans,

3 la damlle *de* Claparède veuve et deux de ses enfans,

1 la damlle de Guiraud-Carcenat,

1 le Sr Claparède neveu.

Dans ces deux pièces, on voit figurer côte à côte des personnages masculins et féminins de la même famille, les seconds seuls portant la particule.

Paul. J'ai rencontré une douzaine de fois ce nom appliqué tel quel à des hommes (orthographié dans un cas Paulc). Pour les femmes, noté deux fois Paul, neuf fois Paulle ou Paule, et quatre fois *de* Paul. Voyez par exemple l'extrait de baptême ci-dessus et l'acte de donation (Ducamp, notaire, Nîmes, 1688) dont voici un passage :

« Sr Barthélémy Paul, bourgeois,... lequel sçachant du mariage de Damlle Gabrielle Paul sa fille avec Jacques Claparède... avoir esté procréé dix enfans et led. Sr Claparède avec cinq de sesd. dix enfans estre sorty du royaume pour fait de religion et les cinq autres enfans estre en cette ville aussi bien que lad. Damlle *de* Paul leur mère etc... »

Michelin. Une trentaine d'exemples du nom appliqué à des hommes. Les femmes sont toujours appelées Micheline (17 fois), sauf dans le cas suivant (Nîmes 1670) :

« ... enterrée au cimetière de la porte de la Couronne damlle Marguerite *de* Michelin, femme de sieur Lucas Jaubaud marchand... assiste au convoi sieur Abraham Michelin, bourgeois, frère de la défunte... »

Guiraud. Les hommes s'appellent Guiraud tout court. Cons-

taté pour les femmes 2 Guiraud, 5 Guiraude et 4 *de* Guiraud.

Un contrat de mariage (4 fév. 1669, Nîmes), que j'ai sous les yeux dans la copie originale, parlant dé damoiselle Suzanne *de* Guiraud, la fiancée, la nomme cinq fois ainsi et trois fois Suzanne Guiraud*e*. Le père Jacques Guiraud est toujours nommé ainsi, le frère est maître Céphas Guiraud, docteur et avocat. La mère de la fiancée est née Suzanne *de* Carcenat, la mère de celle-ci est Jeanne *de* Bruguier, veuve de Pierre Carcenat (sans particule). La fiancée signe Suzanne de Guiraud; en revanche, lors du mariage, le 2 mars suivant, elle signe Susanne Guiraud, tandis que le registre l'appelle Susanne Guiraud*e*.

Quelques autres noms, comme Benoît, Audemar, Graverol, Molery, Gamond, Carcenat, Bruguier, Constant, me paraissent présenter des cas analogues à ceux qui viennent d'être signalés, mais les éléments me manquent pour que je puisse être très affirmatif à leur sujet [1].

Je donne, du reste, mes observations quant à ce curieux emploi de la particule, comme de simples indications pour les personnes qui seraient en mesure de faire des recherches plus complètes. Il me semble que, dans tout cela, il ne peut s'agir d'un simple hasard. Ces recherches nous apprendraient s'il y a eu réellement, dans le mode de désigner les femmes à l'aide d'une particule placée devant leur nom de famille, un usage qui aurait régné concurremment avec celui dont nous avons parlé plus haut. Elles nous diraient la raison de cet usage; était-ce par pure fantaisie qu'un écrivain recourait à l'un des modes plutôt qu'à l'autre, ou bien l'addition d'une particule était-elle dictée par quelque velléité de galanterie à l'égard du sexe aimable? Se justifiait-elle peut-être par quelque alliance ou relation de parenté? Ou bien encore, ce petit *de*, si recherché aujourd'hui par certaines personnes, n'aurait-il été ici que la marque d'une sorte de génitif équivalant à « femme ou fille de... »?

La réponse à ces diverses questions ne serait pas sans intérêt, et je me demande si l'on ne pourrait pas découvrir dans cette singulière application du *de* l'origine première de certaines particules qui sont venues plus tard s'accoler définitivement au nom de famille pour lui donner un air décoratif qui lui manquait autrement.

Alex. Claparède.

Genève, 12 février 1903.

1. On trouverait également dans la liste des réfugiés de 1686, citée plus haut, « la dam[lle] *de* Reynaud, fille du S[r] Foulcrand Reynaud. » Sauf un nom, précédé de « Madame » les femmes mentionnées isolément dans cette liste ont la particule, les dam[lles] d'Olivet, de Fournier, de Tournier, de Barbeziers, etc.

Le second temple de Dieppe au XVII[e] siècle. — C'est à M. H. Guibon que nous devons la photographie du dessin donnant une idée de ce temple et reproduit dans le *Bulletin* de janvier-février dernier, page 73.

Un nouveau temple à Gap. — Le *Bulletin* a publié en 1891 (p. 519-523) une fort intéressante lettre de Nicolas Parent racontant la fondation d'une Église réformée dans cette ville en avril 1561. Disparue au XVII[e] siècle, cette Église ne s'est reconstituée qu'au XIX[e] siècle. Elle fait en ce moment de grands efforts pour construire un temple digne des grands souvenirs qu'elle évoque. On a vu, plus haut, dans le procès-verbal de la séance du 10 février 1903, que le président de notre Société y a contribué par un don important. — Tous ceux qui se réjouissent de voir ainsi s'affirmer l'Église qui a donné à la Réforme la personne et l'œuvre de Guillaume Farel, devraient envoyer leur contribution à M. le pasteur Lebrat, à Gap (Hautes-Alpes).

N. W.

La mort de l'hérétique catalan Pedro Gales. — J'ai rendu compte ici même[1] de l'article qu'ont publié dans le *Journal des savants* sur l'hérétique catalan Pedro Galés, MM. Bœhmer et Alf. Morel-Fatio[2]. Je me suis efforcé de résumer, de la façon la plus précise que j'ai pu, les faits nouveaux qu'ils apportaient sur ce personnage jusqu'à présent à peu près inconnu. Cependant, une lecture superficielle de la sentence de condamnation prononcée contre sa mémoire, m'a fait dire que Galés était « mort en route »[3]. A examiner plus attentivement ce document, il n'est pas douteux, au contraire, que Galés soit mort dans les prisons de l'Inquisition espagnole, à Saragosse même, avant, sans doute, que la sentence de condamnation ait pu être rendue contre lui, mais non pas sans que les juges aient pu l'interroger durant deux audiences et le confronter avec des témoins qui affirmèrent l'avoir vu à Marmande confesser ses doctrines calvinistes. Ce fut dans ces interrogatoires que Galés définit ses croyances hérétiques : « il n'admet ni l'autorité du pape, ni la messe, ni le culte des images, ni l'intercession des saints; il ne veut pas prêter serment, même en justice; il repousse l'abstinence; il ne croit pas à la présence matérielle; il réprouve les ordres reli-

1. *Bull.*, 1902, pp. 658-660.
2. *Journal des savants*, juillet-septembre 1902, pp. 482-484.
3. *Bull.*, cité, p. 659, l. 15. — On peut regretter, sans doute, que bien que l'article ait été écrit pour le *Journal des savants*, MM. B. et M.-F. n'aient pas jugé à propos de traduire en français le document espagnol qu'ils ont publié *in extenso*, ou n'en aient point donné une analyse plus étendue.

gieux, la vie monastique, les disciplines, il nie le purgatoire, il est hostile au culte de la Vierge; il ne reconnaît pas comme sacrements la confirmation, l'ordre, le mariage et l'extrême-onction; l'observance du dimanche n'est à ses yeux qu'une affaire « politique » et le baptême « dans l'enfance » ne lui semble pas indispensable ».

H. PATRY.

Rectifications. — Un certain nombre d'erreurs se sont glissées dans notre première livraison, de janvier-février 1903. On est prié de les corriger: Page 36, ligne 26, lire seulement *pour* le jour. — *ibidem*, note 2, lire l'appel au parlement émana du procureur et des trois inculpés, et celui-ci en appela *aussi*. — Page 40, ligne 12, lire *à* une forte. — Page 59, note, lire 559. — Page 90, M. G. Bridel me fait remarquer, avec raison, qu'il a reproduit, p. 45, le daguéréotype que je croyais inédit (parce que je m'imaginais qu'il ne représentait *que* Vinet et était, je ne sais où, dans le Dauphiné), et cité, p. 35, la reproduction de M. Lieure.— Page 92, ligne 11, lisez 659 et ligne 28, lisez 446. — Enfin, sur la 4e page de la couverture, le prix de l'abonnement pour l'étranger est de 12 fr. 50 et non de 15 francs.

NÉCROLOGIE

M. F.-M. Roufineau.

Un des rares abonnés de la première année de ce *Bulletin* (I, 74), M. le pasteur F.-M. Roufineau, alors pasteur à Lezay, est décédé à Saintes le 3 février dernier. Avant l'Église de Lezay qu'il desservit de 1846 à 1854, il avait exercé le ministère à la Bâtie-d'Andaure (Ardèche), de 1841 à 1844, puis à Vançais (Deux-Sèvres), de 1841 à 1844. En quittant Lezay, il se fixa à Saintes, où il rendit de grands services au protestantisme dans toute la région et où son fils lui succéda à partir de 1887.

M. Roufineau s'intéressait à notre histoire (*Bull.*, III, 199); il fut heureux d'assister aux réunions que notre Société tint à Saintes en 1893, et prépara pour elles une *Notice sur la réorganisation des cultes dans la consistoriale de Saintes* (*Bull.*, 1893, 365). Il s'est endormi, entouré de l'affection de tous ceux qui l'avaient connu, après avoir, pour sa part, contribué à doter l'Église fondée par Palissy, d'un nouveau temple qui ne tardera plus guère à être édifié.

N. W.,

Le Gérant : FISCHBACHER.

6185. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Sts-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette page.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, par cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour l'étranger. — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 2 fr., et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris. Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances ; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

Dr Paul Fredericq. — **Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae**, *vyfde deel Tydvak der hervorming in de zestiende eeuw*. Eerste vervolg (24 september 1525-31 december 1528). Un vol. de XLVIII-488 pages in-8, se terminant par une liste chronologique des pièces. Gand, J. Vuylsteke, La Haye, M. Nyhoff, 1903.

Émile Faguet. — **La politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire**. Un vol. de VI-300 pages in-18. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1902.

H. Denkinger, A. Guillot, Ch. Goth. — **L'Escalade**, trois récits. Un vol. de 158 pages in-18 orné de 17 illustrations dont 6 hors texte, (n° 8 des vingt exemplaires tirés sur Hollande pour le Consistoire et la Compagnie des pasteurs de Genève, le 1er nov. 1902, par la Société générale d'imprimerie, à Genève).

Charles Borgeaud. — **Un document inédit de l'époque de l'Escalade.** La lettre de Théodore de Bèze et des pasteurs de l'Eglise de Genève à la reine Élisabeth d'Angleterre. Une brochure de 10 pages in-18. Genève, imprimerie du *Journal de Genève*, 1903.

Francis de Crue. — **L'Escalade et la Ligue**, d'après les documents recueillis à Paris. Une brochure de 16 pages in-18 extraite, comme la précédente, du *Journal de Genève* du 12 décembre 1902. Genève, 1903.

Théodore Barrelet, pasteur. — **L'Eglise réformée française de Hambourg.** Notice historique publiée à l'occasion du 300e anniversaire de l'établissement des réfugiés sur la rive droite de l'Elbe. 1602-1902. Une brochure de 64 pages illustrées, petit in-8. Lausanne, imprimerie Pache-Varidel.

Edouard Rott. — **Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons Suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés,** I, 1430-1559 ; II, 1559-1610. — Ouvrage publié sous les auspices et aux frais des Archives fédérales suisses. Deux volumes de 608 et 724 pages in-4. Berne, imprimerie Benteli ; Paris, Alcan, 1902.

Edouard Vautier, pasteur. — **Le catholicisme de M. Brunetière.** Une brochure de 72 pages in-18 extraites de la *Liberté chrétienne*, 1900. Lausanne, G. Bridel, 1901.

Le Dr Ernest Bertrand. — **Protestants et Patriotes,** trois conférences sur le patriotisme des Protestants français jugé par l'Histoire. Une brochure de 128 pages in-18 (index). Paris, 22, rue d'Astorg, 1902.

Le Commandeur Henry Le Court. — Un grand médecin du xvie siècle, **Messire Jehan de Goévrot,** médecin de François Ier et d'Henri II, vicomte du Perche, sa famille et sa postérité. Une brochure de 34 pages in-18. Vannes, imprimerie Lafolye, 1902.

A. Choisy, L. Dufour-Vernes, archiviste d'État, et quelques collaborateurs. — **Recueil généalogique suisse.** Première série, Genève, tome premier, un vol. de viii-526 pages in-8. Genève, H. Jullien, 1902.

Léon Chaine. — **Les catholiques français et leurs difficultés actuelles.** Un volume de 416 p. in-18. Paris, A. Stork, 1903.

Alfred Bénézech. — **La lutte contre le cléricalisme.** Un volume de viii-324 pages in-18. Paris, Fischbacher, 1903.

6185. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Mottéroz, directeur.